L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1499 - VENDREDI 26 OCTOBRE 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

Bélair
Pailleuses
Bols mélangeurs



Demandez une **DÉMO**

Distributeur exclusif Nièvre

Depussay

Nevers	06 03 79 10 69
Alluy	06 03 75 39 25
Luzy	06 01 28 65 29
Perroy	06 03 77 79 40

Mieux connaître les sols



La face cachée de la biodiversité

Photo: Réussir

Les chiffres donnent dans la démesure : on estime à 1 million le nombre d'espèces de bactéries et 100 000 le nombre de champignons qui vivent dans 1 g de sol ! Le sol représente ainsi l'un des plus grands réservoirs de biodiversité de la planète, sans que l'on en connaisse précisément tous les hôtes et leurs interactions. Mieux connaître les sols pour mieux les piloter, c'est garantir un avenir plus serein aux productions agricoles, à condition de déployer des pratiques qui permettent de préserver ce formidable et dense écosystème. Le 18 octobre dernier, L'Inra, en partenariat avec l'Ademe, l'Agence française pour la biodiversité et la Région Bourgogne Franche-Comté a organisé à Dijon un colloque sur ce thème. *Page 3*

Encart: Catalogue Sureau Agriculture (sur certains cantons)

Côte d'Or

› **Vingeanne**

Le colza attaqué de toutes parts



Nièvre

› **Agriculture biologique**

Démonstration d'efficacité économique à Chazeuil



Yonne

› **Sécheresse en élevage**

Le préfet Latron est allé voir les prairies « *paillassons* »



fendt.fr

FENDT

Mother régulation



Nouveau Fendt 300 Vario

La polyvalence redéfinie

Nouveau gabarit, nouvelles possibilités

Combinant tous les avantages des Fendt Vario de dernières générations de plus forte puissance, le nouveau 300 Vario stage 4 offre dans toutes les conditions des performances hors pair. Premier tracteur de sa catégorie à répondre aux normes Stage 4, ce nouveau Fendt 300 Vario saura vous faire profiter au quotidien de sa sobriété et de son avance technologique au travers de sa cabine VisioPlus, sa nouvelle motorisation ou encore ses performances hydrauliques inédites.

Démonstration possible

G. BUCHEZ
Corbigny - Moulins Engilbert - Luzy - Autun
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
sas BAILLY
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Conception personnalisée - avec POSE ou KIT
PHOTOVOLTAÏQUE
ETUDES ET DEVIS GRATUITS



Tél : 02 48 72 12 93
18240 SAVIGNY EN SANCERRE
: mail@baillysa.fr
www.baillysa.fr

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Vingeanne: Le colza attaqué de toutes parts
05 • Vols dans les exploitations: «J'ai vite compris»
06 • Ferme Côte d'Or: Chazeuil à la fête
08 • FDSEA, JA: À la rencontre du préfet
Nièvre
09 • Agriculture biologique: Démonstration d'efficacité économique à Chazeuil
10 • Préfecture: « *Je suis une femme de dialogue* »
11 • Enseignement: Zoom sur l'Équi-Marault
12 • Alimentation: Du blé aux pâtes
Yonne
13 • Sécheresse en élevage: Le préfet Latron est allé voir les prairies « paillassons »
14 • Rendez-vous technique: Des racines et des pelles
15 • Aides pour la formation et l'emploi: 3 015 € pour former ses salariés en interne
16 • JA et FDSEA : un revenu agricole pour chacun dans un environnement bienveillant
Région et ailleurs
17 • Chambres d'agriculture: Le point sur la fissuration des sols prairiaux
18 • Environnement: Le paiement pour services rendus en phase test...
Filières
19 • Élevage Elvéa 71-58: Le prix doit couvrir les coûts de production
20 • Élevage Reproduction: La réussite se joue avant le vêlage
Infos Services
21 • Firmes & Machinisme
22-23 • Analyses & Tendances
24-26 • Petites annonces
27-29 • Annonces légales
30 • Vie quotidienne
31 • Paroles de Jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

en bref

Future Pac La principale rapporteure du Parlement européen propose de reporter la réforme à 2023

Dans son projet de rapport, comportant environ 450 amendements, qu'elle présentera le 21 novembre, la rapporteure du Parlement européen sur le principal volet des propositions de la Commission européenne pour la future Pac, celui sur les plans stratégiques (paiements directs, développement rural et interventions sectorielles), l'Espagnole Esther Herranz Garcia, préconise de reporter l'entrée en application de la prochaine réforme à 2023. Sur le fond, elle souhaite un renforcement des éléments communs de la Pac avec un minimum de 70 % des paiements directs alloués au soutien du revenu de base. Elle suggère de rendre obligatoire le plafonnement des aides mais les États membres auraient la possibilité d'introduire leur propre seuil qui ne devrait pas être inférieur à 100 000 €, après déduction des salaires, des éco-dispositifs et des paiements au titre des jeunes agriculteurs. Autres propositions : la suppression de l'outil pour la durabilité des nutriments dans le cadre de la nouvelle conditionnalité renforcée, l'exemption de contrôle de cette conditionnalité pour les agriculteurs bios, les petits producteurs et ceux des régions ultrapériphériques, ou encore le maintien des soutiens couplés à leur niveau actuel (13 % + 2 %).

TODE Le gouvernement favorable à une exonération jusqu'à 1,15 Smic

Le gouvernement donnera un avis favorable à un sous-amendement au PLFSS 2019 déposé par le député LREM Olivier Damaisin prévoyant une exonération complète jusqu'à 1,15 Smic pour le système de compensation d'allégement de charges patronales devant palier la disparition du TODE. L'annonce a été faite par le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume, lors de la séance des questions au gouvernement du 23 octobre. Le PLFSS initial proposait que cette exonération s'arrête à 1 Smic, puis devienne dégressive de 1 à 1,6 Smic. « *Le Premier ministre vient d'arbitrer […] indiquant que des compensations supplémentaires étaient importantes afin de permettre à ces exploitations agricoles de vivre encore mieux* », a précisé Didier Guillaume en évoquant les exploitations fortes employeuses de main-d'œuvre saisonnière. La mesure doit répondre aux inquiétudes des employeurs de main-d'œuvre saisonnière dont les salaires sont souvent compris «entre 1,1 et 1,2 Smic», comme le rappelait Légumes de France en juillet. «*Le Premier ministre et le Président de la République […] sont favorables à ce que nous avancions dans cette direction. Le premier ministre m'a confirmé qu'il fallait faire des compensations pour permettre qu'il y ait moins de perdants*», a également affirmé Didier Guillaume. Suite à l'annonce du ministre de l'Agriculture le 23 octobre d'une meilleure compensation de la suppression du TODE (exonération de charges concernant les salariés occasionnels), la présidente de la FNSEA Christiane Lambert estime que «*le compte n'y est pas tout à fait. Il manque encore 39 millions d'euros si nous voulons une compensation à l'euro près*». La présidente de la FNSEA tient toutefois à «*saluer le travail du ministre de l'Agriculture et des parlementaires*» et se félicite de la mobilisation du réseau FNSEA/JA auprès des parlementaires «*qui ont permis de faire remonter la problématique jusqu'à Matignon et l'Elysée*». Pour la présidente de la FNSEA, «*il était capital de réouvrir ce sujet, encore un petit effort !*».

PRI info

Côte-d'Or « Je transmets mon exploitation. Et vous ? »

Vous vous interrogez sur votre cessation d'activité ? Un seul mot d'ordre : Anticipez ! Contactez le Point Info Transmission Association (PITA). Des conseillers vous aideront à clarifier votre projet et à trouver les réponses à vos questions. Ils pourront également vous accompagner dans votre démarche de recherche de repreneur ou d'associé en toute confidentialité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54

Nièvre Le Point Accueil Transmission

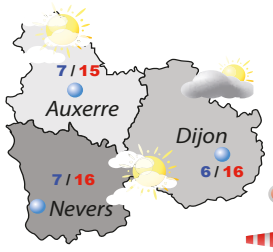
Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts… n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Christophe Bossaron à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 15 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Le Répertoire Départ Installation : pour vous aider à transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé

Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite. Contactez Marc Abonnet, Chambre d'Agriculture de l'Yonne au 03 86 94 21 95.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 26 Octobre

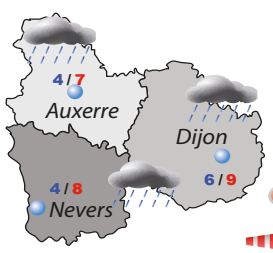


Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 14 à 16°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Dimitri
Soleil : 08h28 - 18h42
Lune : 20h09 - 10h08

Samedi 27 Octobre



Pluvieux
Ce samedi se déroulera sous un ciel couvert et des précipitations.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 5 à 8°C
Vents : Ouest 20 km/h

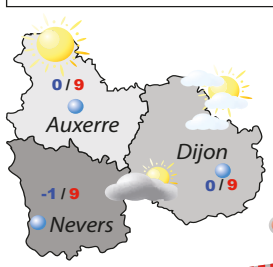
Sainte Emeline
Soleil : 08h29 - 18h41
Lune : 20h47 - 11h20

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 28 Octobre



Beau temps
Un temps agréable, avec quelques nuages très localement.

T° mini : -1 à 1°C
T° maxi : 7 à 10°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Simon
Soleil : 08h31 - 18h39
Lune : 21h32 - 12h30

Prévisions à 7 jours

Lundi 29 Octobre au Mercredi 31 Octobre
Un temps couvert et pluvieux s'annonce.
Vents : Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 12 à 14°C

Du Jeudi 1 Novembre au Dimanche 4 Novembre
Cette période sera partagée entre pluies et belles éclaircies.
Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 4 à 6°C T° maxi : 12 à 14°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

Carrefour de l'innovation agronomique, à Dijon

Sols : la face cachée de la biodiversité

Le 18 octobre dernier, L'Inra, en partenariat avec l'Ademe, l'Agence française pour la biodiversité et la Région Bourgogne Franche-Comté a organisé à Dijon un colloque sur le thème, « De la connaissance de la biologie des sols et de ses fonctions, à son pilotage ». Mieux connaître les sols pour mieux les piloter, c'est garantir un avenir plus serein aux productions agricoles, à condition de déployer des pratiques qui permettent de préserver ce formidable et dense écosystème.



Le colloque avait lieu le 18 octobre à Dijon.

Les chiffres donnent dans la démesure : on estime à 1 million le nombre d'espèces de bactéries et 100 000 le nombre de champignons qui vivent dans 1 g de sol ! Le sol représente ainsi l'un des plus grands réservoirs de biodiversité de la planète, sans que l'on en connaisse précisément tous les hôtes et leurs interactions. De tous les organismes vivants du sol, c'est dans le monde de l'invisible, de l'infiniment petit, que l'on trouve la plus grande diversité biologique au monde.

Le colloque organisé par l'Inra a révélé que le pilotage biologique des sols représente un enjeu majeur dans le contexte de la transition agroécologique. Des sols considérés dans toute leur biodiversité qui forment un écosystème à part entière. Cette richesse cachée sous nos pieds et les fonctions associées peuvent assurer aux systèmes d'exploitation agricoles une meilleure durabilité et une plus grande résistance à certaines perturbations, climatiques notamment. Des travaux récents et les progrès de la biologie moléculaire montrent le rôle déterminant de cette biodiversité dans certaines fonctions essentielles des sols : fertilité, qualité sanitaire, stockage du carbone, atténuation des conséquences des perturbations climatiques.

Les sols, selon les scientifiques de l'Inra, ont été longtemps considérés comme *« une boîte noire »*, si bien que l'on ne connaît encore qu'une minorité d'espèces, d'organismes et de micro-organismes. La plupart de ces organismes n'ont jamais été observés et on ignore leur écologie. Il s'avère cependant que la quantité et la nature des espèces présentes dans le sol peuvent participer (négativement ou positivement) à son fonctionnement. Cette diversité fonctionnelle se retrouve à la base de nombreux processus clé, comme le recyclage de la matière organique, la minéralisation des nutriments, le stockage du carbone. La biodiversité influe également sur la production de matière végétale, la fertilité des sols ou la stabilité des écosystèmes.

Un rapport des Nations Unies sur l'état des ressources en sols dans le monde (FAO 2015) met en exergue la place primordiale des sols, car ils déterminent notre capacité à produire des biens en quantité et en qualité, mais aussi à bénéficier des services connexes (régulation du climat, dépollution…). Les scientifiques considèrent donc qu'il y a urgence à gérer durablement les ressources en sols, en quantité et en qualité. La transition écologique constitue une réponse à cette urgence, tout en favorisant la durabilité économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles.

Dans le même temps, ce capital sol est directement menacé par les activités humaines, le défi étant de le protéger au mieux et de le gérer de façon à favoriser la production végétale, tout en préservant la qualité de l'eau. Pas facile dans les faits, car les dommages ne sont souvent visibles que lorsqu'ils sont déjà très avancés.

Préserver la faune du sol apparaît comme un enjeu majeur. Déjà, parce qu'elle constitue un fantastique réservoir de biodiversité, comprenant des milliards d'individus et des millions d'espèces. Ensuite, parce que cette faune participe à la structuration des sols, à leur stabilité et à la régulation des adventices. Enfin, parce que de son bon fonctionnement dépend le futur de l'agriculture. Depuis les années 2000, cette faune sert à évaluer la qualité biologique des sols. Notamment au travers de quelques fonctions clé comme la production de biomasse, la régulation des flux d'eau, comme support de biodiversité, de filtre et d'échange… autant de services biosystémiques appréciables.

Pour pallier certains déficits de production et stimuler le fonctionnement biologique des sols, depuis quelques années, on assiste à une augmentation de la production et de la commercialisation de biostimulants (produits à base de micro-organismes identifiés comme bénéfiques à la croissance des plantes). Outre le fait que seul un tout petit nombre de genres et d'espèces a fait l'objet de développement, les scientifiques considèrent que les recherches doivent encore être approfondies pour mieux comprendre les modes d'actions de ces micro-organismes. Le maintien ou l'accroissement de la fertilité des sols ne peut pas par ailleurs se limiter à ce type de recours ; l'introduction de méthodes agronomiques et culturales stimulant in situ l'activité de la microflore autochtone est très importante et peut s'avérer plus prometteuse que l'apport de micro-organismes exogènes.

L'une des clés de voûte de l'amélioration de la biodiversité des sols et de leur fonctionnement reste aussi le conseil agronomique, un conseil apporté au cas par cas, qui s'appuie sur des sites expérimentaux de longue durée, mais qui doit être enrichi par les observations issues des réseaux de parcelles agricoles et des expériences locales mises en place par les agriculteurs eux-mêmes.

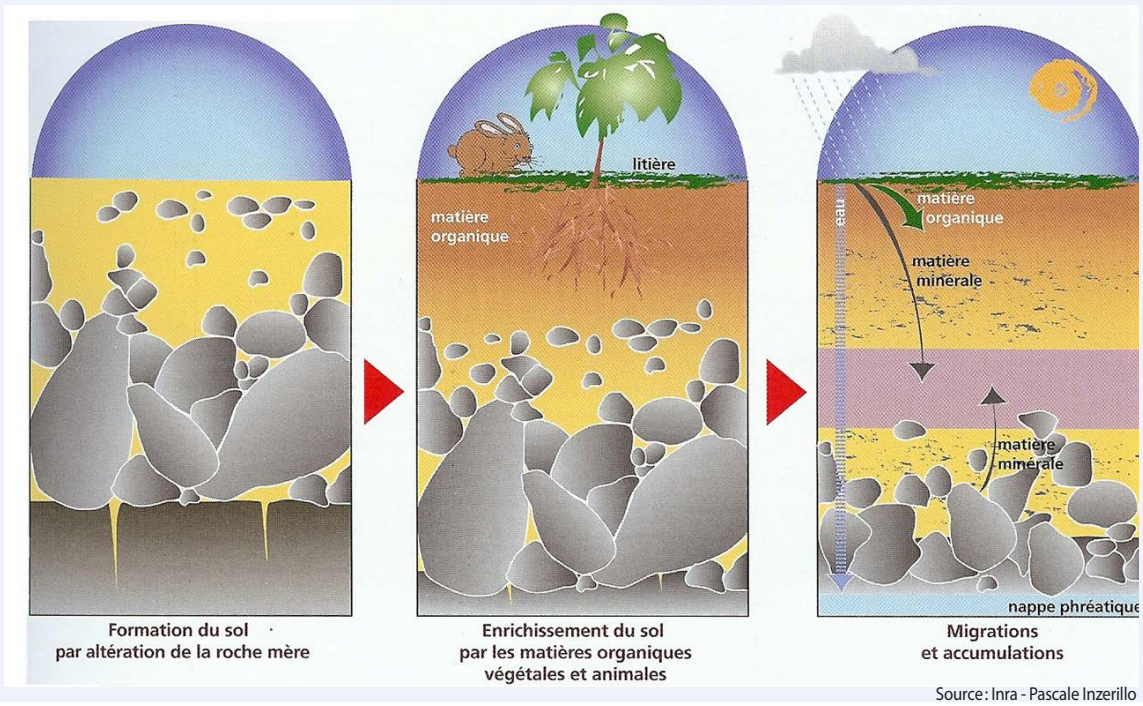
Source : Actes du colloque de l'Inra, « *De la connaissance de la biologie des sols et de ses fonctions, à son pilotage* »

Focus Des outils et des références pour avancer

Ces dernières années, les programmes Gessol et Ademe Bio-indicateurs I et II, ont permis d'identifier des bio-indicateurs pouvant constituer des outils de pilotage des parcelles agricoles. Des programmes à grande échelle ont également permis de constituer des référentiels pour la physico-chimie des sols, les micro-organismes (bactéries et champignons) et la faune du sol. Il est aujourd'hui acté que le travail du sol modifie l'abondance et la diversité des micro-organismes, des lombriciens et des nématodes. De même, la fertilisation organique et les rotations culturales sont des facteurs importants, participant au bon fonctionnement des sols. L'étude des impacts de certaines pratiques met aussi en évidence l'efficacité de certains leviers agronomiques, comme la réduction du travail du sol, une couverture végétale longue, l'allongement des rotations, et des fertilisations organiques bien raisonnées.

La faune du sol : tout un bestiaire hyperactif

La faune du sol ou pédofaune est l'ensemble de la faune effectuant tout son cycle de vie dans le sol.
La pédofaune participe à la biodiversité du sol et joue un rôle fondamental pour la production et l'entretien de l'humus. Certains organismes de la microfaune et de la mésofaune du sol sont utilisés comme bio-indicateurs (ex : lombric, nématodes, Collemboles).
En fonction de la taille des espèces, on divise la faune en macrofaune, mésofaune ou microfaune. La macrofaune et la mégafaune comprennent des organismes comme les vers de terre, le mille-pattes, les larves d'insectes, les taupes, les crapauds et les serpents. À l'autre extrême se situent les micro-organismes, bactéries et champignons. Entre les deux, on trouve des animaux microscopiques (microfaune) comme les protozoaires ou les nématodes et d'autres comme les acariens, les collemboles et les fourmis (mésofaune).
Une majorité de cette biodiversité n'est pas connue, alors que nombre de ses représentants participent à la transformation physico-chimique des sols et à la régulation de certains micro-organismes. C'est le cas notamment des nématodes, des collemboles et des acariens qui peuvent contribuer à limiter la propagation de pathogènes des cultures… D'où l'utilité de fournir un gîte (un milieu pas trop perturbé et suffisamment poreux) et un couvert (de la matière organique à dégrader issue des effluents d'élevage, des résidus de cultures ou des couverts végétaux) à cette indispensable faune qui n'a pas encore livré tous ses secrets.



Source : Inra - Pascale Inzerillo

► Agenda

27/10 Concours de l'Auxois sud

La Fédération Charolaise et le comice agricole de Pouilly-en-Auxois organisent le concours de l'Auxois sud samedi 27 octobre. Au programme de la journée : Opération des jurys, classement des animaux, Repas avec tournedos charolais (réservation auprès d'Éric Bize 0624696113), remise des prix, exposition-vente, concours de dessins organisé en partenariat avec les écoles du canton de Pouilly, marché de producteurs locaux. Tous les éleveurs intéressés par l'achat de reproducteurs de qualité sont invités. Renseignements au 03 80 90 68 80.

16/11 Rendez-vous "Loi Avenir"

Afin d'accompagner les employeurs agricoles et viticoles à appréhender les changements induits par la nouvelle loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, la FDSEA organise un Café RH le vendredi 16 novembre à Bretenière. Le temps d'une matinée seront abordées les modifications apportées par la loi Avenir sur l'apprentissage, l'assurance chômage, les entretiens professionnels ou encore le compte personnel de formation. Inscriptions auprès du Service juridique emploi (nombre de places limité) avant le 2 novembre : 03 80 68 67 68, sje@fdsea21.fr

► Formations

06/11 Autun Bien étiqueter ses produits fermiers

Contact : Lucile Rouillard, CA21 - 03 80 68 66 31 - lucile.rouillard@cote-dor.chambagri.fr

13/11 - Créancey; 29/11 - Bretenière L'essentiel du droit du travail

Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

20 et 22/11 Bretenière Mieux communiquer pour mieux réussir

Contact : Élise Bartoletti, CA21 - 03 80 68 66 42 - elise.bartoletti@cote-dor.chambagri.fr

22 et 23/11 Est Dijonnais Perfectionnement aux médecines manuelles

Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

27/11Saint Seine l'Abbaye Optimiser la pulvérisation des produits phytos

Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Vingeanne

Le colza attaqué de toutes parts

La sécheresse, les noctuelles, les grosses altises, les mouches du chou mais aussi les sangliers plombent les semis de colza dans le secteur de la Vingeanne.



Emmanuel Raillard dans une de ses parcelles, le 16 octobre.

Le métier d'agriculteur compliqué, très compliqué. À Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne, Emmanuel Raillard liste une longue série d'aléas impactant les cultures de colza : *«Pour commencer, il y a bien évidemment l'effet de la sécheresse. Environ 500 ha de colza dans la zone Mirebeau-Vingeanne n'ont pas levé et ne donneront rien quoiqu'il arrive. Les herbicides appliqués au lendemain du semis n'ont pas permis d'implanter des céréales d'hiver. Les surfaces concernées seront donc retournées pour recevoir des cultures de printemps, avec des potentiels étant toujours très limités par ici»*.

Noctuelle, du jamais vu

Les parcelles de colza qui ont réussi à lever font face à de nombreuses agressions : *«nous avons une attaque inédite de noctuelles, il s'agit d'un petit vers qui s'attaque au collet du colza et le fait dépérir. Près de 700 ha de notre secteur sont concernés. Sans doute en avions nous déjà les années passées, mais leurs attaques n'avaient strictement rien à voir avec celles d'aujourd'hui. Des insecticides existent pour s'en défaire, mais leur utilisation est désormais interdite. Des produits beaucoup moins efficaces sont à disposition, mais il faudrait qu'il pleuve derrière leur application. Pour résumer, il n'y a rien à faire aujourd'hui»*. Comme dans de nombreux secteurs du département, les grosses altises sont présentes et impactent elles aussi le potentiel de la prochaine récolte : *«dans mon cas, elles étaient responsables d'une perte d'environ 10 q/ha lors de la dernière moisson, pour un rendement final de 28 q/ha. C'est la deuxième fois consécutive qu'elles sont là et nous impactent. Nous les surveillons davantage cette année pour limiter les dégâts»*.

Mouches et sangliers

Les dernières agressions en date concernent les mouches du chou, dont la présence a été détectée à Montigny à partir du 15 octobre. *«Les larves de ces insectes s'attaquent également au collet du colza. Là encore, nous ne pouvons rien faire tant qu'il ne pleut pas»*, déplore Emmanuel Raillard. Pour ne rien arranger, les dégâts de gibier sont considérables, comme le décrit le délégué cantonal FDSEA : *«c'est la première année que nous rencontrons autant de problèmes, c'est flagrant. Les sangliers sortent de plus en plus des bois depuis plusieurs semaines. Blé, orge, colza : aucune culture n'est épargnée. Je crains que la situation ne s'aggrave le jour où il va pleuvoir. Certaines sociétés de chasse jouent le jeu, d'autres n'assurent pas de prélèvements corrects : il va vraiment falloir faire quelque chose. En attendant, les agriculteurs doivent avoir le réflexe de faire des déclarations, systématiquement»*.

Un problème sans solution

L'exploitant de Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne s'interroge sur le devenir de la culture du colza : *«cette culture est notre tête de rotation, c'est elle qui nous laisse le plus de marges. Devant tous les problèmes qui lui sont liés, si nous réduisons la sole, voire si nous l'arrêtons comme dans certains secteurs de l'Yonne, je ne sais vraiment pas ce que nous pourrons mettre à la place. J'ai beau retourner la question dans tous les sens depuis plusieurs mois, je ne trouve pas. Le tournesol et le soja ne donnent généralement qu'une demi-récolte par ici»*. Emmanuel Raillard fait alors la transition avec le changement climatique : *«nous le subissons de plus en plus, c'est une évidence. Essayer de s'adapter lorsque nous travaillons dans les bonnes terres du nord de la France ou du bassin parisien est possible. Cela est beaucoup plus compliqué chez nous, dans notre zone défavorisée»*.

AG

Cette année, il fallait semer tôt



Emmanuel Raillard a limité, dans son cas personnel, l'impact de la sécheresse en semant plus tôt que d'ordinaire. Ses parcelles de colza, d'orge et de blé et même de Cipan ont bénéficié de quelques millimètres de précipitations et d'une relative fraîcheur du sol pour lever *«à peu près convenablement»* : *«J'ai terminé de semer le colza le 12 août alors qu'habituellement, je ne le fais pas avant le 20 voire le 25 août. C'est la deuxième année que j'avance cette date. J'ai semé au lendemain de la seule pluie que nous avons eue durant ce mois d'été. Les Cipan ont été semées deux jours après les moissons : la vesce et la phacélie ont donné des résultats plutôt corrects, mais pas le trèfle. Tout ce qui a été semé plus tard n'a rien donné, avec des pertes sèches de 30 à 40 euros de l'hectare»*. À la date du 16 octobre, le colza d'Emmanuel Raillard était au stade 6 à 7 feuilles dans la majorité des parcelles. L'exploitant a *«remis ça»* début octobre avec son orge et son blé, aujourd'hui levés. *«Aucune pluie n'était annoncée, alors je me suis dépêché d'intervenir. J'avais alors une semaine d'avance. Les champs étaient moins secs que plusieurs jours plus tard»*, commente l'agriculteur, reconnaissant la nécessité *«d'avoir de la chance»* avec les rares précipitations : *«les rares pluies que nous avons sont à chaque fois très localisées, c'est un peu de la loterie, il faut tomber dessus. Nous essayons de travailler du mieux que nous pouvons, quand nous pouvons ! Mais nous n'aurons jamais aucun pouvoir sur la météo, notre métier devient de plus en plus difficile»*.

Dur aussi en élevage

Le délégué FDSEA du canton de Fontaine-Mirebeau souligne les difficultés rencontrées dans le même temps dans les élevages : *«Les éleveurs sont malheureusement impactés eux aussi. Avec la sécheresse, les vaches n'ont plus rien à boire ni à manger dans les prés. Les stocks de fourrages sont déjà bien entamés. Les prairies de la Vingeanne n'ont pas permis de faire du regain. Le constat est le même dans les luzernes. Aujourd'hui, la paille coûte une fortune, il est quasiment impossible de s'en procurer compte tenu de l'état des trésoreries. Ce contexte économique n'avait déjà pas permis de constituer des stocks suffisants avant ce stade avancé de la sécheresse. Plusieurs éleveurs du canton m'ont déjà dit qu'ils comptaient vendre des vaches rapidement, peut-être avant même de les rentrer en stabulation»*.

Vols dans les exploitations

«J'ai vite compris»

Geoffrey Loosli s'est fait voler plusieurs GPS dans sa ferme à la fin du mois de septembre.

Terres de Bourgogne faisait écho, dans son édition du 12 octobre, d'une recrudescence des vols dans les exploitations agricoles.

Geoffrey Loosli en a fait les frais et revient sur les faits remontant à la nuit du 26 au 27 septembre : «Il était 5 h30 du matin, je venais d'arriver sur l'exploitation. J'avais prévu d'aller pulvériser, je suis donc monté dans mon tracteur. Le barillet de la porte avait sauté, un fil pendait près du siège, j'ai tout de suite compris ce qu'il m'était arrivé. J'ai tourné la tête en direction d'un autre tracteur qui était garé juste à côté, le constat était le même. Volant, antenne, console : tout y est passé, même le GPS du pulvérisateur. Mon père, prévenu par mes soins, a aussitôt appelé la gendarmerie. Nous avons contacté plusieurs exploitants pour savoir s'il s'était passé quelque chose chez eux : les voleurs étaient effectivement passés dans deux autres exploitations voisines».



Pour accéder au tracteur, les voleurs avaient réussi à démonter le barillet de la porte.



Le préjudice de l'exploitant de Chazeuil s'élève à 18 000 euros.

«Pas plus surpris que ça»

Le préjudice de Geoffrey Loosli s'élève à 18 000 euros. «*Dégoûté*», l'exploitant de 31 ans n'est pourtant pas «*plus surpris que ça*» : «*les semaines précédentes, nous avions été informés de plusieurs vols dans le secteur. Nous redoutions d'y passer à notre tour, malgré les précautions que nous prenions. Les gendarmes ont effectué de nombreuses rondes les jours qui suivirent, cela n'a pas empêché les voleurs de revenir à quelques kilomètres de chez nous. La caméra d'un collègue a réussi à les filmer, on les voit repartir avec les GPS sous le bras… D'après les informations que j'ai eues, les voleurs seraient relativement jeunes, voire très jeunes*». Geoffrey Loosli échange actuellement avec son assureur pour obtenir un remboursement. Une vétusté de 6 % par an devrait être appliquée pour chaque GPS : «*une chose est sûre, on ne s'y retrouvera pas économiquement. La vétusté sur ce type d'équipement, c'est étonnant. Un GPS, ça marche ou ça ne marche pas. Depuis, nous nous sommes rééquipés avec du matériel d'occasion. Nous démontons le GPS et le ramenons chaque soir chez nous. Avant les faits, nous n'avions pourtant rien vu d'anormal. La nuit du sinistre, plusieurs chiens étaient près des tracteurs mais personne n'a rien entendu. Ces voleurs savent se faire très discrets. Ils ne doivent pas y connaître grand-chose en matériel agricole, car ils m'ont aussi volé un boîtier de ma presse qui a plus de 15 ans et qui ne vaut plus rien du tout*».

AG

Produits locaux

Si, c'est possible

Des assiettes garnies de produits de proximité ont été servies le 15 octobre au restaurant interentreprises de la Maison de l'agriculture : l'occasion de sensibiliser les élus sur la question.



Étaient au menu : des carottes râpées de l'EARL Le Breuil (Fenay), des morceaux de poulet fermier aux herbes (SA Guillot Cobreda, LDC), du gratin de pommes de terre de la Ferme de Tontenant (Pagny-le-Château), du Comté et des Pommes de Magapomme (Bretenière).

Sous l'initiative des Jeunes agriculteurs, de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et du groupe Id'ees, un menu 100 % local était proposé la semaine dernière à Bretenière. Cette démarche, qui sera reconduite une fois par mois à la Maison de l'agriculture, visait à sensibiliser les élus locaux sur le développement de ce type d'alimentation dans l'ensemble de la cuisine collective. «*Pour y arriver, il faut avoir la volonté et revoir tout le système*», assure Christophe Bonnot, directeur des relations institutionnelles à Groupe Id'ees, qui s'explique ici : «*Tout d'abord, les prix d'achat des collectivités ne conviennent pas. Quand nous vendons à 2,80 euros HT une entrée, un plat et un dessert livrés, nous ne pouvons pas faire des miracles et il n'est pas possible d'assurer un prix rémunérateur à l'agriculteur. Les normes sont aussi beaucoup plus strictes qu'avant, nous arrivons à des extrêmes. Aujourd'hui, tout le monde se couvre un maximum, il n'y a jamais eu autant de sécurité alimentaire. Les députés ont la possibilité de faire évoluer la législation. Autre point : si nous avons besoin de poulets, nous n'allons pas appeler dix agriculteurs : il faudrait une organisation en face. Des systèmes comme Agrilocal21, en route depuis quelques semaines, sont intéressants. Quand nous travaillons en circuits locaux, des aléas climatiques peuvent engendrer un décalage des approvisionnements, il faut le savoir. Or, nous sommes dans l'obligation de présenter des menus trois mois à l'avance aux collectivités, car les parents veulent savoir absolument ce que leurs enfants vont manger. La réglementation impose aussi de nombreuses contraintes, dont un calcul d'apports lipidiques, glucidiques et protéiques, dans le cadre du plan contre l'obésité. Tout cela est particulièrement complexe. La fermeture des petits abattoirs nous contraint aussi à effectuer davantage de déplacements et à augmenter les coûts. Il existe un tas d'exemples de ce type, il faut vraiment revenir à du bon sens*». Cette expérience qui sera reconduite, a pour objectif de tester en grandeur réelle l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux. Elle doit servir d'exemple pour une rémunération juste des producteurs et lever certaines contraintes inappropriées.

AG



Ferme Côte d'Or

Chazeuil à la fête

Quatre vaches laitières appartenant à deux exploitations du même village se rendent à Dijon du 2 au 5 novembre.

La foire gastronomique de Dijon se tient du 1er au 11 novembre. Comme chaque année, la richesse et la diversité du monde agricole seront à l'honneur sous le chapiteau de la Ferme Côte-d'Or qui ouvrira ses portes du 2 au 5 novembre. Une cinquantaine d'animaux sont attendus, parmi lesquels figureront quatre vaches laitières du même village.

Les Gaec Magnière et Loosli, de Chazeuil près de Fontaine-Française, emmèneront deux bovins chacun dans la même bétaillère, respectivement en races Simmental et Brune. Habitués des sorties en concours et disposant d'un haut niveau génétique dans leur cheptel, les familles Magnière et Loosli *«jouent très régulièrement le jeu»* en se rendant au moins une année sur deux à l'évènement proposé par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture.

Le Charolais à l'honneur

Les vaches allaitantes seront bien représentées, elles aussi, à la Ferme Côte-d'Or. Mieux, la race Charolaise sera sous les feux des projecteurs de cette onzième édition, au même titre que le territoire de l'Auxois. Plusieurs stands mettront l'accent sur le cheval trait auxois, les mares de l'Auxois, les conditions d'élevage ou encore la qualité de la viande charolaise. Les autres filières seront également de la partie avec le maraîchage, les grandes cultures ou encore l'apiculture. L'espace pédagogique *«P'tits fermiers»* proposera une présentation des produits de la ruche et une dégustation de la miellée des Jardins du Département. Les visiteurs pourront fabriquer de la farine, déguster des soupes préparées sur place ou encore se restaurer avec le Drive Fermier. Une nursery avec deux petits veaux et une centaine de poussins raviront les plus jeunes.

AG

Les élevages présents

Bovins allaitants : Durand de Gevigney (Montagny-lès-Beaune), Gaec Renon (Lacour-d'Arcenay), SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey), Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine), Gaec Baulot Yannick et Xavier (Semur-en-Auxois), Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault), SCEA Viande limousine de Côte-d'Or (Prâlon), Gaec de l'Épicéa (Puits). **Bovins laitiers :** EARL du Chanoy (Saint-Seine-sur-Vingeanne), Gaec Magnière (Chazeuil), Gaec Loosli (Chazeuil), Gaec Buntz (Tarsul), EARL Monin Collin (Villiers-les-Pots). **Porcins :** Emmanuel Thiery (Agencourt). **Ovins :** Gaec Poillot Benoît et fils (Thoisy-la-Berchère), EARL Ferme du Magny (Belleneuve), Gaec Bertrand (Marcilly-Ogny), SCEA viande limousine de Côte-d'Or (Prâlon). **Caprins :** EARL L'Abrepin (Francheville). **Aviculture :** Nicole Ferrand (Dompierre-en-Morvan), Marie-Claude Roethlisberger (Saint-Germain-le-Rocheux), François Fauvernier (Beaune), Roger Gaudeau (Saint-Loup-Géanges, 71), Claude Paquot (Étrochey), Gérard Moilleron (Vaillant), Aimé Raulain (Savoisy), Pascal Sausset (Saint-Colombe, 89), Pascal Poncelet (Bussy-le-Grand), Daniel Bruley (Posanges), François Juste (Beaune), Alain Creusevaut (Montlay-en-Auxois). **Équins :** Émilien Lucand (Saint-Andeux), Abel Bizouard (Sussey), EARL Bailly-Fauvernier (Meursanges).



Alexis et Didier Magnière avec Hawaï, leur Simmental championne européenne en 2017.



Émeric Loosli fera le déplacement avec deux Brunes de son exploitation.

Sécheresse Des animaux bientôt rentrés

La sécheresse n'en finit plus de sévir dans les élevages de Côte-d'Or. Le Gaec Magnière envisage de rentrer ses génisses plus tôt que prévu. Le Gaec Loosli en a déjà rentré un certain nombre en réduisant significativement le chargement des prairies, pour tenter d'atteindre la date du 15 novembre.

Interrogé sur les impacts de la sécheresse, Didier Magnière fait part d'un affouragement assuré depuis le 15 juillet, d'une diminution précoce des stocks de fourrages et d'importants problèmes dans les semis d'automne : *«Nous avons semé six hectares de colza le 25 août, il n'a jamais levé. Le constat est le même pour un hectare de luzerne semé le 15 août. Les rares pluies que nous avons eues ont été très localisées, le passage des orages est facilement perceptible sur la commune avec, d'un côté, des cultures assez développées et de l'autre, le désert. Pour la production laitière, il n'y a pas vraiment de perte significative car les vaches sont en stabulation. Il a fait plus chaud que certains étés mais nous avons eu pas mal de vents du nord, ce qui a limité les perturbations. De plus, le bâtiment est bien ventilé. L'alimentation n'a pas changé : nous utilisons toujours notre ancien maïs qui est de bonne qualité, mais cela risque fort de changer quand nous entamerons celui de cette campagne. Aucun regain de foin n'a été récolté cette année. Une sécheresse aussi longue et tardive, c'est du jamais vu par ici».*

Quétigny

Un portrait du monde agricole

Des élèves du lycée agricole sont allés à la rencontre de 13 producteurs pour les photographier et mener des entretiens. Leur travail est exposé au CDI jusqu'en décembre.



Les Terminales STAV et leur enseignante, lors de l'inauguration de leur exposition.

Vendredi 12 octobre s'est déroulé le vernissage de l'exposition *«Portraits d'agriculteurs»* au lycée de Quétigny. Ce travail pédagogique visait à dresser un portrait du monde agricole en Bourgogne Franche-Comté, en mettant en évidence le travail des agriculteurs et leur investissement dans diverses activités associatives, syndicales ou politiques. *«En 2017-2018, des élèves d'une classe de Première STAV option production agricole sont allés à la rencontre d'exploitants pour les photographier et mener des entretiens. Ce projet s'est réalisé dans le cadre de l'accompagnement personnalisé qui permet la découverte des métiers de la filière agricole»*, indique Sandrine Hily, enseignante en éducation socio-culturelle. *«Les élèves étaient répartis en petits groupes en fonction de leurs lieux de résidence pour pouvoir mettre en œuvre ces interviews le week-end ou pendant les vacances scolaires»*, poursuit l'enseignante, *«les élèves ont choisi la plupart du temps des amis de leurs parents ou parfois leurs propres parents. Nous aurions aimé avoir plus de témoignages d'agricultrices, elles qui représentent 28 % de la profession, mais il était difficile de concilier parité et spatialité»*. Ce projet, soutenu par le Conseil régional et Dijon Céréales, a été accompagné par Jean-Christophe Tardivon, auteur photographe.

Les agriculteurs rencontrés : Claude Nocquard (Darcey), Jacqueline Challand (Sacquenay), Alexandre Gerbron (Quincy-le-Vicomte), Jean-Marc Bourgeot (Lormes), Thomas et Vincent Dupasquier (Nuits-Saint-Georges), Lionel Raynard (Tart-le-Bas), Benjamin Vasseur (Ancey), Baptiste Jacquot (Haute-Saône), Nicolas, François et Alexandre Lorimier (Haute-Marne), Benoît Méot (Sacquenay).

AG

Le Département de la Côte-d'Or s'installe à la Foire Gastronomique de Dijon



La Ferme Côte-d'Or

Charolais et Auxois à l'honneur

du 2 au 5 novembre

sous chapiteau • cours du hall 2



© Direction Communication CD21 / JPL • photo : PhGillet, Arnaud Dauphin • 09/18

de la Ferme à l'Assiette

Le Département installe ses couverts au cœur du Pavillon Côte-d'Or

hall 1 • du 1er au 11 novembre

toute l'info sur cotedor.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

FDSEA, JA

À la rencontre du préfet

Plusieurs problématiques ont été exposées vendredi dernier à Bernard Schmeltz.

Les responsables de la FDSEA et des JA, accompagnés du président du GDS, ont rencontré Bernard Schmeltz le 19 octobre, afin de lui transmettre un certain nombre de revendications. Pour la partie sécheresse, des soutiens à la trésorerie sont absolument nécessaires. Le dispositif des calamités agricoles, mal adapté à une sécheresse tardive, doit prendre en compte la perte de récolte subie sur le premier cycle, l'affouragement d'été et d'automne, la perte de valeur fourragère et la dévalorisation des stocks d'animaux et de fourrages au 1er décembre. Compte tenu de l'ampleur du phénomène, les pertes doivent être indemnisées à hauteur de 40 % au lieu de 30 %. La mise en place d'un Fac sera utile pour permettre la prise en charge d'intérêts et libérer de la trésorerie pour l'achat de fourrages. La FDSEA et le JA demandent une enveloppe permettant de prendre en charge les cotisations MSA, pour les exploitants qui ne seront pas en mesure de les régler. L'accompagnement financier des collectivités locales doit être facilité dans cette période de turbulences.

Des solutions contre le gibier

L'explosion des dégâts de gibier a été rappelée lors de cette rencontre, ainsi que les inquiétudes sanitaires vis-à-vis de la tuberculose bovine et de la peste porcine africaine liées aux surpopulations de sangliers. Plusieurs demandes ont été formulées pour y remédier. Parmi celles-ci, les ré-attributions de bracelets doivent être automatiques et gratuites pour le reste de l'année et les restrictions d'agrainage mieux contrôlées. Le sanglier devra aussi sortir du plan de chasse pour la saison 2019-2020. «*Cette rencontre a permis au préfet de prendre conscience de l'ampleur de ces dégâts. Toute une série de propositions lui a été rendue*», indiquent Fabrice Faivre et Antoine Carré, présidents de la FDSEA et des JA, pour qui les populations de sangliers ne sont «*aucunement maîtrisées*» : «*d'importantes décisions doivent être prises sur le plan préfectoral. Il n'est plus possible de continuer ainsi. C'est la double peine pour les exploitants qui rencontrent déjà bien des soucis dans leurs fermes*».

Autres dossiers

La FDSEA, les JA ont abordé bien d'autres sujets lors de ce rendez-vous, comme le projet du parc national des forêts de Champagne-Bourgogne (voir encadré) et la recrudescence des vols dans les exploitations : «*face à cette situation et compte tenu de l'isolement de certaines exploitations, il est indispensable de renforcer, comme ça a été le cas ces dernières semaines, les relations entre la gendarmerie et les agriculteurs et la présence de la gendarmerie sur le terrain*». La profession a également dénoncé les actions des faucheurs volontaires qui mettent à mal la recherche indispensable pour accompagner l'évolution de l'agriculture et celle des antispécistes, «*qui se multiplient en France. Nous soutenons les éleveurs, les bouchers et l'ensemble de la filière animale et nous demandons la plus grande fermeté contre ces actions de vandalisme, mais aussi contre toute propagande néfaste à l'agriculture*».

AG

Parc national

Thierry Ronot et Vincent Renault, responsables du dossier parc à la FDSEA et aux JA, participaient eux aussi à la rencontre avec le préfet : «*Avec son regard neuf sur le sujet, nous avons pu revenir avec lui sur nos revendications fondamentales. Nous avons aussi abordé les problèmes de représentativité et les aspects légaux du déroulement de la procédure de création. Monsieur le préfet nous a semblé très à l'écoute, et prévoit d'ores et déjà de rencontrer le préfet coordinateur de Haute-Marne. Pour autant, rien n'est gagné et notre mobilisation ne doit pas faiblir. Lors de sa dernière assemblée, le GIP a enfin avoué qu'il n'y avait aucun financement pour d'éventuels projets, puisque la dotation de l'État est entièrement consommée par le fonctionnement. On se moque de nous, mais surtout de tout le territoire, à qui l'on continue à promettre des subventions, du développement, du tourisme, de l'emploi, le tout sans contrainte.... À nous de prendre la parole auprès des habitants, pour rétablir la vérité sur le projet de parc tel qu'il est aujourd'hui, contre la propagande active de certains écolos hors-sol. Les FDSEA, JA et Chambres d'agriculture 21 et 52 ont déjà répondu défavorablement à la consultation institutionnelle. À partir de novembre, ce sera au tour de chacun de participer à la consultation publique. Si le projet de parc doit être celui exposé dans la dernière version de la charte, alors nous ne voulons pas de parc du tout. Nous pouvons, et nous devons tous mobiliser autour de nous !*».



La sécheresse et les dégâts de gibier étaient notamment à l'ordre du jour.

La banque en soutien

Une réunion s'était tenue au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en amont de cette rencontre avec le préfet. Les représentants de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture ont échangé avec Jean-Yves Remillet et Jacques Kermarrec, le président et le directeur de la caisse régionale. Un tour d'horizon sur le contexte agricole a là encore été dressé. La profession a demandé des aménagements pour celles et ceux qui rencontreront de grandes difficultés financières ces prochains mois. Les agriculteurs sont invités à alerter leur conseiller dans les meilleurs délais.

Dégrèvement TFNB, c'est validé

Les échanges entre la profession agricole et les services de l'État ont conduit la direction régionale des finances publiques (DRFiP) a mettre en œuvre un dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti. Le niveau de dégrèvement retenu correspond aux taux de perte de récolte de fourrages moyens constatés au sein du département, conformément aux dispositions du code général des impôts. Pour tenir compte des pertes de récolte de fourrage, qui peuvent concerner des prairies permanentes, mais aussi des cultures annuelles telles que le maïs ou les légumineuses, ainsi que des surcoûts générés par la nécessité d'approvisionner en eau les animaux dans l'ensemble des parcelles, ce taux de dégrèvement a été fixé à 35 % pour les surfaces en prairies et 20 % pour les surfaces en terres arables, sur l'ensemble du département de la Côte-d'Or. L'état contribue ainsi à hauteur de plus de deux millions d'euros, en Côte d'Or, pour soutenir l'agriculture victime de la sécheresse. Les agriculteurs rencontrant des difficultés particulières sont invités à contacter leur trésorier ou service des impôts des particuliers. Lorsque l'exploitant n'est pas le propriétaire foncier, c'est le propriétaire qui est dégrevé, mais la loi lui fait obligation d'en restituer le bénéfice à l'exploitant.

FDSEA

Bien vivre sa retraite

La section des anciens exploitants s'est réunie le 5 octobre en assemblée. Une thématique bien ciblée a été abordée.

Comme tous les ans, les anciens exploitants de Côte-d'Or ont participé à un moment informatif et convivial à Varois-et-Chaignot. Les échanges se sont tout d'abord intéressés à des dossiers syndicaux, avec la revalorisation du statut de retraité agricole. «*Notre combat continue pour obtenir une retraite décente et équitable. Avec la réforme des retraites, programmée par le président de la République, nos espoirs seront-ils comblés ?*», s'est interrogée d'emblée Suzanne Ferrand, la présidente. Paul Schiellein, représentant la section nationale des anciens exploitants, a rappelé le quotidien souvent «*difficile tant moralement que financièrement*» des retraités, en insistant que la mobilisation pour une retraite à 85 % du Smic devait continuer. Parmi les échanges, Suzanne Ferrand s'est indignée des différences de traitement entre citoyens, du seul fait de leur parcours professionnel : «*il n'est plus acceptable d'avoir des retraites calculées sur la totalité de la carrière, d'autres sur les 25 meilleures années, d'autres encore sur les six derniers mois*».

Voyages en préparation

Pour la présidente de la SDAE21, bien vivre sa retraite, «*c'est avant tout conserver son pouvoir d'achat*» : «*c'est plutôt mal parti depuis le début de l'année, car le pouvoir d'achat est très amputé par les différentes taxes et l'augmentation des charges*». Bien vivre sa retraite rime également avec convivialité. À ce titre, la section des anciens exploitants propose des voyages adaptés, à budget modéré. Des regroupements avec d'autres départements permettent d'envisager des voyages un peu plus lointains. «*Il existe aussi des sorties culturelles, des randonnées à mettre en place*», poursuit Suzanne Ferrand, «*nous organisons également des journées d'informations avec de thématiques variées comme l'utilisation de l'informatique ou l'entretien de la mémoire*». Les partenariats bien ancrés avec la Carte Moisson, Groupama, le Crédit Agricole, la MSA et Présence Verte ont été rappelés en fin d'assemblée.

AG



De gauche à droite : Dominique Bossong (MSA), Suzanne Ferrand (présidente SDAE21), Paul Schiellein (membre section nationale), Alain Pautet (secrétaire SDAE21) et Daniel Bourge (vice-président SDAE21).

Agriculture biologique

Démonstration d'efficacité économique à Chazeuil

La Chambre d'agriculture 58, en partenariat avec Bio Bourgogne, a organisé un après-midi de découverte de l'agriculture biologique le 19 octobre dernier, au Gaec Didier et Quentin Garnier à Chazeuil. Découverte par l'exemple de l'efficacité économique d'un système d'exploitation où rien n'est laissé au hasard, la réflexion précédant toujours les choix stratégiques et agronomiques.



Présentation à deux voix de leur système d'exploitation par Didier Garnier, le père et Quentin, le fils.

S'il était nécessaire de démontrer que les cultures bios sont rentables, c'est chose faite. La journée organisée par la Chambre d'agriculture 58, en partenariat avec Bio bourgogne, au Gaec Garnier à Chazeuil, a montré qu'une bonne réflexion agronomique, des choix stratégiques adaptés au sol et à l'environnement et un raisonnement économique affûté, pouvaient amener une exploitation de polyculture (bio) et élevage (conventionnel), à bénéficier d'un EBE à 40 %.

Rien n'est dû au hasard, car Didier Garnier a fait évoluer son système de cultures en bio de longue date et a su transformer une contrainte (1/4 de l'exploitation en BAC et 100 % en zone vulnérable) en atout.

L'assolement bio concerne 169,94 ha de cultures et 39,84 ha de luzerne, répartis en terre à silex, parcelles plus humides et sols argilo-calcaires limoneux. Le fumier (composté) des 40 VA est épandu sur les céréales en seconde partie de rotation. La luzerne, récoltée en foin, est utilisée en tête de rotation à la fois pour nourrir le troupeau et comme culture de vente (80 à 100 t). Elle remplit parfaitement son office de *« pompe à azote »* et permet *« de gérer l'enherbement »*. La rotation a été adaptée aux trois types de sols et un raisonnement original, mais économiquement payant, a amené à orienter l'exploitation sur la production de céréales secondaires.

Faire les bons choix

La Chambre d'agriculture n'a pas manqué de relever que cet exemple montre bien que *« l'agriculture biologique c'est tout le contraire d'un système de cueillette »*. La réflexion systémique s'impose, car il s'agit *« de faire les bons choix stratégiques en intégrant les trois paramètres que sont les sols, les variétés, les conditions d'implantation »*.

Le Gaec a vite perçu que la culture de l'épeautre était particulièrement bien adaptée aux conditions d'exploitation et bénéficiait d'une valorisation bien supérieure à celle du blé bio, plus difficile à conduire sur ces configurations de sols et déconseillé en zone humide. Cette observation et des stratégies culturales associées à une réflexion agronomique particulièrement aboutie, ont permis de produire des récoltes de qualité, valorisée au prix fort sur un marché où la grande variabilité des prix est directement corrélée à la qualité. Sur ce chapitre, un triage et un stockage bien conduits agissent directement sur la qualité et donc également sur le prix de vente. Les prix du bio sont certes attractifs par rapport au conventionnel, mais rien n'est acquis d'avance, c'est la qualité qui fait le prix.

Un EBE à 40 % !

En 2017 les chiffres parlent d'eux-mêmes : les ventes donnent un blé à 268 €/t, une orge à 197 €/t, de l'épeautre à 656 €/t, du soja à 626 €/t, des féveroles à 301 €/t, lentilles à 1 168 € /t, triticale à 242 €/t et mélanges de céréales à 212 €/t.. L'essentiel des charges opérationnelles se limitant par ailleurs à l'achat de semences.

Le matériel destiné au travail du sol était présenté en complément de la découverte du système d'exploitation du Gaec : charrues, houe rotative inversée, déchaumeurs, herse étrille, bineuse, herse plate terrage forcé, vibroculteur, rouleau Cambridge, herse rotative… Matériel qui se complète avec un semoir (Accord + Marcksem), une faucheuse conditionneuse, une mélangeuse et un équipement de triage de semences (70 q/h).

Même si les charges apparaissent un peu plus élevées par rapport à d'autres exploitations du même type *« ce qui compte au final c'est le résultat économique »*.

Un très bon EBE à 40 % n'est pas si fréquent, en conventionnel notamment. Les nombreux agriculteurs ayant répondu à l'invitation de la Chambre d'agriculture et de Bio Bourgogne, ont pu ainsi juger sur pièce et s'informer largement, avant d'assister à une démonstration au champ de herse étrille.

Anne-Marie Klein


Le Gaec exposait aussi tout son matériel de travail du sol.

Un atelier viande en conventionnel

Le Gaec Didier et Quentin Garnier possèdent aussi un atelier de production de viande bovine non bio. Le troupeau permet d'effectuer une quarantaine de vêlages. La production se compose de broutards repoussés lourds, de broutardes, de génisses de 30 mois finies et de vaches finies lourdes. Du fait du recours important aux concentrés pour alourdir ou finir les animaux et d'une forte prévention en matière sanitaire, les charges opérationnelles sont plus importantes que la moyenne sur cet atelier (concentrés et frais vétérinaires). Les 400 tonnes de fumier produit sont épandues sur les céréales bios en deuxième partie de rotation.



Illustration des différentes cultures de l'exploitation.



Audit

Un diagnostic pour faire le point

Depuis deux ans, les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Nièvre réalisent des audits dans les exploitations agricoles du département. Objectif : évaluer l'efficacité économique de leur système de production, localiser et identifier les marges de progrès accessibles. Le point avec Béatrice Bourdon, coordinatrice de l'équipe des conseillers d'entreprise.

Faire le point sur l'efficacité économique de son exploitation. C'est l'objectif des audits réalisés par les conseillers de la Chambre d'agriculture. Ces diagnostics technico-économiques s'adressent aux exploitants qui se questionnent sur leurs marges de progrès, qui sont à une étape clé de leur carrière professionnelle, 15 ans après l'installation, 10 ans avant la retraite, ou qui ont un projet d'évolution ou de modernisation de leur système de production.

Quatre à cinq jours, dont une journée de face-à-face, sont nécessaires pour réaliser la prestation et identifier les marges de progrès accessibles. La restitution des résultats est faite sous 3 semaines à un mois. Cette dernière est commentée et synthétisée par un profil ou l'exploitant peut situer son exploitation au regard d'indicateurs référencés par système de production. Ensuite, *« Après présentation et validation du diagnostic une feuille de route est de co-construire avec l'exploitant. Les préconisations issues du diagnostic sont hiérarchisées et inscrites dans un plan d'actions pour accompagner l'agriculteur dans sa prise de décisions et dans le temps »* explique la conseillère.

Un besoin grandissant

Depuis la mise en place de ces audits il y a deux ans, 85 agriculteurs ont déposé une demande auprès des services de la Chambre d'agriculture et une cinquantaine de diagnostics ont été réalisés, en majorité chez des polyculteurs éleveurs.

À ce jour, 53 dossiers ont fait l'objet d'une demande d'aide auprès de la région Bourgogne Franche Comté. Ce dispositif régional d'aides, se présente sous la forme d'un chèque audit d'un montant de 70 % de la prestation, plafonné à 1 500 euros.

Si vous êtes intéressés par un diagnostic de votre exploitation, contactez Béatrice Bourdon Conseillère d'Entreprise à la Chambre d'Agriculture au 03 86 25 55 04.

THÉOPHILE MERCIER

Préfecture

« Je suis une femme de dialogue »

Sylvie Houspic est la nouvelle préfète de la Nièvre depuis le 22 octobre. L'occasion d'aborder avec elle ses priorités mais aussi la situation des agriculteurs touchés par la sécheresse.

Arrivée de Metz en Moselle, Sylvie Houspic a donc officiellement pris ses fonctions lundi 22 octobre. Pour sa première déclaration publique devant la presse locale, la Préfète s'est montrée souriante et enthousiaste.

« J'aime mon métier, c'est un plaisir et un honneur de pouvoir servir mon pays » a-t-elle déclaré en préambule de sa conférence de presse. *« Mon nouveau poste étant davantage tourné vers les territoires je suis ravie de pouvoir travailler aux côtés des acteurs sur les améliorations des conditions de vie »*. Même s'il va lui falloir encore un peu de temps pour assimiler l'ensemble des dossiers, Sylvie Houspic va se servir de son expérience pour ses débuts dans le département. *« On n'arrive pas totalement vierge dans un territoire, on se penche sur les sujets avant d'arriver. C'est un travail de découverte qui est passionnant »*.



La préfète Sylvie Houspic lors de la conférence de presse.

« Il faut détecter les signaux faibles »

« La sécheresse est un fait et personne ne peut le nier. Depuis des mois, les services de l'État, dont Joël Mathurin mon prédécesseur, sont au travail. Pour l'heure, tous les moyens d'action possibles ont été activités. De plus, des sommes importantes vont être engagées au titre du dégrèvement de la taxe foncière sur les loyers non bâtis (TFNB). Je ne peux pour le moment annoncer de chiffres car la Direction Générale des Finances Publiques est en train de calculer le dispositif mais ça va être conséquent. Je crois en outre qu'il faut avoir en tête l'après sécheresse, et donc je crois qu'il va falloir être attentif à la situation des agriculteurs qui sont en difficultés. J'ai passé la consigne à la Direction Départementale des Territoires pour que l'on soit à l'écoute des signaux faibles qui pourraient remonter du terrain afin d'être en anticipation. Le tout dans une attitude prospective pour tout ce qu'il va se passer à partir de maintenant » juge la préfète.

Pour Sylvie Houspic, *« le département a des atouts qu'il faut arriver à développer »*. Elle évoque en priorité la question du numérique. *« Le développement de ce secteur sera déterminant pour notre territoire »* estime la préfète. La déprise démographique et la santé seront également au cœur de son action. *« Des jalons ont déjà été posés mais il reste encore beaucoup à faire »* Enfin le dernier sujet à retenir c'est celui des projets éoliens sur le territoire. *« Je ne connais pas encore très bien ces projets locaux. Je sais que c'est un sujet qui divise, néanmoins, la France a adopté une loi de transition énergétique. Je suis favorable à ce que les choses se passent le mieux possible, s'il y a des blocages nous essayerons de les régler. Je crois que je suis essentiellement une femme de dialogue et je peux comprendre les réticences mais je crois qu'il y a beaucoup de pédagogie à faire autour de ces sujets »*.

THÉOPHILE MERCIER

TFNB 2 400 000 € pour le département

Compte-tenu de la sécheresse qui perdure depuis juin 2018 et des conséquences sur l'activité agricole du département, l'État vient de prendre des mesures concernant la mise en place de dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti dont le montant total pour le département pourrait s'élever à 2 400 000 €. Le compte rendu complet avec les actions mises en œuvre par les partenaires est téléchargeable sur la page internet des services de l'État dans la Nièvre, rubrique *« politiques publiques - agriculture»*.



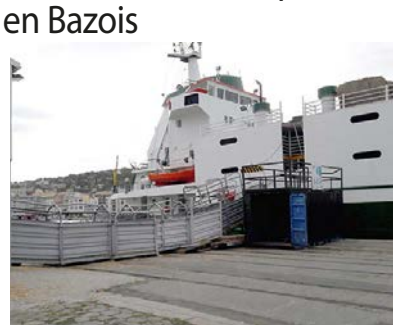
• DAFP
TOUCY 03 86 44 00 77 VENOY 03 86 44 00 19
et son agent Ets Jerusalem Ancy-le-Franc 03 86 75 11 14

• sarl MANIERE
VERREY/SALMAISE 03 80 35 80 66

• MALECOT POIRIER AGRI
VARENNES VAUZELLES 03 86 71 62 90 SAINT LOUP 03 86 26 24 49
SAINT HILAIRE 03 86 76 16 87 *et son agent* Ets Bourgeat - Varzy 03 86 29 48 43

Rendez-vous

FDSEA/JA Soirée élevage sur le thème de l'export le 7 novembre à Châtillon en Bazois



La section bovine de la FDSEA de la Nièvre, en partenariat avec les JA, organise le mercredi 7 novembre 2018, à partir de 19h00, à la MJC de Châtillon en Bazois, sa traditionnelle soirée élevage sur le thème : « La stratégie export, une réponse à la bataille du prix ».

Alors que la dynamique à l'exportation, en vif comme en carcasse, joue un rôle de plus en plus prédominant dans l'équilibre des marchés de la filière bovins-viande, des initiatives sont prises pour accompagner le développement des courants commerciaux sur le pourtour méditerranéen mais également sur les marchés asiatiques. Intégrant une stratégie globale de reconquête du prix, ces actions se heurtent parfois à divers obstacles d'ordre interprofessionnels, politiques, économiques, ou encore sanitaires.

En présence de Patrick Bénezit, secrétaire général adjoint de la FNSEA et de Laurent Trémoulet, directeur de la SEPAB, premier exportateur européen de bovins vivants sur le port de Sète, les voies et opportunités offertes pour l'élevage par le développement de ces marchés seront expertisées. L'institut de l'élevage introduira cette soirée au travers d'une présentation sur la dynamique française à l'export en Europe et dans le Monde.

Pas d'inscription préalable. Soirée ouverte à tous. **S.L – FDSEA 58**

Enseignement

Zoom sur l'Équi-Marault

L'association Équi-Marault propose depuis une dizaine d'années des formations d'entraîneurs dans les métiers du cheval. Des enseignements d'excellences qui permettent aux jeunes de trouver rapidement un emploi.

Depuis 10 ans le pôle équestre de la ferme du Marault travaille au développement du sport équestre dans le département. Il est géré au quotidien par l'association Équi-Marault dont *« l'ambition est d'apporter une base suffisante au développement de l'équitation qui n'a pas d'équivalent dans le secteur »* selon son président Jacques Flexer. Pour ce faire l'association se focalise sur deux activités, la formation et l'événementiel. Trois formations d'encadrements sont proposées en alternance en fonction des niveaux. Tout d'abord le Certificat de Qualification Professionnel Animateur Soigneur (CQP ASA) est un diplôme de niveau V qui comporte deux mentions l'équitation et le tourisme équestre. C'est en quelque sorte la base en matière de formation d'encadrement. Le BPJEPS AE ensuite permet de se former au monitorat. C'est un diplôme de niveau IV qui est obligatoire pour enseigner en centre équestre. Enfin le DEJEPS AE, diplôme d'entraîneur de niveau III avec un perfectionnement CSO ou dressage. Pour le directeur du Centre de Formation et de Compétitions du Marault, Stéphane Langinier *« ces formations permettent ensuite de devenir autonome dans sa pratique »* Il précise : *« pour accéder à ces enseignements, les élèves doivent passer des tests appelés TEP et avoir au minimum un galop 4 pour le CQP ASA et 7 pour le BPJEPS et le DEJEPS »*.

Quelles que soient les formations, les effectifs des élèves varient entre 8 à 15 personnes. «*Nous avons fait le choix de la qualité de l'enseignement*» explique Stéphane Langinier. Sur le plan de l'insertion, la plupart des personnes formées trouvent du travail. *«20 % des élèves formés en BPJEPS s'installent ou poursuivent ensuite en DEJEPS, les autres sont déjà installés au moment de leur formation ou trouvent du travail en poney club. Le chômage n'existe quasiment pas dans notre filière»* se réjouit le directeur. Ce dernier est déjà tourné vers l'avenir avec des projets d'amélioration de l'offre de formation. *« Nous sommes en train de travailler sur un niveau II qui serait accessible aux personnes déjà diplômées pour les concours, avec un objectif de haut niveau »* explique-t-il.



Le pôle équestre du Marault permet la préparation aux concours professionnels et amateurs.

Du côté du président de l'Équi-Marault les projets ne manquent pas. «*Nous voudrions nous relancer dans les concours amateurs et professionnels de 1 à 1,40 m mais cela passe par la réfection du sol de la piste qui n'est pas assez bon pour des chevaux de très grande qualité»* explique Jacques Flexer. Il espère pour cela faire appel à l'aide financière de ses partenaires que sont le Conseil Régional et le conseil Départemental mais aussi la municipalité de Magny-Cours. *« Ils nous accompagnent depuis le début, nous espérons qu'ils répondront favorablement à notre projet »*. Il compte également sur les fonds Éperon issus des courses hippiques et des paris. *« Il faut savoir que l'équitation est le troisième sport derrière le cyclisme et le football. Notre discipline a donc toute sa place. Nous voudrions donc développer ce pôle pour le compte des centres équestres, et des jeunes »* dit-il en conclusion.



Trois formations diplômantes d'encadrements permettent aux jeunes de trouver rapidement un emploi.

THÉOPHILE MERCIER

Chambre d'Agriculture

Action sécheresse

Dans un contexte de sécheresse qui occasionne une pénurie fourragère pour le prochain hivernage, il est important de pouvoir ajuster au mieux ses rations hivernales. Cela passe par une meilleure connaissance des valeurs alimentaires de ses fourrages et par une évaluation précise des besoins de son troupeau pour ne pas trop se tromper dans ses achats.

Dans ce contexte de sécheresse, la Chambre d'Agriculture vous propose deux types d'actions : Une aide financière à la réalisation d'analyses fourragères et une assistance technique à la réalisation de vos rations pour le troupeau.

L'aide financière pour analyser les fourrages.

Bien connaître la valeur alimentaire de ses fourrages, c'est l'assurance d'équilibrer ses rations de manière à couvrir les besoins de production de votre cheptel sans surconsommation. Mais aussi d'appréhender de manière précise l'état de vos déficits et la manière de les corriger. Il existe deux manières de bénéficier de cette aide.

Premièrement par la prise en charge de 80 % du coût HT de vos analyses fourragères facturées entre le 1er mai 2018 et le 1er février 2019.

Conditions d'accès :

- Analyses de foin, enrubannage, ensilage d'herbe ou de maïs réalisées par un laboratoire
- Nombre d'analyses plafonnées à 3 par exploitation
- Prise en charge financières calculée sur la base de 80 % d'un coût d'analyse facturée au maximum 30 € HT, soit une prise en charge de 24 € HT.

Comment faire : envoyer vos factures d'analyses accompagnées d'un RIB par mail à jocelyne.belmonte@nievre.chambagri.fr ou à l'adresse Chambre d'Agriculture - Opération sécheresse, Jocelyne Belmonte, 25 boulevard Léon Blum - CS 40 080-58028 Nevers.

Deuxièmement directement par la prise en charge de 80 % du coût d'analyse réalisée dans le cadre de nos quatre demi-journées dédiées aux analyses fourragères. L'analyse vous sera facturée 6 € HT au lieu de 29 €.

Nous avons programmé 4 demi-journées sur 4 sites pour vous permettre de faire analyser vos fourrages sur place grâce à l'outil Agrinir (analyseur mobile). Les dates et lieux (voir encadré). Les analyses se feront uniquement sur rendez-vous, pour vous inscrire contactez : Jocelyne Belmonte au 03 86 93 40 60.

- Moulins-Engilbert : Le 28 novembre de 9 heures à 12 heures à la Sicafome – 28 route de Châtillon
- Billy-Chevannes : Le 28 novembre de 14 h à 17 h - Au Centre d'allotement Cialyn – 7 lieu-dit Criens
- Corbigny : Le 29 novembre de 9 heures à 12 h- A la Sicagemac, route de Saint Saulge
- Rix : Le 29 novembre de 14 h à 17 h, à la ferme de la Bussière (Feder) Lieu-dit Bussière

Une assistance technique à la réalisation de vos rations hivernales.

La Chambre d'agriculture vous propose deux dispositifs.

1- lors des 4 demi-journées d'analyses fourragères organisées où nos conseillers seront présents pour vous aider à concevoir vos rations hivernales.

2- l'organisation de 4 permanences :

Les conseillers techniques de la Chambre d'agriculture de la Nièvre seront disponibles pour vous accompagner dans l'évaluation de votre bilan fourrager et la réalisation de vos rations hivernales.

- Le 29 octobre à Decize, 69 avenue du 14 juillet, avec Christophe Dagouneau (bovins) 06 33 63 91 32
- Le 30 octobre à Corbigny, route de Saint Saulge, avec Charles Duvignaud (bovins) 06 33 27 02 60 et Christophe Rainon (ovins) 06 72 39 76 43.
- Le 31 octobre à Nevers - 25 bd Léon Blum, avec Amélie Brisson (engraisseurs) 06 31 81 73 50.
- Le 31 octobre à Cosne-sur-Loire, 15 rue Berry, avec Christian Étienne (caprins et bovins lait) 06 33 13 88 24.

Inscriptions préalables obligatoire sur rendez-vous, contactez : Jocelyne Belmonte au 03 86 93 40 60.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▶ Agenda

26-27/10 Concours Général Agricole
La Société d'Agriculture de la Nièvre organise les 26 et 27 octobre le 165ème concours général agricole à la Ferme du Marault à Magny-Court. 188 animaux seront présentés, répartis en quatre catégories chez les mâles et cinq chez les femelles. L'opération du jury débute le vendredi 26 octobre à 9h. Samedi, un petit-déjeuner est prévu à partir de 8 h 45. La matinée se poursuivra par la remise des prix. Le repas du midi à base de tête de veau est offert par la Société d'Agriculture. Enfin tout au long de ces deux jours, vous pourrez apprécier l'exposition de matériel agricole mais également divers stands sur les dernières nouveautés agricoles. Renseignements : André Bourry 06 14 48 42 55

27-28/10 Concours interrégional limousin à Luzy
Les 27 et 28 octobre, le concours interrégional limousin va se dérouler à Luzy (58) avec le rassemblement de 200 bovins limousins représentant 80 élevages venus de tout le grand quart sud-est de la France. Jugement des sections et prix de championnat le samedi à partir de 9h. Challenge interdépartemental, prix d'ensemble et défilé de l'avenir (jeunes présentateurs) et défilé des animaux primés, le dimanche de 9h à 17h. Repas des éleveurs le samedi soir.

29/10 AG Medicavet
Medicavet organise son assemblée générale ordinaire le lundi 29 octobre. Rdv dès 18h au 1 rue Louis Pasteur à Sermoise-sur-Loire (ZA le Clos-RY). Renseignements au 03 86 90 19 52

02/11 Fermeture des bureaux du GDS
Les bureaux du GDS seront fermés le vendredi 2 novembre prochain

03/11 Fête de l'élevage
Le Comité des Foires de Cercy-la-Tour organise la 7ème édition de la fête de l'élevage. Au programme dès 7h45, le concours de reproducteurs charolais. À 11h, vente aux enchères. Et à 14h30, les Jeunes Agriculteurs du canton de Four animeront le concours de jugement de bétail. La restauration sera assurée le midi par le comité des foires et le soir c'est un repas campagnard à 10 euros qui vous est proposé. Une journée qui s'annonce donc festive. Renseignements auprès de Frédéric Renaud : 06 13 45 36 08

09/11 Journée technique Semis direct
Le GIEE Magellan en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise une journée technique régionale sur le thème du semis direct sous couvert. Au programme, conférence de Stéphane Cordeau, chercheur à l'INRA. Une démonstration semis direct de pois d'hiver. Rendez-vous à 09 h à la salle des fêtes de Sully-la-Tour. Renseignements : 03 83 98 45 30.

Alimentation

Du blé aux pâtes

Charly Dupuis, fils d'agriculteur dans le Cher et Aurore Deliry ont décidé, il y a 6 mois de s'installer sur la ferme familiale et de créer ensemble l'entreprise « Les Gourmandes Bio ». Une production de pâtes sèches qu'ils exportent en grande partie dans la Nièvre.


Aurore Deliry et Charly Dupuis dans leur atelier de production

C'est un pari audacieux. Charly Dupuis, 33 ans et sa compagne Aurore Deliry, 28 ans viennent de lancer l'entreprise *« Les Gourmandes Bio »* à Feux dans le Cher. Cela fait un an que le couple mûrissait son projet. *« Mon père produit depuis une dizaine d'années des céréales bio sur la ferme à Villeneuve, je me suis dit qu'il y avait quelque chose à faire pour valoriser ses récoltes »* explique Charly Dupuis. Le couple n'était pourtant pas destiné à ce genre d'activité. *« Nous étions auparavant dans l'évènementiel, mais nous avons eu envie de changement et surtout de pouvoir créer notre propre projet »* explique à son tour Aurore Deliry.
Une fois l'idée et le projet bien défini, il a fallu se former. *« Nous avons suivi pour cela des formations notamment auprès de la Chambre des Métiers avec les modules "création d'entreprise", "hygiène agroalimentaire" et surtout "fabrication de pâtes" »* détaille Charly Dupuis. Pour ce projet, le couple a investi un peu plus de 100 000 euros dans l'achat des machines, la rénovation de l'usine et la chambre froide entre autre.

« Une production 100 % bio »

Pour produire leurs pâtes, les deux gérants valorisent une partie les 290 ha de céréales cultivées par Dominique Dupuis, le père de Charly. Dans le détail, on y retrouve des légumineuses (pois et lentilles) du tournesol, blé dur et tendre et Maïs. Côté production, les pâtes passent par une extrudeuse et un séchoir durant 19 heures à basse température ce qui permet de conserver toutes les qualités nutritionnelles des pâtes et retrouver la saveur du blé. 300 kg de pâtes sont produites chaque semaine après extraction de l'eau.

Un débouché tourné vers la Bourgogne

Actuellement, *« Les Gourmandes Bio »* proposent une gamme nature, au piment de Cayenne, à la tomate, au chocolat, aux lentilles, au basilic et aux noix de la ferme. Pour certaines gammes , comme la tomate ou le piment de Cayenne, le couple achète ses produits déshydratés chez les fournisseurs des magasins Biocoop. *« Aujourd'hui, contrairement à la grande distribution, nous pouvons nous revendiquer comme producteur 100 % bio. Car pour être certifié, le cahier des charges prévoit que 95 % des ingrédients soient issus de l'AB. Mais les GMS jouent énormément sur ce seuil »* estime Aurore Deliry.
Malgré leur implantation dans le département du Cher, le débouché de l'entreprise est tourné vers la Bourgogne et la Nièvre en particulier. Actuellement, le couple fournit les magasins de producteurs comme *« Secrets de Paysans »* à Coulanges-les-Nevers et les Biocoop de Cosnes-sur-Loire et Nevers.
« Vous pouvez également nous retrouver directement à notre ferme et sur les marchés de producteurs. Nous avons au total 60 points de ventes en 6 mois d'activité, c'est encourageant» explique Aurore Deliry. Des sachets qui sont vendus entre 2,80 à 3,90 euros pour un volume qui varie entre 220 à 320 grammes par paquet.
En parallèle à ces points de ventes *« Les Gourmandes Bio »* fournissent également le collège de la Charité-sur-Loire et le collège René Cassin de Cosnes-sur-Loire. *« Nous sommes fiers de ces partenariats. Nous réalisons ponctuellement des actions pédagogiques dans ces établissements. Nous pouvons ainsi expliquer notre démarche »* poursuit la jeune femme. *« Depuis que ces collèges testent nos produits, les chefs d'établissements ont constaté qu'il y avait moins de gâchis car les élèves apprécient le goût »* se réjouit Charly Dupuis
La priorité pour le couple est d'étendre encore un peu plus leur réseau. *« Rien n'est fermé, notre atelier de production peut encore évoluer et si le besoin s'en fait sentir, nous pourrions éventuellement embaucher. Mais nous n'en sommes pas là, il nous reste du travail »* conclut Aurore Deliry.


La boutique est ouverte le vendredi de 16 h à 19 h.

THÉOPHILE MERCIER

Sécheresse en élevage

Le préfet Latron est allé voir les prairies «paillassons»

Patrice Latron, préfet de l'Yonne, s'est rendu sur le terrain pour se rendre compte des difficultés qu'engendre la sécheresse en agriculture, et particulièrement en élevage.


Martial Renault a expliqué au préfet (au centre) les difficultés liées à la sécheresse dans son élevage.

À l'heure où la sécheresse engendre de plus en plus de difficultés financières en élevage, le préfet Latron s'est rendu dans une exploitation de bovins allaitant à Magny le 18 octobre dernier. *«Il y avait trois raisons à ma venue. Venir toucher du doigt la problématique de la sécheresse, sur le terrain plutôt qu'en lisant des notes, et puis témoigner de mon soutien à la profession. Leur dire que je comprends la difficulté et la détresse aussi qu'il peut y avoir. Le troisième point c'est de les écouter pour voir ce qui peut être fait en plus.»*

Le Gaec de l'Embranchement, où Martial et Bertand Renault élèvent 120 mères charolaises et engraissent des jeunes bovins, a accueilli le visiteur et les professionnels.

Explosion des charges alimentaires

Leurs bêtes sont nourries au foin et la paille depuis la mi-juillet. Pour *«passer l'été»*, et avoir suffisamment d'aliments pour l'année, Martial et Bertrand ont dû acheter en plus 4 000 € de paille, 4 000 € de foin, 5 000 € de céréales et 1 500 € de mélasse. Soit presque 15 000 € de charges en plus, rien que pour l'alimentation du troupeau face à la sécheresse. Les éleveurs s'y sont pris dès le mois de juillet, anticipant la montée du prix de la botte de paille, passée de 40 €/T à 90 €/T cet été. Les trésoreries les plus vacillantes incitent malheureusement certains producteurs à vendre du bétail pour alléger leurs charges «*Si on commence à décapitaliser, l'an prochain y aura moins de bêtes à vendre, moins de veaux, etc. donc moins de trésorerie…*» s'alarme Martial. «*En prime, quand on amène des vaches à l'abattoir, on voudrait pouvoir répercuter l'augmentation des charges mais on est soumis au prix du marché…*»

Plan d'aide d'urgence à 5 millions d'euros

Un plan d'aide d'urgence de 5 millions d'euros a été récemment débloqué par la région pour les éleveurs. Une aide appréciée, mais qui semble finalement bien maigre pour les producteurs. serait divisée entre les éleveurs de Bourgogne Franche-Comté, et rapportée à l'unité gros bovin (UGB). Cela représenterait entre 3 et 6 € par UGB. Pour Martial et Bertrand, *«ce n'est pas beaucoup mais bon, c'est déjà ça ! On en est à 160 € de surcoût lié à la sécheresse par UGB…»* Pour les 280 UGB du GAEC de l'Embranchement, l'aide apportée représentera au total entre 840 et 1 680 €.

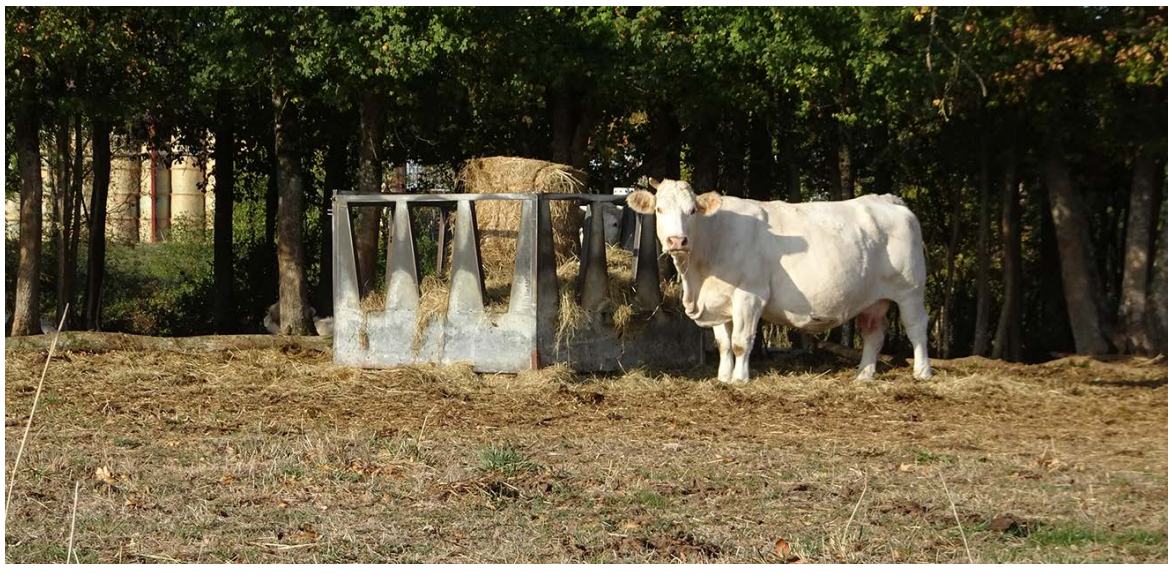

Les charges alimentaires explosent !

C'est un pas en avant, mais cela reste peu pour soutenir les éleveurs en grande difficulté selon Damien Brayotel, président de la FDSEA 89 : «*Le préfet a souhaité venir constater de lui-même les conséquences de la sécheresse en agriculture et particulièrement en élevage. On a balayé tous les impacts et toutes les productions, pour voir ce que l'État peut mettre en place pour apporter des solutions, même si c'est symbolique. En essayant d'activer un peu tous les leviers, au niveau de l'État. Avec l'assouplissement des règles du plan calamité qui pourrait être mis en place, l'autorisation de nourrir le bétail avec les jachères, les dégrèvements de taxe foncière, qui viennent d'être validés sur les prairies. Et qu'on voudrait étendre aussi aux cultures. Au niveau régional, avec une aide qui représente au minimum 3 €/UGB, on verra. On entend parler d'un zonage pour la répartition de l'aide… Entre donner 500 et 1 000 € à une exploitation, je considère que ce serait beaucoup plus simple de donner la même chose à chacun en région, et que chaque département équilibre en fonction des besoins… Le mieux c'est donc de cumuler un peu toutes les solutions pour apporter un petit coup de pouce… En tout cas, c'est bien que les politiques aient pris la mesure du problème, et qu'ils fassent quelques gestes pour accompagner les agriculteurs.»*

Les messages sont passés

La visite du préfet a été l'occasion pour la profession de rappeler les principaux dossiers agricoles sensibles du département, comme le retard de paiement des aides bio, le stockage de l'eau, le loup ou encore les dégâts de sangliers. Patrice Latron a entendu les problématiques et s'est engagé à agir dans la mesure de ses possibilités. «*Il y a un certain nombre de messages qui sont passés. Pour ce qui est gouvernemental, je vais écrire au nouveau ministre de l'Agriculture pour le sensibiliser sur les sujets abordés aujourd'hui, par exemple par rapport au problème du versement des aides du deuxième pilier qui devient lancinant… D'autre part, on va prendre des mesures en local, avec une cellule de crise sécheresse que je vais installer en novembre, pour essayer de sensibiliser le directeur des finances publiques pour voir si on peut obtenir des exonérations de taxes supplémentaires, en complément des mesures de la région*».

ORIANNE MOUTON


Les animaux sont au pré, mais pas d'herbe à l'horizon…

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▶ Agenda

27-28/10 Fête des vins à Chablis
Samedi 27 octobre de 12h30 à 18h Chablis sera le théâtre de dégustations, stands gastronomiques, animations de rue et exposition d'ancien matériel viticole. Le dimanche 28, les festivités débuteront à 9h30 avec une randonnée au départ de la mairie, puis à 11h avec le défilé des Piliers chablisiens et la réouverture des stands de la veille, jusqu'à 18h.

04/11 Foire Saint-Martin
Le dimanche 4 novembre, la Foire Saint-Martin réinvestit le centre-ville d'Auxerre. De nombreux exposants seront présents : artisans, vêtements, animations, et bien sûr de nombreux agriculteurs fiers de présenter leur production aux icaunais. De 8h à 18h

13/11 Des ovins sur les plateaux ?
Le mardi 13 novembre à 13h30 à Cruzy le Chatel des producteurs qui ont fait le pari de ré-introduire un élevage ovin sur leur exploitation céréalière et acteurs de l'agriculture et de l'élevage du département, vous livreront les clés de la réussite de cette stratégie.

13/11 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le mardi 13 novembre à la chambre d'agriculture 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52- dijon@apecita.com

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires (Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48).

- **Les chiffres clés pour gérer mon exploitation.** Formation de 2 jours, les 8 et 16 novembre à Auxerre, avec 1 heure de connexion à distance pour valider les acquis de la 1ère journée. Contact : Cyrille Fournier : 03 86 94 22 10.
- **Réussir la transmission de mon exploitation.** Les 13, 15 et 20 novembre à Auxerre. Contact : Sylvie Huyghe, 03 86 94 22 16.
- **De l'idée au projet Formation.** Les 16, 26 et 30 novembre à Auxerre. Cette formation s'adresse aux porteurs de projet pour une installation agricole dans l'Yonne. Contact : Nathalie Adnet, 03 86 94 82 94.
- **Facebook perfectionnement.** Le 20 novembre en salle au lycée de La Brosse. Contact : Alice Demolder-Bilhot, 03 86 94 26 33.
- **Gagner en immunité pour réduire les problèmes sanitaires en élevage bovin.** Le 20 novembre à Avallon. Contact : Catherine Bonin, 03 86 34 23 41.
- **Développer mes capacités de communication pour mieux négocier, fluidifier mes relations avec mes proches, voisins, collègues…** Les 22 novembre et 13 décembre à Auxerre. Intervenant = coach en communication. Contact : Françoise Duzer, 03 86 94 82 93.

Rendez-vous technique

Des racines et des pelles

Les rendez-vous de discussion ouverts à tous, autour de profils de sol sont lancés !



Le sol et son bon fonctionnement sont la base du travail de l'agriculteur. La bonne santé des plantes dépend étroitement du bon fonctionnement du sol, pourtant il reste encore beaucoup d'inconnus dans les mécanismes qui régissent les échanges des différents compartiments du sol. C'est pourquoi nous avons voulu partager avec le plus grand nombre les questions et les avancées des connaissances sur le sujet.

Le sol inter'pelle !

Pourtant, nos formations sur cette thématique ne font pas recette. Face à ce décalage, nous avons décidé de parler des sols différemment. C'est ainsi qu'est né le concept *« Des racines et des pelles »*.
Des racines et des pelles c'est parler des sols autrement, sur le terrain avec des rendez-vous courts (2 heures max), gratuits et ouverts à tous, partout dans l'Yonne !
Trois éditions *« Des racines et des pelles »* ont eu lieu ce printemps. Pour Romain Fouquiau, premier agriculteur à accueillir ce nouveau rendez-vous *« L'ouverture du profil m'a permis de voir la structure de mon sol et de la comparer avec celle de mon voisin qui ne laboure pas. À la suite de cette journée, j'ai adapté mon travail du sol par rapport à ce que nous avions observé dans le profil. C'est intéressant de se rendre compte de l'état de son sol et de comprendre comment sont les agrégats »*.
Lors de ces rencontres, quatre grands axes de travail se dégagent :
- Approfondir la notion de fertilités des sols (biologique, chimique et physique)
- S'approprier des méthodes terrain d'analyse des sols
- Réfléchir au choix des outils de travail du sol et à leur réglage en fonction des caractéristiques de ses sols.
- Savoir mieux interpréter les analyses chimiques.

À partir du recueil de ces besoins, la Chambre d'agriculture propose des formations dont la première est *« diagnostiquer simplement mes sols »*.

La pédologie

Témoignage de Valérie Duchênes, agro-pédologue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *« Diplômée en géologie et pédologie fondamentale et appliquée de la faculté des Sciences de la terre de Dijon avec une spécialisation en Espace rural, j'exerce mes fonctions à la Chambre d'agriculture de l'Yonne depuis 1998. Mes missions relèvent d'audits, de diagnostics, d'expertises, de conseils, d'interprétations des analyses de terres et de profils, de mises en application de diverses méthodes de diagnostic, de formations et sensibilisation au sol. La pédologie s'intègre à de nombreux domaines tels que l'agronomie, la sylviculture, l'aménagement du territoire et la gestion d'espaces naturels.*
J'examine à l'aide de différents outils les constituants de la terre, leur agencement, leurs propriétés physiques, leurs propriétés chimiques et leurs propriétés biologiques. Je peux ainsi identifier les types de sol et comprendre leur dynamique. À partir de ces éléments, je regarde l'impact des différentes activités sur les sols. Je partage mon temps entre le terrain et le bureau pour recouper les données obtenues, rédiger des rapports et établir des cartes. Pour faire ce métier, il faut aimer mettre les mains dans la terre, avoir le sens de l'observation, aimer « mener l'enquête » pour comprendre les états du sol, les motivations des exploitants. Le sol est un objet naturel méconnu qu'il faut creuser pour observer, étudier et comprendre. Son étude répond à un réel enjeu pour une alimentation saine de la population et pour la protection des ressources et la biodiversité».

Les prochains rendez-vous

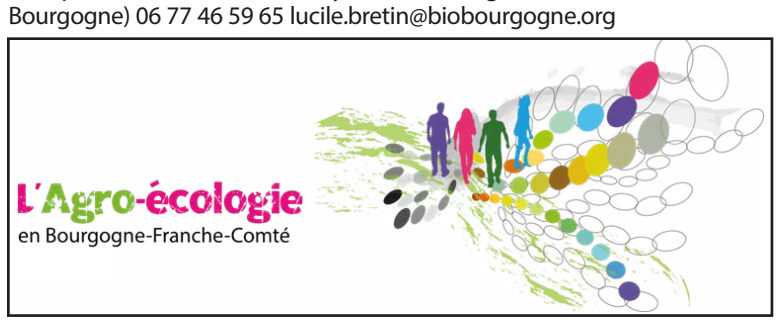
Trois rencontres sont prévues sur l'hiver 2018 et le printemps 2019. Les dates et lieux seront à retrouver sur le site internet de la CA89 et autres canaux de communication (facebook, Raisoculture).
La prochaine date est le 5 novembre à partir de 14 h au Bois des Lys à Fontaine la Gaillarde. Venez nous rejoindre nombreux, nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Vous pouvez également nous suivre en Facebook live.
Contacts : Élodie Joudelat 06 83 81 90 95 - Valérie Duchênes 03 86 94 28 40 Chambre d'agriculture de l'Yonne

ORIANNE MOUTON

▶ Rendez-vous

Innov'action et agroécologie Un territoire Othe en couleur

Agriculture biologique, transformation, luzerne déshydratée, chanvre, protection de la ressource en eau… Les agriculteurs bios du Pays d'Othe vous ouvrent les portes de leur GIEE pour vous présenter les enjeux liés à leur territoire, leur histoire et leurs projets collectifs. Le GIEE Agribio Vanne et Othe et leurs partenaires vous donnent rendez-vous à partir de 8 h 45 le 6 novembre 2018 au hameau de Milly à Foissy sur Vanne.
Cette matinée sera également l'occasion de voir du matériel de désherbage mécanique et spécifique au chanvre, ainsi qu'une machine à pâtes en fonctionnement au local de transformation du GIEE !
Pour clôturer ce temps d'échange, un buffet élaboré à partir des produits des agriculteurs bio du territoire sera offert. Inscription obligatoire par mail auprès de : lucile.bretin@biobourgogne.org.
Pour plus d'informations : www.yonne.chambagri.fr ou Lucile Bretin (Bio Bourgogne) 06 77 46 59 65 lucile.bretin@biobourgogne.org



▶ Rendez-vous

Avallon Concours interdépartemental de bovins reproducteurs charolais samedi 3 novembre

Organisé par le Syndicat charolais de l'Yonne
Le Syndicat d'Élevage de la race bovine charolaise de l'Yonne organise le concours interdépartemental de bovins reproducteurs charolais, le samedi 3 novembre à Avallon. Il est ouvert aux animaux inscrits au HBC et provenant d'élevages qualifiés vis-à-vis de l'IBR.
Déroulement de la manifestation :
Le Concours se déroulera sous un chapiteau installé sur le parking de la RD 606, face au cimetière.
- à partir 9 h 30 : exposition des animaux
- de 10 heures à 12 h 30 : jugement des animaux
- à partir de 12 heures : repas-dégustation de steak charolais (viande de charolaise née, élevée et engraissée dans la région)
- 15 h 30 : visite officielle et remise des prix, suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité d'Avallon

Pour encourager le commerce au cours de cette manifestation, les organisateurs accordent une prime de 150 euros, par tranche de 5 ventes conclues pendant le concours.
Renseignements complémentaires auprès de Catherine Bonin. Tél. 06 88 63 22 18 ou 06 07 89 05 97
Alysé proposera sur son stand une analyse gratuite de fourrages (foin, enrubanné, ensilage d'herbe de prairies naturelles, de graminées ou de luzerne) afin d'aider les éleveurs à mieux connaître la valeur de leurs fourrages et de réaliser un rationnement en adéquation avec les résultats d'analyse.

Aides pour la formation et l'emploi

3015 € pour former ses salariés en interne

Les dispositifs d'accompagnement de l'effort de formation (AEF) permettent aux chefs d'entreprise de moins de 11 salariés de bénéficier d'une aide de 3 015 € pour la formation interne des salariés.

Difficultés financières passagères, baisse de travail, difficultés à trouver de la main-d'œuvre qualifiée… Embaucher un salarié et maintenir son emploi n'est pas toujours chose facile. Les dispositifs AEF *« emploi »* et *« maintien dans l'emploi »* peuvent apporter un soutien financier aux chefs d'exploitation.

Créés en 2017 à la suite de la suppression des emplois aidés et autres soutiens, ce sont les uniques rescapés des aides à l'emploi. Les deux volets du dispositif AEF du FAFSEA (organisme financeur de la formation professionnelle) permettent de compenser financièrement le temps passé à former un employé au sein de l'exploitation.

France Lahutte est chargée de la section emploi à la FDSEA 89, et prestataire du FAFSEA pour la constitution et le suivi des dossiers AEF. *« C'est simple et rapide, je rencontre les personnes intéressées pour discuter de leurs besoins, puis on établit le plan de formation pour le salarié en fonction des besoins de l'entreprise et de ses compétences. Une fois le dossier signé par tout le monde, salarié compris, je le valide, et le premier versement arrive dans les trois semaines suivantes. L'employeur a six mois pour réaliser les 200 heures de formation interne, ce qui au final, ne change pas énormément l'organisation du travail. Il me renvoie ensuite la feuille de suivi, et le dernier versement est réalisé. C'est quand même 3 015 € dans la poche »*.

AEF Maintien dans l'emploi

Le volet *« maintien dans l'emploi »* du dispositif s'adresse à l'ensemble des employeurs qui rencontrent des difficultés à maintenir les emplois CDI et contrats intermittents sur leurs exploitations. France Lahutte explique les tenants et aboutissants de l'aide : *« Dans les exploitations, il peut y avoir des petits coups de mou, des moments compliqués comme une baisse de revenu à cause d'une crise économique, d'une mauvaise récolte… Comment maintenir l'emploi de son salarié dans ces moments ? La mise en place de l'AEF Maintien dans l'emploi permet de passer le cap en évitant les licenciements économiques. Il peut aussi s'agir d'un manque de travail, nous avons l'exemple en ce moment avec la sécheresse bloquant les travaux. Au lieu d'un chômage technique, on peut utiliser ce fond pour apporter de la valeur ajoutée* : former *le salarié à la mécanique, à la manipulation d'engins, etc.* ».

AEF Emploi

Le deuxième volet du dispositif, l'AEF emploi, s'applique dans le mois suivant l'arrivée d'un nouvel employé. Il peut être utilisé pour toute embauche d'un salarié, quelles que soient sa formation et ses compétences, en CDI à temps plein ou temps partiel de 24 heures hebdomadaires minimum, CDD de plus de 6 mois ou contrat intermittent. « *L'adaptation du salarié à l'exploitation et sa formation aux méthodes de travail prennent du temps. Et puis le salarié n'est pas toujours compétent sur tous les aspects de son nouveau travail. L'aide permet de compenser financièrement le temps passé à former le nouvel arrivant à l'exploitation* ».

ORIANNE MOUTON

AEF maintien dans l'emploi au Gaec de L'Éole



Francis Jeandarme sur son exploitation de Taingy

Francis Jeandarme et son épouse sont associés sur l'exploitation de polyculture-élevage comptant 180 ha et un troupeau laitier de 65 vaches, avec un salarié qui travaille sur la ferme depuis dix ans. En 2015, ils réalisent de nombreux investissements pour l'aménagement d'un bâtiment et l'installation d'un robot de traite. Mais malheureusement 2016 s'avère être une année compliquée : les rendements sont très faibles et le prix du lait chute de près de 100 € pour 1 000 litres. Les résultats de 2017, année moyenne, n'ont pas arrangé les choses. Après ces investissements conséquents et au vu de la conjoncture, la trésorerie en souffrance mettait en péril le maintien de l'emploi sur l'exploitation. Mais au début de l'année, Francis et son épouse ont utilisé le dispositif AEF Aide au maintien de l'emploi. « *On a reçu environ 3 000 €, c'était une aide bienvenue dans ce moment difficile au niveau trésorerie. Ça nous a permis de former notre salarié au robot de traite sans nous pénaliser pour le temps passé. Ça représente un mois et demi de salaire brut, c'est un petit coup de pouce ! Et puis c'est très simple à faire, France Lahutte est venue et nous a fait signer des papiers, à nous et notre salarié. On a fait un suivi des heures passées à le former sur le robot et on a renvoyé ça, et c'est tout !* ».

Aide à l'emploi au Domaine de la côte de Fasse



Paul et Isabelle Gagnepain du domaine de Côte de Fasse.

Le Gaec Gagnepain compte 19 ha de vignes dans le chablisien à Beine. Trois associés et deux salariés travaillent sur le domaine. L'an dernier, ils ont accueilli en stage Jawad, jeune réfugié afghan en formation *« viticulture, travaux en vert »* à La Brosse, arrivé en France depuis une paire d'années. La motivation au travail du jeune homme lui a valu une offre de CDD de 6 mois au domaine, avant même la fin de son stage. Le GAEC Gagnepain a bénéficié de l'AEF emploi pour l'embauche de Jawad. C'est Paul qui s'est occupé de la formation du jeune salarié au métier d'ouvrier viticole. *« C'est un dispositif attractif pour engager quelqu'un de peu qualifié. La personne embauchée n'est pas efficace tout de suite, la première année, on est plutôt à plus 0,5 de main-d'œuvre qu'à plus 1. L'aide permet de compenser financièrement le temps passé à la former, qui est du temps de travail effectif " perdu" ».* Les employeurs ont été satisfaits de la facilité du dispositif : *« On a eu un rendez-vous, des documents à signer, et un suivi des heures et des tâches réalisées, suivant deux modules que l'on avait établi ».* La recherche de main-d'œuvre est aujourd'hui une tâche compliquée pour les viticulteurs, heureux d'avoir trouvé un jeune motivé. *« D'ici le mois de décembre, il devrait passer en CDI. On avait laissé tomber l'idée de trouver de la main-d'œuvre qualifiée, c'est de plus en plus compliqué d'avoir quelqu'un de motivé et qui reste… ».*



Élections Chambre d'agriculture

L'essentiel pour JA et FDSEA : un revenu agricole pour chacun dans un environnement bienveillant

Le Projet des élections à la Chambre d'agriculture se dévoile depuis quelques semaines. Jeunes Agriculteurs et FDSEA de l'Yonne feront liste commune aux élections chambre d'agriculture en janvier 2019.

JA et FDSEA de l'Yonne, portent des valeurs communes. Celles de femmes et d'hommes, qui s'engagent chaque jour, avec passion, détermination et courage, pour faire vivre différentes agricultures. C'est pourquoi, ils ont à nouveau décidé de s'associer lors des prochaines élections à la Chambre d'agriculture qui se dérouleront fin janvier prochain. Les deux syndicats majoritaires se retrouvent dans les valeurs d'agricultures qui nourrissent la population et qui sont des forces pour l'économie locale, les emplois, les communes rurales. Les valeurs d'une agriculture qui est la colonne vertébrale des territoires, source de développement durable et, aussi, de solutions pour l'environnement. Les valeurs d'une agriculture qui fait rayonner la France à l'étranger à travers, notamment, la gastronomie ou le tourisme.

Pour autant, aujourd'hui, cette ambition n'est pas lisible dans les politiques publiques, elle semble se déliter. Tous les jours, JA et FDSEA de l'Yonne perçoivent les pertes de repères des concitoyens, des responsables politiques et des décideurs économiques sur le rôle et les missions de l'agriculture. Il en résulte trop souvent des choix politiques illisibles et coupés du bon sens paysan. JA de l'Yonne et la FDSEA de l'Yonne porteront un projet syndical qui donnera des ambitions claires à l'agriculture icaunaise, promouvra des politiques agricoles locales cohérentes, développera et créera de la valeur pour les femmes et les hommes qui font l'agriculture.

Les ambitions d'une agriculture attractive

Les ambitions d'une agriculture attractive, qui améliore l'accompagnement des jeunes qui s'installent, les renforce dans leurs projets, grâce à des transmissions fluidifiées. JA et FD choisissent de favoriser des outils qui permettront grâce aux services de la Chambre d'agriculture, aux exploitants agricoles d'entreprendre, d'investir. JA et FD porteront une agriculture de projets valorisant les femmes, les hommes et les territoires. JA et FD choisissent de porter des agricultures de progrès, toutes les agricultures (conventionnelles, bios, Agriculture de conservation), qui rémunèrent justement les producteurs au sein des filières, et choisissent de protéger les entreprises des aléas, comme d'accompagner les plus fragiles, n'oubliant pas les retraités. JA et FD porteront une agriculture de projets stimulée par des groupes de réflexion et de développement accompagnés par des équipes de conseillers innovants. JA et FD porteront une agriculture reconnue, pragmatique, de bon sens qui valorisera positivement des solutions nouant des alliances avec les consommateurs. Ils refusent la déconsidération incessante et porteront des images positives de nos producteurs et productions. JA et FD affirment que l'Europe doit être ambitieuse, porter un véritable projet renouvelé dont la PAC reste un levier essentiel dans des conditions d'application réactives et simplifiées. Pour autant, la France et la Région Bourgogne Franche Comté devront savoir verser les aides dans les temps. Il est impossible de prendre des risques avec des politiques publiques qui ne respectent pas leurs engagements.

Pour porter ces projets, JA et FD porteront un projet où les services de la Chambre d'Agriculture resteront accessibles et proches de tous les agriculteurs. Une chambre d'agriculture qui sera à la pointe de l'innovation et du progrès dont le pilotage sera assuré par de vrais représentants de l'agriculture. Ce projet veillera à l'essentiel : que les agriculteurs trouvent un revenu, une place et un rôle reconnus et valorisants dans ce monde qui bouge.

JA ET FDSEA 89



Sanglier

Quoi de neuf ?

Interview de Thierry Michon, représentant des agriculteurs au sein de la commission départementale Chasse et Faune sauvage

■ «***La dernière Commission départementale Chasse et Faune Sauvage a validé le schéma départemental cynégétique et faune sauvage, quelles conséquences ?»***

Thierry Michon, *«L'ancien schéma étant devenu caduque le mois dernier, en attendant l'approbation par le préfet du nouveau schéma, nous sommes donc dans une période de transition où tout agrainage visant le cantonnement des sangliers en forêt est prohibé, cela peut poser problème par endroits. Un schéma donne des règles, il permet entre autres l'agrainage, mais également la gestion du grand gibier, cela peut permettre par exemple d'imposer à un détenteur de droit de chasse un nombre de sangliers à abattre lorsque la pression sur le monde agricole est trop forte.»*

■ ***«Que répondre aux agriculteurs en ce moment ?»***

TM : *«Les dégâts de sangliers deviennent par endroits insupportables, la FDSEA et la Chambre d'Agriculture le rappellent avec force auprès des chasseurs, ceux-ci doivent abattre plus d'animaux ! La Fédération des Chasseurs consciente de la situation va attribuer davantage de bracelets cette saison afin d'atteindre 14 000 animaux tués cette saison (contre 11 000 l'an passé), ceux-ci sont désormais facturés 10 € au lieu de 25 € jusqu'alors. J'encourage chaque agriculteur qui subit des dégâts d'aller rencontrer le détenteur de droit de chasse afin qu'il agisse au plus vite.»*

Vous pouvez enregistrer vos dégâts de gibier sur internet. Demandez votre accès par mail à sangliers.degats@fdsea89.fr

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE LOUSSOT, DIRECTEUR FDSEA 89

Promotion

25ème édition du marché des terres de France

La 25ème édition du marché des Terres de France s'est tenue le 14 octobre dernier dans le XXe arrondissement parisien. C'est devenu le rendez-vous de l'automne, les producteurs icaunais se retrouvent le temps d'une journée, Rue de la Chine pour faire découvrir leur terroir au travers des produits présentés. Pains, viandes, légumes, fruits, miel, huiles, escargots, foie gras, confiseries, fromages… et bien sûr vins ! Tout le savoir-faire du département était fièrement représenté dans les étals pour cette nouvelle édition, organisée comme à l'accoutumée par la FDSEA de l'Yonne. Vingt-six agriculteurs, accompagnés par l'Agence de développement touristique de l'Yonne et les Gîtes de France de l'Yonne ont pu présenter au public parisien les bonnes choses que l'on trouve dans le département, pour qu'il puisse enfin dire «*qu'icaunais*».



Un air d'été indien rue de la Chine dimanche 14 octobre



Les producteurs icaunais ont pu faire découvrir leur terroir au public parisien

Chambres d'agriculture

Le point sur la fissuration des sols prairiaux

Depuis trois ans, les Chambres d'agriculture du Jura, du Doubs et du Territoire de Belfort et la Chambre Régionale de Bourgogne Franche-Comté se sont associées dans un projet visant à définir la pertinence de l'utilisation des outils de fissuration des sols prairiaux : Prototype Quivogne et Actisol (Herbasol). Tour d'horizon des premiers enseignements et rencontre à venir.

Dans le cadre du PRDAR du Massif du Jura*, un volet est consacré à l'étude de l'état structural des sols en lien avec divers cortèges floristiques. Grâce à l'appui de constructeurs, distributeurs et acteurs locaux (Actisol, Quivogne, Terre Comtoise…) plusieurs sites expérimentaux ont été mis en place dans le Doubs et le Jura, croisant divers types de sols et états floristiques. Le travail s'est attaché à comparer les réponses mécaniques (passages ou non d'outils fissurateur du sol) sur une grande diversité de parcelles. Certaines de ces dernières avaient un problème de tassement avéré, tandis que d'autres ont été traitées sans diagnostic préalable d'un besoin de décompactage. Les données météos et les conditions de passage ont été recoupées et des bandes témoins non traitées ont permis d'évaluer l'efficacité des outils et l'évolution de la flore.

Après trois ans de suivi, il est maintenant possible de tirer les premiers enseignements sur l'évolution -ou non- du cortège floristique et/ou de l'amélioration structurale du sol. Si le bon diagnostic initial de la parcelle semble être un incontournable ; les conditions de passage, les réglages de la machine et le type de sol concerné, sont des éléments importants également, à ne pas négliger.

L'étude du sol est incontournable à travers la valorisation de profils-bêche. Elle permet de localiser la zone de contrainte et de choisir l'outil le plus pertinent. Il est nécessaire de croiser cette observation avec celle de la flore. Grâce au classement de la parcelle dans une typologie, on peut mettre en relation le sol et la flore et lister les possibilités d'évolutions d'un type de parcelle, vers un autre plus efficient.

Adoubés par certains, décriés par d'autres, les outils de fissuration des sols de prairies offre des réponses à des problèmes ponctuels et spécifiques.

L'ensemble des résultats seront présentés lors de la journée « et si on parlait fertilité des sols ? » du 7 Novembre sur la ferme de Vesoul Agro Campus.

NICOLAS LECATRE, CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU DOUBS - TERRITOIRE DE BELFORT

*: Programme Régional de Développement Agricole et Rural du Massif du Jura, financé par le Conseil Régional, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, le fonds CASDAR (Compte d'Affectation Spécial Développement Agricole et Rural) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et la Chambres d'agriculture de Bourgogne – Franche-Comté.



Un feutrage bruni des racines sur les premiers centimètres de sol traduisent des problèmes de compaction.

Diagnostiquer les problèmes à la ferme, c'est possible !!

Dans le cadre d'une approche pragmatique, le « test-bêche » permet d'extraire une motte de 20*20*25cm pour une observation visant à vérifier si le système racinaire occupe harmonieusement l'ensemble du volume de sol.

1) Le sol montre une structure grumeleuse, fine, de couleur homogène en disposant d'un chevelu racinaire dense sans contrainte d'orientation, occupant un maximum de volume de sol : « pas touche, tout va bien ! »

2) Le système racinaire montre des signes évidents de « non-colonisation harmonieuse » du volume de sol, en cumulant par exemple plusieurs des critères ci-dessous (liste non exhaustive) :

-Concentration nette du système racinaire en surface (1 à 3/5cm) et couleur plus foncée que la zone 3/5 à 15/20cm.

-Existence de séparations horizontales nettes dans les 10/20cm de profondeur.

-Présence de « blocs » compacts de plusieurs cm et de forme aplatie ou prismatique.

-Tâches rouille et racines gainées de rouilles uniquement en surface.

-Racines pivotantes coudées.

-Au moins 30% de surface-sol nue.

« Une réparation mécanique pourra être nécessaire dès lors que le sol cumulera les critères de dysfonctionnement énumérés ci-dessus. L'efficacité de son action sera optimisée si on s'inspire un peu des enseignements ci-dessous ! »

Quelques enseignements des expériences de fissurations mécaniques (2016/2018-PRDAmassif)

-Affirmer l'efficacité ou l'inefficacité systématique de fissurateur/ameublisseur de prairies quel que soit le type de sol est FAUX.

-L'efficacité de tels outils passe par la présence de disques droits (positionnés dans l'axe des dents) afin de couper le lassis racinaire tout en évitant un foisonnement /arrachage de surface et de dents ayant une capacité effective à ameublir le sol dans l'axe de la dent et la zone inter-dents et à la profondeur souhaitée.

-Pour statuer de l'efficacité de ce type d'outil, vérifier « les besoins du sol (test bêche)» puis la capacité de friabilité de la zone à ameublir puis la réponse de l'outil avant de le passer sur toute la parcelle (re-test bêche). Le bon réglage des outils est un des premiers facteurs de réussite.



Le « test bèche » permet un diagnostic rapide et facile à mettre en œuvre à la ferme

-La dégradation d'une prairie est parfois liée à des pratiques inappropriées : « remettre » à plat ces pratiques (avec son conseiller(e)) peut-être une approche judicieuse en plus (ou en préalable) de la réponse mécanique.

-La réponse du système racinaire à l'amélioration mécanique de la structure du sol est plus lente que le sol, et celle de la flore n'est pas non plus instantanée.

CHRISTIAN BARNEOUD - CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Rendez-vous

Mercredi 7 novembre à la ferme du lycée agricole de Port Sur Saône, la journée « Et si on parlait fertilité des sols ? » reviendra sur les problématiques des sols prairiaux !



Environnement

Le paiement pour services rendus en phase test...

Six zones du nord de la France et du sud de l'Angleterre ont lancé le programme européen CPES, avec pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau, grâce aux changements des pratiques agricoles. L'idée c'est de rémunérer les exploitants à la hauteur des services rendus. Un dispositif qui pourrait avoir de l'avenir.

Passer du principe de *« pollueur/payeur »* à celui de *« bénéficiaire/contributeur »*. C'est l'objectif du projet *« Paiements pour services environnementaux Manche »* (CPES) qui a été lancé officiellement le 17 octobre, après une série de tests effectués depuis novembre 2017. Ce programme, financé à hauteur de 4 millions d'euros par des fonds européens, doit permettre de rémunérer des agriculteurs du nord de la France et du sud de l'Angleterre pour leurs actions en faveur de la qualité de l'eau. En effet, seulement 30 à 40 % des eaux se déversant dans la Manche sont aujourd'hui classées en bon état écologique. En cause : la forte concentration de nitrates et de phosphates dans les eaux, conséquence notamment des pratiques agricoles.

Au lieu de taxer les agriculteurs pour ces pratiques dommageables à l'environnement, ou de simplement les indemniser pour leurs éventuels investissements en faveur de la qualité de l'eau, le programme a pour objectif de payer ces actions à leur juste valeur. L'assainissement d'un point d'eau engendre en effet une série d'externalités positives pour la collectivité, qu'il est possible de chiffrer et de transformer en rémunération.

Internaliser les bénéfices environnementaux

Les exploitants des zones concernées doivent donc proposer, à leur initiative, des projets visant à améliorer la qualité de l'eau autour de leurs cultures. Ces propositions sont ensuite examinées, puis mises en œuvre. Les chercheurs qui participent à ce projet déterminent ensuite la valeur de la proposition portée par l'agriculteur et le rémunèrent en fonction.

Le programme *« Paiements pour services environnementaux Manche »* regroupe 14 partenaires Anglais et Français, dont l'Inra, l'Université de Winchester, l'université de Rennes, le CNRS, Eau de Paris, et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La moitié des zones concernées sont situées en Grande-Bretagne (Estuaire de Salcombe Kingsbridge, Prairies calcaires des South Downs, Rivière Western Rother) et l'autre en France (Bassin d'alimentation de Captage du Tremblay-Omonville, Aire d'alimentation des sources de la Vigne en Normandie, Lac au Duc, en Bretagne). L'idée c'est aussi de retisser un lien positif entre les agriculteurs et les acteurs de ces territoires, sans effet de culpabilisation.

Ce projet doit durer jusqu'en 2021, date à laquelle les partenaires présenteront un rapport d'évaluation. L'ambition étant de présenter à la Commission européenne une solution clé en main, facilement adaptable à des niveaux nationaux et communautaires, pour améliorer la qualité de l'eau.



Repères Les Agences de l'eau en première ligne

Le projet de loi de finances 2019 doit intégrer une enveloppe destinée à rémunérer les agriculteurs pour les services rendus à l'environnement, en application du Plan biodiversité, présenté en juillet dernier par Nicolas Hulot. D'ici 2021, 150 millions devraient être mis sur la table pour ce type de projets. Ils seront distribués via les Agences de l'eau, qui verront également leur redevance pour pollutions diffuses augmenter de 50 millions d'euros dès 2019. Localement, les Agences de l'eau investissent également sur ces questions : 305 millions d'euros vont être débloqués sur six ans par l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la réduction durable des pollutions agricoles (phytosanitaires et nitrates) et la transition écologique de l'agriculture.

Sécheresse Le comité des calamités agricoles se réunira dans environ un mois

Le ministre de l'Agriculture a annoncé, le 23 octobre sur BFMtv, qu'un *«plan de calamité agricole sera mis en place»* pour les départements atteints par la sécheresse, une fois connue l'étendue des dégâts. *«Les préfets ont la mission de faire remonter au ministère la situation département par département»*, a-t-il expliqué. *«Le comité des calamités agricoles va se réunir fin novembre, début décembre, ça a été vu avec les organisations professionnelles agricoles, et, d'ici là, nous regarderons ce que nous pourrons faire»*, a ajouté le ministre. Didier Guillaume a également rappelé que des mesures concrètes avaient déjà été décidées : *«l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti»* et *«des aides de la Politique agricole commune qui ont été versées en avance»*. Au 23 octobre, 61 départements français sont touchés par des restrictions d'eau, en particulier dans le centre et l'est de la France, selon le site internet ministériel Propluvia qui recense, au niveau national, les arrêtés préfectoraux de restriction d'eau.

Peste porcine africaine

En Belgique, « *la situation devient préoccupante* »

Spécialiste de la peste porcine africaine (PPA), Timothée Vergne est maître de conférence en santé publique vétérinaire. Selon lui l'éradication du virus pourrait prendre plusieurs mois en Belgique et là où les sangliers sont largement infectés, les chances d'une éradication sont minces.

■ Quelles sont les chances que le foyer de PPA Belge soit éradiqué dans la zone actuelle ?

Thimothée Vergne : Plus d'une cinquantaine de cas de PPA ont déjà été détectés chez les sangliers (89 une semaine après l'entretien, NDLR). Ce nombre élevé témoigne du fait que le virus a commencé à bien s'implanter dans la population de sangliers de la zone touchée. En conséquence, la probabilité que le foyer perdure est élevée. La situation devient vraiment préoccupante. L'objectif des mesures actuelles mises en place dans la zone touchée, c'est que le virus ne se disperse pas, et qu'au bout d'une certaine période, le nombre de sangliers devienne insuffisant pour que le virus se maintienne. C'est un objectif difficile à atteindre, qui peut prendre du temps, plusieurs mois. Le taux de succès dépend beaucoup de la densité de sangliers dans la zone, des densités élevées pouvant ralentir la vitesse d'éradication. Des clôtures pourraient permettre de limiter la dispersion des sangliers, à condition qu'elles soient adaptées. Il faut qu'elles soient hautes, renforcées et bien enfoncées profondément dans le sol car les sangliers sont des animaux agiles et robustes, qui peuvent sauter, creuser et détruire les barrières.

■ Cela fait plusieurs mois que les pays de l'Est sont contaminés. La situation peut-elle s'y améliorer ? Quelles conséquences pour l'Europe de l'Ouest ?

T. V. : Si le foyer belge arrive finalement à être éradiqué, il serait possible de passer à nouveau plusieurs mois ou années sans contamination en Europe de l'Ouest. Mais la menace d'une introduction, telle qu'observée en Belgique, sera toujours présente et deviendra de plus en plus importante tant que la situation ne sera pas maîtrisée en Europe de l'Est. Cela dit, je suis assez pessimiste sur l'évolution de la maladie en Europe de l'Est car le virus semble être implanté à la fois dans les populations de sangliers et dans la filière porcine. Notamment en Roumanie. Je pense que la question n'est pas de savoir si le virus émergera un jour en France, mais bien quand. Cependant, l'histoire a montré qu'il est possible de se débarrasser de cette maladie.

■ Quels sont les moyens de lutte dans les populations de sangliers ? Sans intervention humaine, le virus peut-il venir à bout d'une population et disparaître de lui-même ?

T. V. : On ne peut pas les vacciner car il n'existe pas de vaccin, ni les abattre au risque de diffuser le virus sur de longues distances. Par ailleurs, ce virus est très résistant dans l'environnement. Il peut ainsi survivre plusieurs mois dans une carcasse, surtout l'hiver quand les températures sont propices à la conservation du virus (...) Une mesure efficace consisterait à trouver et enlever les carcasses de sangliers morts dans les zones infectées ce qui permettrait d'éliminer la source principale de virus dans les habitats naturels des sangliers. Cependant, les carcasses peuvent être difficiles à trouver, et leur recherche nécessite des moyens importants.

PROPOS RECUEILLIS PAR MATHIEU ROBERT (AGRA)

Elvéa 71-58

Le prix doit couvrir les coûts de production

Dans un contexte de marché difficile, Elvéa 71-58 poursuit plus que jamais ses efforts pour organiser la mise en marché de ses adhérents. Ici comme ailleurs, on attend des prix qu'ils couvrent les coûts de production. La montée en gamme, les pratiques vertueuses… tout est possible si le prix rémunère.



Elvéa 71-58 a dressé le bilan d'une campagne difficile

L'assemblée générale d'Elvéa 71-58 a eu lieu le 28 septembre dernier à Charolles. Comme toutes les organisations de producteurs, la structure a dressé le bilan d'une campagne difficile sur fond de nouvelle baisse des naissances (plus de 8 000 de perdues en un an en Saône-et-Loire ; - 6 600 dans la Nièvre). Des chiffres plus bas qu'un lendemain de la sécheresse de 2003, faisait-on remarquer. Un constat qui n'a rien de rassurant alors que tout le monde se demande comment nourrir les vaches cet hiver… Ambiance commerciale inquiétante donc après un trop-plein de volume lié à une décapitalisation massive en 2017-2018. Dans un marché encombré, c'est peu dire que la sécheresse 2018 tombe bien mal. Le commerce de bovins maigres avait pourtant été plutôt attractif depuis le début de l'année, rappelait le président du collège acheteurs Paul Pacaud. Malheureusement, la sécheresse vient de faire chuter les tarifs des nombreux broutards mis en vente. Du côté de la viande, les prix restent bas. *« Les 50 % de consommation de steaks hachés favorisent les vaches de conformation moyenne plus ou moins engraissées »*, rapportait Paul Pacaud. Tandis que les jeunes vaches et génisses bouchères de qualité se vendent mal, pointait-il. Un constat saisissant alors que les États Généraux de l'Alimentation prônent justement une montée en gamme avec un objectif de 40 % de viande sous label rouge d'ici cinq ans, contre seulement 3 % aujourd'hui. *« Les GMS et les boucheries ont intérêt à se bouger »*, concluait le représentant des acheteurs pour qui la région a la capacité à fournir ces 40 % sans problème. Mais encore faut-il que la rémunération soit à la hauteur du travail accompli.

La fierté ne constitue pas un revenu !

« La hausse des coûts de production pose un redoutable défi à l'activité de production tant en maigre qu'en gras », estimait le président d'Elvéa Jean-Michel Morel. L'espoir d'une fixation des prix « marche en avant » comme le promettaient les Egalim a été très vite déçu, regrettait-il. Outils d'une hypothétique montée en gamme, les quatre signes officiels de qualité auxquels adhère Elvéa sont bien là. *« Cependant, la fierté de produire une viande de qualité dans des conditions agro-écologiques et de bien-être animal ne construit pas un revenu »*, faisait remarquer Jean-Michel Morel. Il faut un prix couvrant le coût de production, encourageant la qualité et dissuadant une vente opportuniste pour cause de trésorerie, plaidait le président. Des conditions qui seules peuvent garantir la qualité et la régularité gustative du produit. Des conditions qui passeraient par une contractualisation, estimait Jean-Michel Morel. Contractualisation qu'Elvéa ne rejette pas, au contraire. D'ailleurs, désormais, les organisations de producteurs non commerciales auront la possibilité de structurer des contrats, annonçait le président.

Bénéficier de filières…

Organiser et donner accès à un portefeuille de filières est la raison d'être d'Elvéa 71-58 qui compte 426 éleveurs de bovins pour 69 négociants. À elle seule, Elvéa 71-58 fournit 3 100 des 8 650 bovins commercialisés par le label rouge Charolais Terroir. 144 adhérents d'Elvéa sont engagés dans cette filière qualitative. Elvéa est impliquée dans la démarche Charolais de Bourgogne depuis ses débuts. 137 élevages adhérents sont qualifiés dans la filière IGP (lire encadré). Depuis 2016, l'association qualifie des élevages pour la filière AOP Bœuf de Charolles. D'autres filières complètent les débouchés des éleveurs d'Elvéa : la filière Casino – Villefranche Socopa pour des génisses R/U ; le Bœuf de nos Régions avec SVA. 391 élevages sont engagés dans la charte des bonnes pratiques d'élevage qui constitue le socle commun à de nombreux cahiers des charges - dont la démarche Éleveurs et Engagés. Cette qualification peut donner lieu à une plus-value dans certains circuits. En maigre, Les adhérents d'Elvéa ont fourni 1 600 broutards non OGM dans la filière Hérédia. 320 élevages sont qualifiés *« fournisseurs bovins maigres »*.

Plus-value ou droit d'accès au marché…

Créée par Elvéa France, la filière Broutard d'Excellence Elvéa ou B2E a été lancée en juin 2017. Il s'agit d'animaux préventivement vaccinés et déparasités donnant droit à une plus value de 30 € par animal. Une plus value symbolique, reconnaissait-on, et qui est déjà remise en cause par d'autres opérateurs moins scrupuleux, estimant que le protocole préventif n'est ni plus ni moins qu'un accès au marché, déplorait Jean-Michel Morel.

MARC LABILLE

L'IGP Charolais de Bourgogne porteuse d'espoir

Invités à l'assemblée générale d'Elvéa, Régis Taupin et Priscilla Papon-Mamessier, respectivement président et responsable de l'ODG Charolais de Bourgogne, sont venus présenter la nouvelle IGP. L'appellation compte aujourd'hui 863 éleveurs agréés, 6 organisations de producteurs – dont Elvéa, 11 abattoirs et vingt points de vente. L'objectif affiché est d'atteindre 3 000 tonnes d'ici cinq ans. Depuis l'obtention de l'IGP, la communication du Charolais de Bourgogne a entièrement été refondue. Relativement accessible aux éleveurs de la région, le cahier des charges repose surtout sur une mise à l'herbe de six mois minimum et l'absence totale d'urée dans l'alimentation. Le débouché GMS et la possibilité d'intégrer des mâles devraient ouvrir des marchés supplémentaires à l'IGP Charolais de Bourgogne. Une démarche porteuse d'espoir, estimait Jean-Michel Morel.

Partie prenante d'un projet sur la biosécurité

En 2017, plusieurs éleveurs d'Elvéa 71-58 ont participé au projet Co'Innobios, conduit par l'Institut de l'Élevage et visant à sensibiliser les éleveurs à la biosécurité. Des éleveurs saône-et-loiriens ont ainsi pris part à des réunions participatives. Les échanges et le partage d'expériences devant permettre de co-élaborer des outils de sensibilisation. Un auto-diagnostic a notamment été construit en commun. Bâtiments, conduite des animaux, prophylaxie, équarrissage, quarantaine, double clôture, eau, visiteurs… sont quelques-uns des aspects de la biosécurité des élevages.

Chronique ovine

La plaquette de bois en litière, une alternative à la paille

Le prix de la paille flambe et les plaquettes de bois peuvent faire office de litière en remplaçant complètement la paille. Les premiers résultats des essais en cours sont unanimes : les performances des animaux (brebis et agneaux) sont inchangées et leur bien-être respecté. En matière de réglementation liée à la PAC, les haies peuvent être taillées ou coupées du 1er août au 31 mars, avec obligation du maintien de la régénération. Toutes les essences peuvent être utilisées à destination de litière. Mais pour que le bois ait toutes les propriétés voulues en matière d'absorption, plusieurs conditions sont à respecter. La première est d'effectuer le déchiquetage quand le bois est encore vert, soit quelques semaines (maximum 3 à 4 mois) après la taille ou la coupe de la haie. Il est recommandé d'éviter de broyer les feuilles vertes, et donc d'attendre qu'elles aient été consommées par les animaux ou tombées au sol. La seconde condition concerne la durée et les conditions de séchage. Ce dernier peut être réalisé à l'air libre ou bien à l'abri, mais le tas doit toujours avoir la forme d'un dôme de 3 m de haut minimum (hauteur du godet d'un tracteur). En extérieur, attention à créer des pentes régulières pour que l'eau ne s'infiltre pas.

De 3 à 6 mois de séchage

La durée du séchage du tas est de 3 à 6 mois. C'est en effet le temps nécessaire pour qu'il monte en température (jusqu'à 80°C, processus de fermentation) et que les plaquettes s'auto-sèchent sans aucune intervention extérieure. Les trois indicateurs qui témoignent que les plaquettes sont prêtes à être utilisées sont les suivants : des champignons sont apparents sur le sommet, les 30 premiers cm du tas sont humides mais la plaquette est sèche et froide lorsqu'on introduit sa main à 70 cm.

Pour en savoir plus sur la réalisation des plaquettes, vous pouvez consulter la fiche « des plaquettes pour valoriser le bois des agriculteurs » sur le site afac-agroforesteries.fr. Par contre, les chiffres indiqués en termes de quantités sont spécifiques aux bovins, et il faudra attendre la fin des essais pour avoir l'équivalent en ovins. Néanmoins, il semble qu'il faille privilégier des couches plus fines qu'en bovin. Pour en savoir plus sur l'intérêt économique des plaquettes, les premières références sont disponibles sur www.idele.fr (rubrique réseaux et partenariats CIIRPO) et www.inn-ovin.fr : *« recueil les rencontres du CIIRPO pour les éleveurs ovins »*. Enfin, n'hésitez pas à contacter le conseiller forestier de votre Chambre d'Agriculture ou la Mission Haies Auvergne.


Le tas de plaquettes peut être à l'abri mais en aucun cas en milieu fermé

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ELEVAGE/CIIRPO)

Reproduction

La réussite se joue avant le vêlage

2018 est marquée par une sécheresse qui s'éternise et qui aura mis à mal une partie des stocks fourragers récoltés pour la période hivernale. Les stocks restants seront-ils suffisants pour aller jusqu'au printemps ? Permettront-ils de couvrir les besoins des vaches et des génisses d'élevage ? C'est dans ce contexte qu'il faut envisager la rentrée des animaux, gérer la période de vêlage qui a débuté ou qui s'approche et anticiper la future période de reproduction qui suivra.



Cette nouvelle campagne hivernale intervient deux ans après une saison difficile qui, à cause de fourrages médiocres, avait déjà fortement affecté la reproduction des troupeaux, avec pour conséquence de nombreux vêlages retardés et des vaches vides.

Même si les recettes toutes faites n'existent pas, et que les solutions doivent être adaptées pour chaque exploitation, quelques mesures préventives peuvent être mises en œuvre pour ne pas subir de répercussions négatives sur la future période de reproduction.

La première mesure, est d'évaluer ses stocks et de réaliser des analyses de fourrage, afin de caler les rations des animaux en fin de gestation. La chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, Alsoni et Feder proposent deux journées d'analyses de fourrages à la fin du mois de novembre (dates à venir). La seconde mesure est de ne pas faire l'impasse sur la préparation au vêlage des génisses et des vaches.

Trois bonnes raisons de soigner la préparation au vêlage

La préparation au vêlage est un moment clé dans la conduite d'élevage, parce qu'elle conditionne pour beaucoup, les aspects mécaniques du vêlage, la santé du futur veau, puis le retour des fonctions de reproduction. Il existe trois bonnes raisons de soigner la préparation au vêlage. La première est mécanique. Une bonne préparation au vêlage favorise la tonicité des muscles lisses (col de l'utérus, vagin, vulve). Elle favorise les contractions dynamiques ; favorise l'expulsion du veau et limite les risques sanitaires liés (non-délivrance, métrite). La deuxième bonne raison est de santé. La préparation au vêlage permet la naissance d'un veau vif et tonique ; la production d'un colostrum riche qui déterminera pour l'essentiel l'immunité active du veau et elle lui confère une immunité passive élevée. Troisième intérêt d'une bonne préparation au vêlage, la reproduction. Elle prépare un appareil génital dynamique et tonique ; permet un développement folliculaire soutenu, une reprise du cycle plus rapide et un intervalle vêlage-vêlage amélioré.

La phase de tarissement est déterminante car elle doit permettre aux vaches de refaire leurs réserves. C'est pendant le tarissement que se préparent la lactation et la reproduction suivante. C'est aussi le moment de prévenir les troubles qui surviennent autour du vêlage.

Le tarissement, c'est une période de repos qui doit permettre de couvrir les besoins d'entretien, de préparer la mamelle, de favoriser une bonne santé des vaches (santé du foie, des pattes…), de favoriser un bon démarrage de la lactation et de favoriser une croissance et une santé optimale du futur fœtus.

Fibres et énergie au tarissement

Les ruminants ont besoin de fibres. De fibres digestibles qui assurent les apports de glucides fermentescibles pour la production des AGV (énergie). De fibres mécaniques, qui stimulent la rumination et la salivation et permettent d'avoir de bonnes conditions de pH ruminal (> 6). En fin de gestation, il faut garder un volume de panse maximal par de la fibre via la cellulose et récupérer l'énergie de cette fibre qui est très bien valorisée par l'animal.

Cependant, la capacité d'ingestion étant réduite du fait du volume du veau en fin de gestation, il est primordial de concentrer la ration dans le dernier mois de gestation pour permettre à la femelle d'avoir de l'énergie et des protéines suffisantes pour synthétiser le colostrum et les lactocytes qui permettront la production laitière.

Le rôle de l'énergie. L'énergie joue un rôle déterminant dans la reproduction des vaches. Un déficit énergétique dans la ration a pour conséquence : un retard et une diminution de l'activité ovarienne ; une rétention placentaire, métrite ; un retard d'involution utérine ; une absence de fécondation et une mortalité embryonnaire ; un avortement et une mortinatalité.

Alimentation minérale

Durant la phase de tarissement, l'alimentation minérale est l'occasion de reconstituer les réserves minérales qui seront fortement mobilisées lors du vêlage et du début de lactation.

Rôle de l'alimentation minérale en période de tarissement (source nutrition minérale des ruminants F. Meschy).

- Phosphore, calcium : gestion des réserves osseuses, prévention des fièvres de lait.
- Magnésium et rétentions placentaires : le magnésium joue un rôle important dans la fonction musculaire et favorise les contractions utérines permettant l'expulsion du placenta. En cas de déficit, le taux de rétention placentaire augmente fortement.
- Gestion de la BACA (Balance anion-cation) : nécessaire pour faciliter la mobilisation du calcium au vêlage. En pratique, l'ajout de 80 g/vache/jour dans les dix jours précédant le vêlage peut permettre de gérer cette période.
- Oligo-éléments et vitamines : défense immunitaire, troubles péri-partum, transferts au veau (transplacentaires et via le colostrum).

Recommandations d'apport minéral avant le vêlage

- Apports de la ration de base + complément minéral.
- Apport suffisant de Mg jusqu'à 4 g/kg de MS.
- Apports de vit D3 chez les sujets à risque (primipares, vache gestante de jumeaux, vache à rang de vêlage élevé), entre deux et huit jours avant vêlage.

Préparation au vêlage et à la reproduction

D'autres apports se révèlent utiles, mais les recommandations quantitatives font défaut : bêta-carotène, vitamine du groupe B, hépato-protecteurs. On sait qu'un déficit en bêtacarotène se répercute en limitant ou en stoppant la production folliculaire. Dans ce cas, cela retardera d'autant la possibilité de féconder la vache.

Rôle des oligoéléments dans la fonction de reproduction

En cas de carence en oligoéléments, les deux mois précédant le vêlage représentent le moment opportun pour corriger ces carences par une supplémentation en oligo-éléments. Cette supplémentation permettra d'être valorisée pour la santé du veau et pour la reproduction ultérieure.

- Zn, Se, Cu : infécondité
- Zn, Mn, Se : formation et développement des organes sexuels
- P, Zn, I, Cu : cycles anormaux, chaleurs silencieuses
- I, Cu : avortements, durée de gestation anormale
- Mg, Ca, Se, Zn, I : rétention placentaire

En conclusion : l'alimentation en fin de gestation est une phase essentielle pour préparer la future lactation et la réussite de la reproduction. Elle doit être mise en place dans les six à huit semaines précédant le terme.

DENIS FARADJI, ELVA NOVIA

Incidences économiques

Ci-dessous l'incidence économique de pathologies ou retards de reprise de cyclicité ovarienne. Certes la qualité de la préparation au vêlage, ne pourra pas expliquer à elle seule le développement ou non d'éventuelles pathologies. Cependant, il est certain que, globalement, la préparation au vêlage contribue à mettre les animaux dans les conditions optimales pour assurer successivement les fonctions essentielles, du vêlage, santé du veau, démarrage de production et fonction de reproduction.

Coût moyen : (Source ENVT)
- **Métrite : 230 €/vache/an**
- **Non-délivrance : 240 €/vache**
- **Retard d'un cycle : 60 €/vache**
- **Diarrhée d'un veau : 150 €/veau**

Mis en regard du coût que représente la préparation au vêlage ; 4 à 6 €/ vache allaitante et de 6 à 8 €/ vache laitière, on peut affirmer que cette dépense constitue en fait un excellent investissement. Coût minéralisation d'hiver : 15 €/vache allaitante.

La santé du veau se joue dans le dernier mois de gestation

La préparation des vaches au vêlage est la période clé pour l'immunité du veau à la naissance ! En effet, le colostrum est fabriqué durant le dernier mois de gestation. L'état de santé de la vache (alimentation, parasitisme, vaccination…) a une influence directe sur la qualité du colostrum. Trois points clés sont à maîtriser durant ce dernier mois de gestation.

Alimentation La quantité d'anticorps présent dans le colostrum est un facteur déterminant le niveau de protection du veau dès sa naissance. Durant le dernier mois de gestation, il est recommandé de reconcentrer la ration pour aider les femelles à couvrir leur besoin de fin de gestation pour réussir cette synthèse de colostrum notamment qui nécessite des besoins en énergie et protéines accrus sur une capacité d'ingestion réduite par le volume du veau. Dans son dernier mois de gestation, une vache a donc besoin de 1 UF/jour en plus de sa ration initiale (+1. 5UF pour les génisses qui ont des besoins de croissance supplémentaires) et d'une ration à 12 % MAT (les anticorps sont des protéines !).

L'équilibre énergie/protéine, l'apport minéral et vitaminique, la correction des carences en oligo-éléments sont les éléments clé pour un vêlage tonique, une bonne délivrance et un veau en bonne santé.

Maîtrise du parasitisme Le déparasitage est également important à prendre en compte sur les vaches en fin de gestation afin de préparer la synthèse de colostrum et la lactation à venir. En ce qui concerne les strongles, si la conduite des génisses est bien maîtrisée, les vaches adultes seront immunisées. Pour les autres parasites (grandes douves /petite douve/paramphistomes), il n'y a pas d'immunité qui puisse se mettre en place. Les traitements sont donc à adapter au niveau d'infestation, à évaluer par des coproscopies sur bouses et des sérologies douves.

Prévention vaccinale Les vaccinations réalisées avant vêlage (ex : vaccin diarrhées) – discutées et mises en œuvre sur prescription de votre vétérinaire – ne pourront être pleinement efficaces que sur des femelles en ordre d'un point de vue alimentation et de maîtrise du parasitisme.

CÉCILE CHUZEVILLE, GDS 71

Quelques nouveautés vues au Space et au Sommet de l'élevage

Belair Couper et récupérer les ficelles en chargeant

Développé par Patrick Leseur, éleveur dans l'Aube, et industrialisé par Belair, le pic-balle Mousquetaire est doté d'un troisième pique qui soulève les ficelles de la balle carrée et vient les bloquer contre un tampon en caoutchouc. Un bras télescopique sur le côté gauche de l'outil vient sectionner les ficelles à l'aide de couteaux montés sur une chaîne entraînée hydrauliquement. Une fois les ficelles sectionnées, la balle se sépare en deux par le milieu pour tomber dans la remorque, les ficelles étant retenues sur l'outil. Ne demandant qu'un seul distributeur, l'ensemble est piloté par trois électrovannes en lien Bluetooth avec un boîtier en cabine. Le Mousquetaire est disponible sur chargeur ou télescopique.



Portier

Desvoys Le broyeur passe mieux sous les clôtures


D.Laisney

Le broyeur monodisque à axe vertical se décline désormais en version surbaissée pour passer plus facilement sous les fils de clôture et sous les glissières d'autoroute. Dans cette configuration, il adopte un entraînement déporté, qui permet d'abaisser la hauteur au travail à 316 mm, contre 415 mm sur un modèle à animation centrale directe. Le moteur hydraulique entraînant le rotor prend ainsi place sur le côté de l'unité de fauche circulaire et le mouvement est transmis par deux poulies et une courroie trapézoïdale. Comme le broyeur standard, le modèle déporté fauche sur un mètre de large et présente une hauteur de coupe de 50 ou 90 mm.

Dieci L'Agri Farmer se renouvelle



D.Laisney

La nouvelle gamme de chariots télescopiques Agri Farmer adopte le nouveau design de la marque signé Giugiaro. On distingue tout de suite la nouvelle cabine suspendue, amortissants à la fois les chocs longitudinaux et transversaux. Suivant les modèles, cette dernière est plus basse de 17 cm, portant la hauteur hors-tout à 2,04 m en roues de 20 pouces et supprimant le marchepied. En cabine, on apprécie la qualité des matériaux employés, la vitre électrique de la portière, l'accoudoir réglable en profondeur, l'inverseur sur le joystick et la climatisation plus performante. Côté motorisation, le bloc Kubota atteint désormais 107 ch et répond à la norme Tier 4f. La transmission hydrostatique à deux gammes offre deux gammes : 0 à 20 et 0 à 40 km/h. Le débit hydraulique passe quant à lui à 120 l/min.
Modèle : 28.7 ; 28.9 / 30.7 et 30.9 - Hauteur de levage : 7 et 9 m - Capacité de levage : 2,8 / 3 t

Lenormand Une masse frontale à coffre amovible

Construite en tôle de forte épaisseur, la masse avant du fabricant manchois Lenormand se leste de sable ou de béton. Elle s'attelle sur les bras de relevage et dispose d'un crochet de traction, bien utile pour tirer le tracteur en conditions difficiles. Ce contrepoids avant se complète en option d'un coffre amovible pour emporter des outils, des bidons, des bobines de ficelle…


D.Laisney

Merlo Les Multifarmer à nouveau au complet

Après les gros modèles Heavy Duty (40.7 et 40.9), Merlo lance les Multifarmer Medium Duty MF34.7 et 34.9, remplaçants des 30.6 et 30.9. Ces deux télescopiques adoptent un moteur Deutz 3,6 l conforme au Tier 4f (EGR + DOC + SCR) positionnée en biais pour un entraînement direct de la prise de force (540 et 1 000 tr/min) de l'attelage arrière. Ce dernier accueille un relevage à contrôle mécanique et deux distributeurs hydrauliques. L'ancrage de la flèche rabaissé et le capot moteur plongeant améliorent la visibilité. Ces Multifarmer disposent d'un correcteur de dévers sur les deux ponts. Ils adoptent un circuit hydraulique load sensing avec pilotage Flow Sharing. Le régime moteur est régulé automatiquement en fonction des besoins hydrauliques pour les mouvements du bras. Deux versions de transmission hydrostatique sont proposées : standard ou CVtronic. Équipée de deux moteurs hydrostatiques, cette dernière se veut performante aussi bien en poussée, qu'au transport. La cabine est issue des plus gros modèles, avec des commandes simplifiées pour l'attelage arrière. Équipée d'une suspension hydropneumatique sur les versions CS, elle reçoit en option une climatisation manuelle.
Modèle : Multifarmer 34.7 et 34.9 - Hauteur de levage : 6,80 et 8,80 m
Capacité de levage : 3,4 t - Puissance : 136 ch - Relevage arrière : 4,2 t - Hydraulique : LS 150 l/min



M. Portier

▶ Des professionnels à votre service

ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT D'ÉLEVAGE
MAGASIN LIBRE SERVICE
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
PETIT MATÉRIEL D'ÉLEVAGE
BRISE VENT AMBIANCE BÂTIMENT
Delphine Buisson 06 84 63 92 41
CLÔTURE ÉLECTRIQUE
L'ÉLEVEUR BOURGUIGNON
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Malecot Poirier Agri

Raynald Mellot, expert moissonneuses-batteuses



Le concessionnaire Deutz-Fahr qui rayonne sur la Nièvre, le Cher, l'Yonne et le Loiret affiche ses ambitions en récolte et crée un poste d'expert en moissonneuses-batteuses. Stéphane Pain, directeur général de Malecot Poirier Agri vient en effet de nommer Raynald Mellot à ce poste. Ce dernier est présent dans l'entreprise depuis 11 ans et connait donc bien la gamme. En se spécialisant dans la récolte, il interviendra en appui technique et commercial de ses collègues vendeurs lorsque ceux-ci en exprimeront le besoin. Néanmoins, il conserve un territoire de vente. Avec l'agrandissement de secteur suite au rachat des Ets Parigot à Ligny le Chatel et l'arrivée sur le marché de la nouvelle gamme C9300, Malecot Poirier Agri, qui commercialise une dizaine de machines neuves chaque année, affiche ainsi ses ambitions.
Raynald Mellot 06 32 58 29 42

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 23/10/2018	Bourg-en-Bresse 23/10/2018	St-Christophe-en B. 17/10/2018	National 17/10 au 23/10/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	3,40 € ↘	3,90 € →	3,82 € ↘
	R	3,35 € →	3,00 € ↘	3,75 € ↗	3,50 € ↘
	O	3,20 € →	-	-	3,20 € ↘
Vaches mixte (M)	R	3,25 € →	2,90 € →	-	3,25 € →
	O	3,15 € →		-	3,11 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,85 € ↘	-	-	2,80 € ↘
	P	2,75 € ↘	2,30 € →	-	2,53 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,35 € →	4,07 € →
	R	3,25 € →	3,55 € →	3,86 € ↗	3,57 € →
	O	3,20 € →	2,90 € →		3,12 € ↘
Taureaux VML	URO	2,75 € →	2,50 € →	3,05 € →	2,80 € ↗

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **23/10/2018**

Effectif total: 797 - Taux de vente: 90%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	<200	3,36 €	3,39 €	3,39 €	-
			200-250	2,91 €	3,07 €	2,99 €	-
			250-300	2,85 €	3,02 €	2,91 €	-
			300-350	2,68 €	2,94 €	2,80 €	-
			350-400	2,58 €	2,86 €	2,71 €	-
			400-450	2,56 €	2,71 €	2,64 €	-
			450-500	2,52 €	2,65 €	2,57 €	-
		R	<200	3,01 €	3,01 €	3,01 €	-
			200-250	2,88 €	2,88 €	2,88 €	-
			250-300	2,72 €	2,87 €	2,79 €	-
			300-350	2,65 €	2,73 €	2,69 €	-
			350-400	2,57 €	2,66 €	2,61 €	-
			400-450	2,56 €	2,66 €	2,59 €	-
	F	U	250-300	2,67 €	2,80 €	2,73 €	-
			300-350	2,71 €	2,79 €	2,75 €	-
			350-400	2,65 €	2,65 €	2,65 €	-
		R	200-250	2,58 €	2,65 €	2,59 €	-
			300-350	2,49 €	2,58 €	2,54 €	-

BROUTARDS : Les apports progressent doucement et correspondent aux décalages observés lors de la dernière campagne de vêlages. Les animaux valablement vaccinés FCO 4 et 8 depuis plus de 60 jours continuent d'être les plus recherchés quelque soit leurs poids. Les bons animaux vaccinés FCO 8 depuis au moins 10 jours continuent de trouver leur place en Italie à des tarifs à peu près maintenus. En ce qui concerne les animaux non vaccinés FCO, les bons lots peuvent se placer en France tandis que la marchandise inférieure (habituellement pour l'Espagne), trouve difficilement preneur. En effet, les exportateurs doivent réaliser des PCR négatives sur ces animaux afin de permettre l'exportation sur l'Espagne, mais de nombreux animaux réagissent positivement et restent à la charge des commercants.
LAITONNES : L'offre reste insuffisante pour couvrir les besoins et les cours sont fermes. Aucun invendu.

Effectif total: 100 - Taux de vente: 73%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	F	U	300-350	2,52 €	2,52 €	2,52 €	-
			350-400	2,23 €	2,43 €	2,36 €	-
			450 et +	-	-	-	-
		R	300-350	2,26 €	2,29 €	2,26 €	-0,08
			350-400	1,98 €	2,11 €	2,05 €	-

Effectif total: 344 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	ÂGE	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
VACHES - GÉNISSES - TAUREAUX	F	E	- 5 ans	2,13 €	2,73 €	2,29 €	-
			5 à 10 ans	2,16 €	2,46 €	2,29 €	-
		U	- 5 ans	1,82 €	2,07 €	1,93 €	-
			5 à 10 ans	1,72 €	2,09 €	1,87 €	-
			+ 10 ans	1,66 €	1,80 €	1,71 €	-
		R	- 5 ans	1,64 €	1,84 €	1,76 €	-
			5 à 10 ans	1,58 €	1,74 €	1,68 €	-
			+ 10 ans	1,56 €	1,66 €	1,61 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	1,28 €	1,61 €	1,429 €	-
			+ 10 ans	-			
	F	E	24 à 36 mois	2,18 €	2,96 €	2,47 €	-
	F	U	24 à 36 mois	1,94 €	2,16 €	2,00 €	-
	F	R	24 à 36 mois	1,73 €	1,94 €	1,83 €	-
	M	TAUREAUX U	+ 500 kg	1,61 €	1,61 €	1,61 €	
	M	R	+ 500 kg	1,55 €	1,56 €	1,56 €	

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Le nombre d'animaux cette mis en marché cette semaine est élevé par rapport à celle passée ; les acheteurs sont au rendez vous. On constate des sujets mieux préparés dans les animaux jeunes, ce qui se traduit par des commercialisations fluides. Hélas dans les animaux plus vieux et moins bien préparés, les transactions sont plus difficiles. Un écart se creuse entre le maigre et les animaux bien préparés. Bonne ambiance en général avec des cours qui se maintiennent et voir plus encore selon les catégories.

TAUREAUX : Peu d'apports avec des sujets peu préparés et des animaux en fin de carrière. Tendances à confirmer.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 22/10/2018

Bovins (305)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
325 à 400 kg	870 - 1070	2,58 - 2,71
410 à 455 kg	1060 - 1160	2,56 - 2,67
Taurillons d'herbe		
355 à 395 kg	-	-
405 à 465 kg	-	-
Génisses		
300 à 405 kg (16-24mois)	570 - 930	1,90 - 2,30
495 à 690 kg (24-36mois)	840 - 1230	1,66 - 1,96
Laitonnes		
290 à 295 kg	800 - 820	2,75 - 2,78
Taureaux		
750 à 1050 kg	1380 - 1820	1,73 - 1,84
Vaches		
Vaches légères	780 - 1020	
Vaches entre deux	1050 - 1250	
Vaches lourdes	1270 - 1680	

Apports plus importants et de bonne qualité en broutards seuls 2 lots n'ont pas trouvé preneur. Tarifs reconduits en lourds de bonne conformation, légère baisse en ordinaires.
Forte demande en laitonnes, cours fermes.
Les sorties demeurent importantes en vaches face à une demande sélective. Les maigres qui sont les plus représentées en ce moment sont de nouveau pénalisées et engendrent des invendus.

Bovins gras : 10
Vaches de viande : 3,50 à 3,66 Đ kg de viande.
Placement plus difficile en génisses grasse.

Prochain marché le lundi 29 octobre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 10/102018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 113 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,82 €	2,10 €	1,85 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,67 €	2,12 €	1,82 €	-0,01
			+ 10 ans	1,66 €	1,97 €	1,75 €	=
		R	- 5 ans	1,64 €	1,88 €	1,71 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,52 €	1,74€	1,63 €	-0,03
			+ 10 ans	1,42 €	1,68€	1,57 €	=
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,96 €	2,26 €	2,08 €	+0,02
		R	24 à 36 mois	-	-	1,83 €	-

Vaches : Cours reconduits difficilement, les sujet âgés trouvent difficilement preneurs. Les animaux fleuris sont recherchés sans admettre véritablement un cours haussier dans les semaines prochaines.

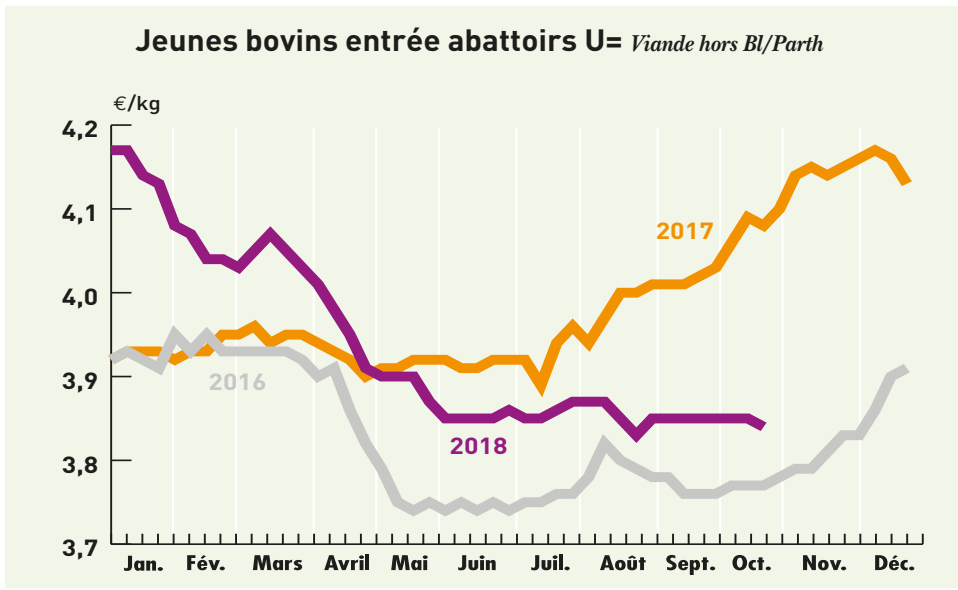
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Centre-Est du 15/10 au 21/10/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,84 €	3,64 €	-			
Races mixte		-	3,36 €	3,35 €	3,34 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,91 €	3,79 €	3,53 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,00 €	3,87 €	3,78 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,91 €				
Races mixte				3,33 €	3,20 €		
Races lait					3,00 €	2,91 €	2,80 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,59 €	4,16 €	3,91 €	3,77 €			

Tendance : vente plutôt morose.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 15/10 au 21/10/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,83 €	3,84 €	3,86 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,62 €	4,11 €	3,86 €	3,61 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,89 €	3,74 €				
Races mixte					3,27 €	3,24 €		
Races lait						-	2,91 €	2,88 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,61 €	4,43 €	4,16 €	3,98 €				

Tendances SEM. 43/2018

Bovins de boucherie

L'activité commerciale est nettement plus compliquée avec des abatteurs qui sont souvent présents sur les marchés que pour maintenir le contact commercial avec les vendeurs. Les besoins sont limités et ciblés. Les animaux haut de gamme ou de concours se maintiennent face à un débouché de niche. Peu de changement dans les génisses Charolaises de qualité boucchère, mais le commerce est plus calme avec de la baisse dans les vaches de choix secondaire. Ce n'est malheureusement pas la baisse des prix au niveau des éleveurs qui va faire vendre plus de viande, mais cela viendra participer au rééquilibrage carcasse des ventes ou compenser la chute des prix des cuirs. L'offre en vaches en manque finition progresse, car ces animaux ne trouvent pas tous preneur dans le secteur maigre à la saison. En réformes laitières, les industriels couvrent largement leurs besoins face au recul des ventes dans le secteur aval. La pression commerciale est importante avec des baisses qui vont jusqu'à 0,10Đ/kg de carcasse dans certains abattoirs. La demande est également plus réservée dans les taureaux de réforme. En jeunes bovins, la situation n'est pas plus réjouissante que pour les autres catégories de viande. Les premières expéditions de viande de jeunes bovins vers la Chine sont peut-être encourageantes, mais elle demeure anecdotique en termes de volumes. La détresse gagne de nombreux engraisseurs.

Broutards

L'offre n'est pas conséquente dans les bons broutards Charolais de 400/450kg vaccinés FCO 4/8 à plus de 10 jours pour l'Italie ou 60 jours pour l'Espagne ou l'Allemagne. Les tarifs se maintiennent dans les bons Charolais. En dehors de cette gamme d'animaux vaccinés, les transactions sont nettement plus compliquées avec des tarifs revus à la baisse. Dans les femelles, les tarifs se tiennent dans les femelles préparées pour le marché italien.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le manque de place lié au mauvais commerce de la viande pèse fortement sur la tendance, avec des opérateurs qui ont rentré très peu de veaux cette semaine. Les transactions sont laborieuses avec des tarifs en forte baisse sur les Montbéliards, Abondances ou Holsteins. Le marasme reste marqué dans les croisés laitiers (taupes ou gris), avec des tarifs qui rejoignent les laitiers ou mixtes dans les légers. Le commerce est également sous pression dans les bons croisés jaunes ou Blanc bleus. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 10/10/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 106 - Taux de vente : 88%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Vente nettement plus active que la semaine passée, a des cours identiques. La qualité supérieur des sujets présentés nous laisse prétendre a une légère hausse dans les sujet vaccinés FCO 4 et 8 de plus de 60 jours. A vérifier dans les semaines à venir . **Laitonnes :** La qualité des animaux et la vaccination est aujourd'hui primordial afin de gardée des cours fermes et une vente des plus actives.	M	U	200 - 250	2,78 €	2,94 €	2,90 €	-0,02
			250 - 300	2,88 €	3,03 €	2,89 €	-0,01
			300 - 350	2,66 €	2,81 €	2,78 €	-0,02
			350 - 400	2,54 €	2,81€	2,76 €	+0,01
			400 - 450	2,57 €	2,78€	2,62 €	-0,02
		R	300 - 350	2,54 €	2,75 €	2,63 €	-
			350 - 400	2,49 €	2,72€	2,61 €	-
	F	U	250 - 300	2,62 €	2,78 €	2,72 €	-0,02
			300 - 350	2,62 €	2,74 €	2,71 €	+0,01
		R	250 - 300	2,52 €	2,64 €	2,58 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **22/10/2018**

Effectif total: 834 - Taux de vente: 91%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux : l'offre est de meilleur qualité cette semaine et les lots sont triés avec plus de rigueur de la part des vendeurs. Ce qui permet de bien cibler les besoins des différents acheteurs et de réaliser un bon taux de vente. Malgré tout, ces même besoins sont limités car ils souffrent de la concurrence des agneaux importés à bas prix et d'un niveau de consommation nationale trés faible. En résumé, les tarifs ont du baisser pour permettre le placement.		U	de 32 à 38 kg	2,51 €	2,99 €	2,86 €	-
			de 38 à 44 kg	2,28€	2,88 €	2,66 €	-
			de 44 à 50 kg	2,32 €	3,04 €	2,56 €	-
			> 50 kg	2,22 €	2,34 €	2,30 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,25 €	2,89€	2,59 €	-
			de 38 à 44 kg	2,31 €	2,62 €	2,48 €	-
			de 44 à 50 kg	2,28 €	2,38 €	2,31 €	-

Effectif total: 175 - Taux de vente : 100%

OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

Brebis : les cours se tiennent aisément. Béliers Caprins : peu d'offre et cours inchangés.	M		M	0,93 €	1,21 €	1,04 €
	F	U	> 60 kg (F)	1,14 €	1,29 €	1,22 €
			< 60 kg (F)			
		R	< 60 kg (F)	0,87 €	0,94 €	0,91 €
			> 60 kg (F)	0,72 €	1,06 €	0,90 €
		O	< 60 kg (F)	0,56 €	0,78 €	0,70 €
			> 60 kg (F)	0,50 €	0,70 €	0,53 €-

Effectif total: - Taux de vente :

AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

U	> 44 kg	-	-	-	
R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total: 87 - Taux de vente : 85%

AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	59€	93 €	79 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 15/10/2018*

Ovins : 328	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	74 - 95	2,21 - 2,50
Agneaux gras	95 - 135	2,12 - 3,00
Brebis	52 - 116	0,83 - 1,35
Béliers	-	-

Beaucoup d'ovins encore non annoncés cette semaine (130) !! Vente plus fluide en agneaux légers à des tarifs plus fermes (-de 42 kg). Placement difficile en lourds très représentés ce lundi ! Tarifs stables en brebis. Collecte de laine ce jeudi 18 octobre au matin de 9 à 11h.
Prochain marchés ovins le lundi 29 octobre aux horaires habituels.

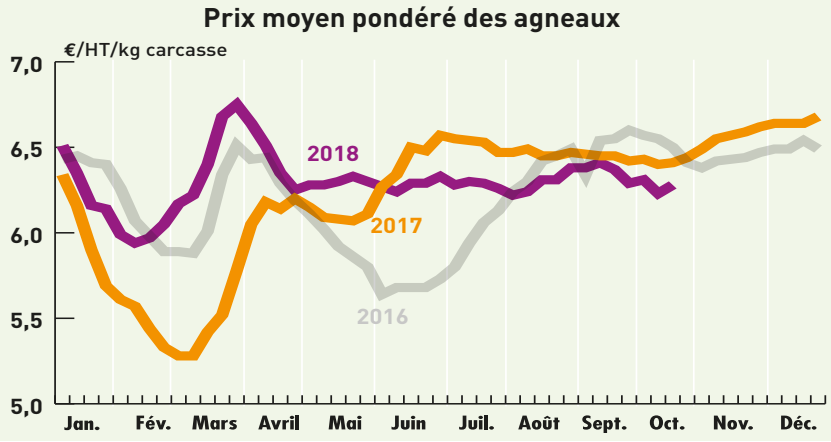
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 15/10 au 21/10/2018

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,87 €	6,27 €
Couvert	16 -19 kg	7,08 €	6,74 €	6,20 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,78 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 15/10 au 21/10/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,28 €	6,10 €	2,26 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 08/10/2018 au 14/10 /2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	9 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,52 =	6,48 0,01	5,68 -0,12	-	-	-	-
	R	6,04 -0,08	6,16 -0,05	6,18 -0,08	-	6,83 -0,04	6,63 -0,05	6,37 -0,10	-
	O	-	-	-	-	6,27 -0,15	6,21 -0,11	-	-
3 (couverts)	U	-	6,43 0,02	6,41 -0,08	5,52 -0,15	-	7,14	6,71 -0,09	5,70 -0,17
	R	6,01 -0,13	6,10 -0,12	6,14 -0,09	5,26 -0,20	6,83 -0,12	6,76 -0,06	6,45 -0,06	5,83 -0,08
	O	-	-	-	-	6,24 -0,05	6,22 -0,09	5,88 -0,25	-
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	R	-	-	-	-	-	5,81 -0,05	5,63 0,094	-
	O	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : commerce en berne entraînant une baisse des cours. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

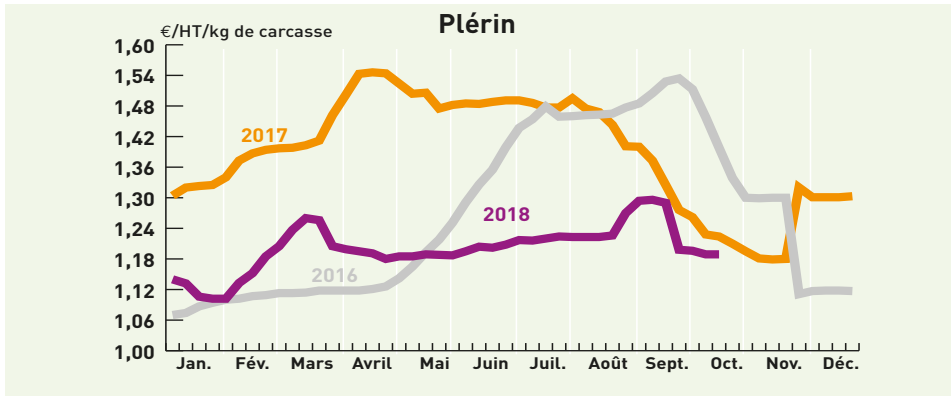
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 22 octobre 2018) :

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 475 porcs présentés) *Cotations du lundi 22 octobre 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,189 €**



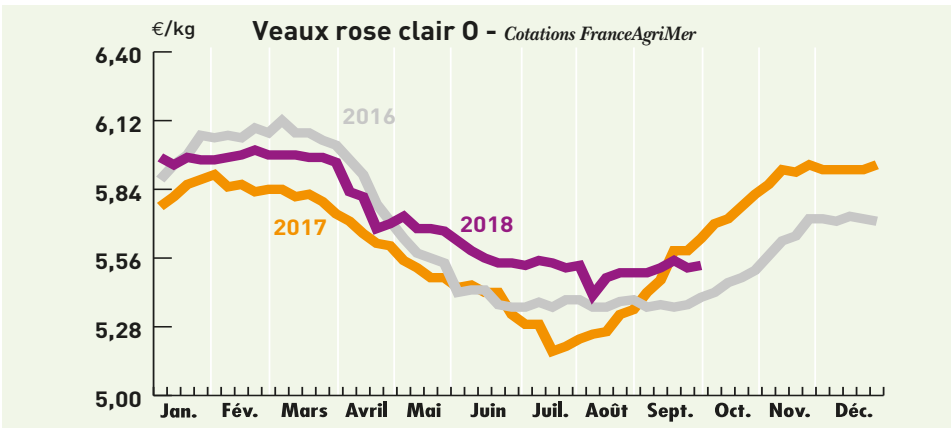
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 12/10 au 18/10/2018*

1,44 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 15/10 au 21/10/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,68 €	-	-
U	-	7,43 €	6,11 €	-
R	-	6,18 €	4,74 €	3,83 €
O	-	5,50 €	4,57 €	4,01 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête) Synthèse nationale FranceAgriMer du 15/10 au 21/10/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	958	Affluence de veaux entraînant un tri sévère et une baisse des cours. La marchandise légère est très difficile à vendre.
La Talaudière	547	Vente toujours très calme, la marchandise légère est invendable

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	168	-5
Femelles	82	-11
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	83	- 2,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 15/10 au 21/10/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00 %

Céréales

Marché du 11 octobre 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	192	N	C
	fourrager	oct.-déc	187	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	192	N	C
	fourrager	oct.-déc.	187	N	C
Aube/Yonne	meunier	oct.-déc.	193,50	N	C
	fourrager	oct.-déc.	186	N	C
ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	oct.-déc.	192	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	oct.-déc.	184	V	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	oct.-déc.	184	V	C
AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	51-52 kg/hl	oct.-déc.	156	V	C
Côte d'Or/Haute Saône	48-50 kg/hl	oct.-déc.	157	T	C
SEIGLE PANIFIABLE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or		-	inc.		C
TRITICALE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or/Haute Saône		oct.-déc	175	V	C
Yonne			inc.		C
MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct.-déc.	174	N	C
		janv.-mars	174	N	C
Sud Côte d'Or/Saone et Loire		oct.-déc.	170	T	C
POIS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	oct.-déc.	205	N	C
Yonne	fourrager	oct.-déc.	200	N	C
Aube	fourrager	oct.-déc.	206	N	C
Luzerne déshydratée — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main		inc.	-	-
Pulpes de betterave — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	-	-

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Renault Ares 546, 6000 h, desileuse Kuhn 1750 commande électrique.
✆ 06 89 57 71 82

18 - Vends tracteur Case 1056 XL, 10.300 h, bon état, bon moteur, peu servi depuis 5 ans, pneus avant 20 %, pneus arrière 80 %.
✆ 06 80 63 04 94

26 - Vds cause retraite John Deere 6110 avec épareuse ROUSSEAU, épandeur engrais KUHN, cover croop RAZOL 32 en X, ensemble en très bon état général
✆ 06 11 22 48 13

71 - Vends tracteur Someca 715, 3.000 euros et tracteur 135 Massey Ferguson, bon état + chargeur.
✆ 06 13 81 44 25

Travail sol

01 - Vds pulvé Berthoud 600l rampe 9m tbé 750 euros HT + herse Quivogne à terre tbé 750 euros HT TVA récup.
✆ 06 70 70 86 11

74 - Semoir céréales 17 rangs à disques Mac Cormick, charrue Huard bisocs, herse éléments 3 m
✆ 06 15 97 98 84

Epandage

01 - Vds épandeur fumier Gilibert 6T RB Riviere Casalis126 2 liage ficelle
✆ 04 74 69 37 18 hr

Irrigation

89 - Construteur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 4005)
✆ 03 86 55 98 85
06 86 01 50 99

Taille

84 - Vends machine à tailler avec compresseur presque neuf. Bon état. Prix 3 000 euros H.T.
✆ 06 27 51 46 61

Agri. divers

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 410A)
✆ 06 29 81 80 05

38 - V. tracteur JD 3130 treuil 4 tonnes scie sur prise force, remorque frigo 10 MC.
✆ 06 88 86 45 85

38 - Vends semoir VICOM 1 000 kg, cuve fioul métallique 2 000 l, 1 pneu neuf de tracteur AGRIMAX 149-R24 380:85, 14 abreuvoirs SAMAS, chauffe-eau THERMOR 200 l, tonne à eau 1 200 l, autochargeuse POTTINGER 2 300 kg 30 ans état neuf - pièces détachées R19
✆ 06 41 35 79 66

38 - Vds matériels agricoles diverses + bétonnière peu servie, le tout bon état.
✆ 04 74 85 16 74 HR

39 - Vds cause double emploi, très bonne état, 2 remorques à 4 roues plateaux Boudin 6M X 2,40M bords relevés, et enclume de forgeron entraxe pointe à pointe 83cm. Laisser message je rappelle.
✆ 03 84 70 02 77

63 - Char à bois 400 euros, faucheuse Kuhn GMD 600 GH 8000 euros.
✆ 06 32 93 18 63

69 - Vds C. retr. remorque Cargo 10,5 T. 2015 - Fauc. Kuhn GMD 702 G II 2008 AND Kuhn 4321 2009 multi B alo 1,50 - Desil paill Lucas Castor 53 guc 2 silo 8,5 10 m3 le tout en BE.
✆ 06 43 90 85 42

71 - Vds charrue HUARD 365 NSM, portée 3 corps, non stop méca., axe retournt neuf, versoirs neufs, b. état, 2.500 euros + vibroculteur Siam, 28 dents, larg. 2,80 m, 250 euros.
✆ 06 09 44 66 09

84 - Vds tract. Landini atlas 80, rotovator 2,10m, MF 140, rotolabour 2,15m, enjambeur Jacquet, herse rot. 1,40m, charrue trisoc, semoir à blé, covercrop 18 dis., fourche 3 pts, enrouleur plast., motopompe, peseuse max 30 kgs
✆ 06 09 11 87 72

89 - ACHETE tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, télescopiques. (réf. 4002)
✆ 06 35 29 44 20

89 - VENDS tonne à eau 3 000 litres roulante, bon état (réf. 4202)
✆ 03 86 74 73 07

89 - VENDS cause cessation : - 1 tracteur JD 6105R, 1 600 h, - bétaillère Mazeron 6 vaches, - brabant 4 scos Kverneland, - 1 faneuse Kuhn (réf. 4303)
✆ 06 32 52 28 39

Elevage

71 - Cause retraite, vends silos aliment, 8 t et 10 tonnes, 1.000 euros, pièce à débattre.
✆ 06 13 81 44 25

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds Fiat Fullback TBE 180 cv cabine approfondie 4x4 19 000km pack escalade TO gris titane arceau chromé couvre benne 22 000 euros HT
✆ 06 83 56 29 02

Tourisme

10 - Vends Citroën BX D 91, échap., embr., alter, PPE, inj. distri. roullts, bras ar. récents, - hydro sfères, révis. prof - bat, pneus neufs, factures, CT OK, 312 000 kms, 800 euros à débattre (réf. 430B)
✆ 03 25 70 01 68
après 20 h.

42 - Vds Peugeot 406 HDI, 218 000 km, crochet attelage, très bon état.
✆ 04 77 62 42 07

84 - Cherche Peugeot 404 Pickup bâchée en bon état. Carte grise et CT OK. Envoyez email à :
info@fienfleur.nl

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille de maïs BR secteur Montrevel en Bresse - vds pneus agricoles 540-65-24 et 800-65-32 - colliers pour vaches robot Lely A4.
✆ 06 82 78 63 23

39 - Vds paille blé orge colza foin de qualité liv camion remorque
✆ 06 73 92 81 55

69 - Vds courges muscade.
✆ 04 78 48 51 54 HR

Fourrage

18 - Vends paille blé, bottes rectangles - maïs ensilage, plante entière en bottes rondes 120 x 130, par camion remorque complet, départ du 18, tarif selon distance.
✆ 06 03 07 54 83

ACHÈTE et VENDS
Paille et foin extra.
Toutes bottes
06 08 53 16 44

21 - Eleveur CHERCHE 100 tonnes de foin ou paille, paiement à la livraison, région Montbard (réf. 400C)
✆ 06 08 60 64 10

Propriété

39 - Vds grand chalet + dépendances 135 m2 sur 25 ares arborés près Arbois-Salins. Photos
✆ 03 84 37 91 59 + mess.

Terrain

26 - Vds terre sur Chavannes 62904 m2, terre sur Marsaz 31120 m2, 15 000 m2 de vignobles sur Marsaz
✆ 06 84 40 50 75

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux,etc...travail sérieux et efficace
✆ 06 03 27 81 28

18 - Cinq élevages de l'association Charolais Val d'Aubois ouvrent leurs portes les 10 et 11 novembre. Ils vous invitent à découvrir la descendance des différents achats de l'Association (crée il y a 19 ans), et notamment les produits de leurs trois dernières acquisitions Bismarck, Héritier et Lascar (super prix d'honneur Moulins 2015). Elevages participants : GAEC Monseau 18350 Croisy, 06.16.55.49.47, GAEC Minard 18600 Neuvy le Barrois, 06.10.44.58.37, GAEC Combette 18600 Augy sur Aubois, 06.12.91.70.83, EARL Tramesson 18350 Charly, 06.10.91.41.94, EARL Breton 18150 Germigny l'exempt
✆ 06 82 25 17 13

18 - L'élevage charolais Jubert à Massay (18) vous invite à ses journées portes ouvertes les 2 et 3 novembre 2018, reproducteurs HBC 1 et 2 ans.
✆ 06 07 75 73 13
ou 06 75 56 50 97

38 - 69 - Rech. terrain à combler terre déblais/végét secteur n/o Lyon : arbrele Lissieux Villefranche.
✆ 06 83 87 26 71

38 - Vends cuisinière bois Deville bûches 45 cm/épandeur engrais pneumatique Amazon rampes 12 bon état.
✆ 04 74 84 55 90

38 - Vds cuve inox 2 800 et 4 500 litres 2 500 euros et 3 500 euros cuve acier 4 200 litres 1 000 euros
✆ 06 75 04 60 70

42 - Vds ratelier balle ronde + foin.
✆ 04 77 76 26 98

42 - Vds place de marché producteur fruits et légumes, 3 fois par semaine, Lyon 8e (place St-Louis), long. 10 m. Libre de suite.
✆ 06 87 77 09 88

69 - Cherche H ou F pour taille vigne et autres travaux sérieux avec expérience. Vds taureaux holstein Noir et Rouge Sc corne origine.
✆ 07 81 48 22 80

71 - Vds épandeur Jeantil, type Evri 2,8, année 2009, porte tapis, hydraulique, flèche ressort, TBE.
✆ 06 71 60 34 90

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

Offre

Emploi

01 - Exploit. diver rech. ouvrier agricole profil paysan boulanger cause départ retraite à partir du 01/01/19 - Pour détail
✆ 06 70 77 00 04

71 - Domaine viticole région Mâcon sud, cherche salariés expérience souhaitée.
✆ 06 47 74 09 70

71 - Elevage charolais HBC, rech. salarié(e) sérieux, motivé, niveau de formation correcte, aimant l'élevage, salaire + nourri/logé.
✆ 06 81 89 18 52

Sté BOUSSARD Environnement
TRAVAUX AGRICOLES-FORESTIERS ET PAYSAGERS
21390 Précy sous Thil - Tel. 03 80 64 40 17 - boussard.pascal@free.fr
RECRUTE
• Chauffeur (se) épareuse (possibilité agriculteur ayant temps de disponible)
• Élagueur (se) paysagiste pour entretenir réseau Enedis et particuliers (travail avec nacelle)
• Chauffeur (se) routier (ère) pour livraison paille et conduite d'engins agricoles
• Mécanicien (ne) pour entretien parc matériel agricoles-forestiers-paysagers-parc, véhicules automobiles, camion 3,5 t. et poids lourds, POSSIBILITÉ MI-TEMPS
• Secrétaire comptable POSSIBILITÉ MI-TEMPS
FORMATION ASSURÉE PAR LA SOCIÉTÉ - SALAIRE MOTIVANT SUIVANT COMPÉTENCES
NOUS FAIRE PARVENIR CV PAR MAIL OU COURRIER

DAFP MATERIEL AGRICOLE
Recrute
UN COMMERCIAL (H/F)
UN TECHNICIEN (H/F)
• débutants acceptés
• connaissance du milieu agricole
Envoyer CV + lettre de motivation à :
S. BONFILLOU
DAFP - Route de Joigny
89130 Toucy
ou téléphoner au 06 07 54 76 70
CASE IH AGRICULTURE

18 - Sancerrois Matthias et Emile Roblin Maimbray Sury-en-Vaux, recherche salarié viticole h/f sachant tailler. Permis B impératif.
✆ 06 74 08 39 16
ou 06 82 26 55 37

69 - ETA C. Poncet sème prairie céréales toutes cultures semi direct ou sur labour. Pressage enrubannage à votre service.
✆ 06 45 22 24 60

71 - Rech ouvr. viti. CDI, trav. en équipe, trav. manuel, taille à récolté, cond. engins un +, rech. nbx ouvr. saison, taille nov. à mars, motivés, courage, ser., aimant trav. extr, local repas, 1.400 Đ.
✆ 06 14 97 31 86

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges fertilisation. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ 06 61 52 27 99

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur Google+

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
03 69 35 30 30
www.beiser.fr
NOUVEAU CITERNE EAU LIB' AVEC SONDE CONNECTÉE
Tous litrages
SOMMETS 2018
Sonde avec capteur longue distance connectée
AVANTAGES
Suivi du niveau d'eau à distance
Anticipation des besoins en eau
Détection des fuites
Alerte en cas de vol
Suivez en temps réel le niveau d'eau dans votre cuve via votre smartphone ou votre ordinateur
Compatible avec un abreuvoir à niveau constant (option)
© Beiser Environnement - 10/2018. Photos non contractuelles.

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale



Remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2018 - Démo
25 900 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com



LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR
et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE
boutique.reussir.fr

Demande

Emploi

71 - Recherche travail pour taille de la vigne, contacter à partir du 20/10.
✆ **07 60 17 62 51**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 14 - 15 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS (réf. 430A)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Elevage Salers HBS, vd 14 génisses 2 ans,15 vaches gestantes du Salers et du charolais, IBR A, TGS. Gaec Devaux 03380 Archignat.
✆ **03 10 25 68 32**

15 - Vends (cause cessation) vaches salers pleines charolais, indemnes IBR et paratube.
✆ **06 70 33 52 12**

18 - EARL Breton vend 2 très bons taureaux charolais HBC de 18 mois, nés en avril 2017.
✆ **06 82 25 17 13**

18 - Vends taureaux limousins 12 mois, mères HBL, différentes origines et sans cornes.
✆ **02 48 96 09 80**
ou 06 65 68 06 68

18 - Vends élevage charolais HBC, EARL Aupetitgendre à Arcomps - vaches et génisses pleines échographiées, vêlage déc. à mars.
✆ **06 80 18 92 38**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 taureaux 18 mois, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41(Bertrand)

21 - Elevage CHAROLAIS inscrit VEND taureaux 18 mois, type mixte et viande, TGS, Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères (réf. 4006)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Bon élevage BIO Vend MONTBELIARDES en lactation ou génisses pleines, terme début 2019 (réf. 410C)
✆ **06 82 05 82 65**

21 - VENDS taureaux 18 mois HBC, vêlage facile, monte naturelle. Fred. Lechenault - Saint Thibault (réf. 4301)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - EARL Boccard - Montigny-Montfort VEND reproducteurs CHAROLAIS 11 mois issus insémination Celsius (réf. 4305)
✆ **06 56 89 71 88**

PORTES OUVERTES DANS 4 ÉLEVAGES HBC

BONNOT Richard et Michel
(GAEC des Grands Genêts)
"La Montagne" 71190 DETTEY
Tél. 06 76 76 25 80

GAEC de BUCHELEURE
"Bas de Velle" 71320 Saint Eugène
Tél. 06 10 14 04 10

DESCHAMPS Patrick
"Les Petits Châteaux" 71320 Saint Eugène
Tél. 03 85 54 59 31

GAEC Maréchal
"Bousserain" 71320 Toulon-sur-Arroux
Tél. 06 03 43 33 10

Vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 octobre 2018

38 - Vends reproducteurs HBC velages faciles - Gaston -Bariton + Génisses pleines IA - TGS - EARL 3 Tilleuls
✆ **06 87 26 16 87**
06 72 15 73 18

39 - Vends (Cessation d'activité) AOP Comte.VL Montbeliardes + Taries + 1Trx Li. + materiels divers
✆ **06 70 60 23 66**

42 - Vds vaches Salers prêtes et velles Salers élevage docile.
✆ **06 78 64 18 59**

42 - Vds vaches Prim'Holstein en lactation, CL, cause surnombre.
✆ **06 85 69 36 66**

42 - Vds 7 jeunes vaches salers suitées en race pure (âgées au plus de 6 ans) écornées et dociles. Vêlages réalisés en septembre et octobre 2018 (6 taureaux d'la sur 7 gestations). Ivmat et Isevr moyen du lot : 112 et 106 Animaux inscrits HBS.
✆ **06 25 69 89 60**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 370B)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 21 mois et veaux reproducteurs. Visite permanente sur simple appel. Offre promotionnelle. Livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS veaux et 1 - 2 ans, HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 4101)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - VENDS taureaux CHAROLAIS, veaux et 18 mois, HBC ou non, grandes origines, IBR A, prix raisonnable, GAEC Langlet - 58140 Gacogne (réf. 4201)
✆ **06 37 90 51 67**
ou 03 86 22 70 48

58 - VENDS cause cessation reproducteurs CHAROLAIS, HBC, - veaux, - taureaux 18 mois, - taureaux adultes, - génisses, TGS. Elevage Roger Batho (réf. 420A)
✆ **06 74 69 21 83**
03 86 58 35 52

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS, VEND 2 taureaux adultes HBL, ainsi que taureaux 22 mois ayant déjà saillis, type mixte, TGS, livraison possible (réf. 430C)
✆ **06 10 09 65 69**
03 45 82 90 10

71 - VENDS taureaux HBC, viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 410F)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds cause retraite cheptel charolais, inscrit,, HBC, vêl. janv., fév., mars, vac. FCO 4 et 8, bvd, IBR A.
✆ **06 16 18 61 05**

71 - Vds cse cess., vaches et génisses char., garant. pleines échographiées + vaches et génisses lim., garant. pleines échographiées, le tout indemne IBR + génisses lim. 18 mois pour repro.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Gaec Robin Vannier vend males repro. limousins, 1 et 2 ans, génisses 1 an, HBL.
✆ **06 89 86 56 85**
ou 06 25 92 08 03

71 - Vends taureaux Charolais HBC, 2 et 3 ans, IBR A, TGS, liv. possible. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds très bon taureau 2 ans, fils Carnot, déjà sailli et au choix taureaux 18 mois.
✆ **03 85 58 76 55**

71 - Eleveur limousnin vend taureaux reproducteurs 12-18 mois et génisses 12 mois, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

89 - Cause cessation VENDS vaches pleines et génisses 18 mois CHAROLAISES. EARL Montenat (réf. 43VB1)
✆ **06 13 13 39 48**

89 - VENDS taureaux 18 mois HBC, - veaux HBC ou non, IBR A, BVD, BES Négatif. SCEA Elevage Martin - Montigny sur Canne (réf. 43VB2)
✆ **03 86 50 05 60**

Caprin

07 - Vds 4 chèvres bonnes laitières génétique - 1 bouc 2 ans - issu IA 1 bélier Lacaune 3 ans
✆ **06 26 26 71 26**

38 - Vends boucs issu IA race Alpine 2 ans.
✆ **06 85 38 02 84**

Ovin

21 - Cause retraite VENDS grillage à moutons d'occasion BE95H, - tondeuse à moutons marque Heiniger peu servie (réf. 4302)
✆ **06 81 90 11 45**

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux 15 à 45 kg.
✆ **06 07 96 23 40**

71 - Achète toute l'année agneaux, brebis et chèvres de réforme, paiement comptant.
✆ **03 85 53 84 79**

Porcin

38 - Vds porcelets fermiers de 20 kg et plus nés et élevés sur paille sevrés à 4 sem., disponible toute l'année
✆ **06 83 81 45 79**

Equin

01 - Vds double poneys M et F.
✆ **06 67 48 52 35**

26 - Vends ane gris provence 18 mois très docile licolé 100 euros
✆ **06 50 45 75 55**

Chien

39 - Vds chiots teckel poil dur nés le 04-08-18, LOF, puc. vac. Mère 250268731535194 père 1er prix chasse et beauté. Siret 43774481600020
✆ **06 66 45 33 32**

63 - A rés.7 chiots type beauceron, nés le 30/08/18. Dispo fin oct. pucés, vaccinés et vermifugés. Num mère 250268500605442. Num siret 81815362900014.
✆ **04 73 71 52 44**
ou 06 21 31 40 65

69 - A réserver 3 chiots femelle Berger Allemand nés le 30 août non Lof n° mère 250268731568372. N° Siren 390 880 888.
✆ **04 74 26 30 71**

Viticulture

PÉPINIÈRES VITICOLES PEROUSSET Aurélien
Producteur de plants de vignes
Greffés soudés
Plants certifiés et standards
366 Route de Cheuillat
Le Martoret
71960 IGÉ
Fixe : 03 85 33 38 15
Port : 06 98 30 31 63
perousset.aurelien@orange.fr



Rappel de championnat paris 2018
FILS D'HOLIDAY À VENDRE

Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
BAISSE D'EFFECTIF
PORTES OUVERTES à l'étable les 26, 27 et 28 octobre
30 taureaux de 18 mois - 20 génisses de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année - 30 vaches
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Materiels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

Lexan Avocats
Société d'avocats
ZIRST II – 55 rue Blaise Pascal
38330 MONTBONNOT
SAINT MARTIN

SAS DES CINEMAS DE QUETIGNY

Société par Actions Simplifiée
au capital de 130.000 euros
Siège social : Rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY
421 744 756 RCS DIJON

Assemblée Générale Mixte en date du 28 septembre 2018 :

- Non renouvellement du Commissaire aux comptes suppléant en application des dispositions de l'article L.823-1 du Code de Commerce.

Anciennes mentions :

Commissaires aux comptes :

Titulaire : BDO Rhône Alpes

Suppléant : Mme Evelyne TAGNARD

Nouvelles mentions :

Commissaire aux comptes :

Titulaire : BDO Rhône Alpes

Pour avis,

Le Président.

AL214322547

DÉMISSION

OZE

SAS au capital de 50000 euros 6, hameau de Munois, 21150 Darcey 818134157 RCS Dijon: L'Assemblée Générale du 30/09/18 prend acte de la démission des commissaires aux comptes titulaire (Bruno-Noël Drouin) et suppléant (BPCG SARL).

AL214322557

NOMINATION

MODIFICATIONS

Selon décisions du 16/10/2018 de l'associé unique deTYCO ELECTRONICS-SIMEL, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.600.000 euros, Siège Social: 1, rue Paul Martin- 21220 Gevrey- Chambertin, 017 050 410 RCS DIJON, M Bart OTTEN, demeurant Oettingen Str. 8, 80538 Munich, a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Harold Gregory Barksdale, lui-même nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis.

AL214322553

TRANSFERT DE SIÈGE

R3G

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 490 euros
Siège social : 13, rue Musette
21000 DIJON
431946292 RCS DIJON

L'AGE du 21/09/2018 a pris acte que le siège social était situé au 13 et 15 de la rue Musette, et ce depuis le 17/11/2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL214322433

MACH

Société à responsabilité limitée
au capital de 317 000 euros
Siège social :
5, Impasse de la Bergerie
21910 NOIRON SOUS GEVREY
483 574 059 RCS DIJON

Par décision du 03/10/2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 5, Impasse de la Bergerie - 21910 NOIRON SOUS GEVREY au 25, rue de Verneuil 75007 PARIS et ce à compter rétroactivement du 22 Février 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL214322544

JFB

Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : 14, Allée des Erables
21121 AHUY
447 829 615 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 14, Allée des Erables, 21121 AHUY au 3 B Rue des Mille Fleurs - 17580 LE BOIS PLAGE EN RE, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification au GTC Dijon. Pour avis. La Gérance.

AL214322550

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ROY

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 14 Allée des Erables
21121 AHUY
340 685 320 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 14 Allée des Erables, 21121 AHUY au 47 Rue de Jouvence - 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification au GTC de Dijon. Pour avis. La Gérance.

AL214322551

SCI DU QUAI D'ARMANCON

Société civile
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : Quai de l'Armançon
21140 SEMUR EN AUXOIS
311 243 646 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21/09/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 8 rue de l'œuvre Zone Industrielle 21140 SEMUR EN AUXOIS.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

AL214322555

JALOUSIES

Aux termes d'une délibération du 18 juillet 2018, la collectivité des associés de la société JALOUSIES, S.A.R.L. au capital de 1.000 €, dont le siège social est à MONTBARD (21500) - 4, Place Gambetta, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 315 858 530, a décidé du transfert du siège social à ROUGEMONT (21500) – 2, Rue Amont le Pré Haut, à compter de ce jour et de modifier l'article 5 des statuts de la Société en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL214322556

SCCV PS CONSTRUCTION DU PIEMONT

Société civile de Construction Vente
au capital de 1.000 euros
Siège social : 12 rue Gustave Eiffel
21.200 BEAUNE
814.734.604 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1 Octobre 2018, il résulte que:

Le siège social a été transféré au A Bâtiment Â - 5 rue du Régiment de Bourgogne 21.200 BEAUNE, à compter du 1er Octobre 2018.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL214322562

SCI MAISON DE SANTÉ DE LA VAUNAGE

Société Civile Immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : 12 rue Gustave Eiffel,
21200 BEAUNE
830.251.948 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1 Octobre 2018, il résulte que: Le siège social a été transféré au Bâtiment A - 5 rue du Régiment de Bourgogne 21.200 BEAUNE, à compter du 1er Octobre 2018.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL214322563

SCI MAISON DE SANTÉ DES SPÉCIALISTES DU PIÉMONT

Société Civile Immobilière
au capital de 20 000 euros
Siège social : 12 rue Gustave Eiffel,
21200 BEAUNE
831.539.978 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1 Octobre 2018, il résulte que:

Le siège social a été transféré au Bâtiment A - 5 rue du Régiment de Bourgogne 21.200 BEAUNE, à compter du 1er Octobre 2018.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL214322564

SCI MAISON DE SANTE DE SPECIALISTES DE BEAUNE

Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : 12 rue Gustave Eiffel
21.200 BEAUNE
814.734.570 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1 Octobre 2018, il résulte que:

Le siège social a été transféré au Bâtiment A - 5 rue du Régiment de Bourgogne 21.200 BEAUNE, à compter du 1 Octobre 2018.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL214322565

SCCV PS CONSTRUCTION DE CALVISSON

Société civile de Construction Vente
au capital de 1.000 euros
Siège social : Bâtiment A -
5 rue du Régiment de Bourgogne
21.200 BEAUNE
814.722.690 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1er Octobre 2018, il résulte que:

Le siège social a été transféré au Bâtiment A - 5 rue du Régiment de Bourgogne 21.200 BEAUNE, à compter du 1 Octobre 2018.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL214322566

LE MOULIN DE LISA

SCI au capital de 1 000 € Siège social : 2 Allée Robert Delavignette 21000 DIJON 818 198 186 RCS DIJON Par décision du 27/09/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 44 J Avenue Françoise Giroud 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier les statuts.

AL214322570

ARRÊTÉ ADMINISTRATIF

Préfecture de Saône-et-Loire

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CARRIERE DE CHAGNY
SAS TERREAL

Par arrêté préfectoral n°DCL-BRENV-2018-289-1 du 16 octobre 2018, au titre du code de l'environnement, titre 1er, livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, le préfet de Saône-et-Loire, a autorisé la SAS TERREAL à exploiter une carrière à ciel ouvert d'argile et ses installations annexes sur la commune de CHAGNY.

Le texte complet de cet arrêté pourra être consulté en mairie de CHAGNY ainsi qu'à la Préfecture de Saône-et-Loire - Bureau de la réglementation et des élections et sur le site internet des services de l'Etat en Saône-et-Loire (www.saone-et-loire.gouv.fr).

AL214322561

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AOP «MARSANNAY»

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 6 septembre 2018, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne 3 communes (Chenôve , Couchey , Marsannay-la-Côte) réparties sur le département de Côte d'Or (21). La liste des communes concernées est consultable sur www.inao.gouv.fr à la rubrique suivante :

Espace-professionnel-et-outils/Suivi-des-demarches/

Consultations-publiques-des-projets-daires-geographiques

-ou-parcellaires-delimitees-des-AOC-et-IGP.

La consultation se déroulera du 15/11/2018 au 15/01/2019 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) à l'adresse suivante :

INAO

Parc du Golf - Bâtiment BOGEY

16 Rue du Golf - 21800 QUETIGNY ou par courriel à l'adresse suivante :

inao-dijon@inao.gouv.fr

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 15/01/2019, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO - **Parc du Golf - Bâtiment BOGEY - 16 Rue du Golf - 21800 QUETIGNY,** aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

AL214322515

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 26/10/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BARBIREY-SUR-OUCHE : Bois, Landes et Terre

3 ha 68 a 17 ca - Champ de vigne: A-104-109(B) - Champs beures: A-324-328 - En combe: A-233-234(B)-235-236(B)-246-249-273-275 - Fontaine lallier: A-71 - La plante: A-150 - Le chouachou: A-153 - Les cunisseres: A-450(J)-450(K)-452(J)-452(K)

- Les ichats: A-317(A)-322

GISSEY-SUR-OUCHE : Landes et Bois - 85 a 65 ca - En la justice : A-223-676[225]

BROCHON : Vigne AOP Gevrey Chambertin - Vente partielle en parts de GFA - Maintien du fermier en place.

1 ha 03 a 12 ca - Billard: AK-266[227] - Le creot: AL-44

GEVREY-CHAMBERTIN : Vigne AOP Gevrey Chambertin et hors AOP - Vente partielle en parts de GFA - Objectif : Maintien du fermier en place.

1 ha 10 a 08 ca - Creux brouillard : AK-119 - De la justice : AO-309[137] - Marcilly: AZ-197-198 (sans bâtiment)

SUSSEY : Pré, Terre et Landes - Objectif : Maintiens des fermiers sur les parcelles

19 ha 76 a 32 ca - Chaumes aux merles : B-341 - La couotte: B-493-494-495 - Les besaigus: B-301-302-307 - Les graivallins: B-11 - Les lavieres: B-25 - Les premoises: B-194-195-198 - Les terreaux: B-249-250(J)-250(K) (

- Lexie aux jambes: B-237(J)-237(K)-238 - Montee de la croix poillot: B-504(J)-504(K) - Petit pre: A-596 - Piece du treu: B-499(J)-499(K) - Piece lambert: B-500-501-502-503 - Sur lexie aux jambes: B-232-233(J)-233(K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 13/11/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214322578

MODIFICATION DE STATUTS

SNC LE CLOS MILLOT

au capital de 10 000 €
Siège social : 16 rue Victor Millot
21200 BEAUNE
800 009 391 RCS DIJON

Suite à la cession de parts consentie par Gérald STRYCHARZ à Thomas RAYNAUD, l'article 8 des statuts a été modifié par décision des associés du 21/09/2018.

Associés en nom :

Ancienne mention

SARL Bulle d'R, 16 rue Victor Millot 21200 BEAUNE, RCS DIJON 521.314.534

Gérard STRYCHARZ, 91 rue Lamartine 92000 NANTERRE

Nouvelle mention

SARL Bulle d'R, 16 rue Victor Millot 21200 BEAUNE, RCS DIJON 521.314.534

Thomas RAYNAUD, 12 rue Victor Millot 21200 BEAUNE

Dépôt légal au RCS DIJON. Pour avis, le représentant légal.

AL214322386

DELTA PLANS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 11 rue Jeanne d'Arc
52000 CHAUMONT
522 458 397 RCS CHAUMONT

Le 01/09/2018, les associés de la SARL DELTA PLANS ont décidé :

- de nommer en qualité de cogérant Damien ANDRE, demeurant 3 bis rue du Diarou, 54170 CREPEY, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

- de transférer le siège social du 11 rue Jeanne d'Arc, 52000 CHAUMONT au Parc du Golf, 14 rue du Golf, 21800 QUETIGNY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de CHAUMONT sous le numéro 522 458 397 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.

Gérance : Sébastien THUAYRE, demeurant 9 rue Dutailly, 52000 CHAUMONT et Damien ANDRE, demeurant 3 bis rue du Diarou, 54170 CREPEY. Pour avis La Gérance

AL214322450

EARL MARPAUX JEAN MARC

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 214 160 euros
Siège social : Noiron sur Bèze
21310 MIREBEAU SUR BEZE
322 591 819 RCS DIJON

Par une AGE du 27/08/2018 à effet au 01/09/2018, la collectivité extraordinaire des associés a

- Agréé M. Alban MARPAUX, demeurant 17 Grande Rue – 21310 NOIRON SUR BEZE, en qualité de nouvel associé cogérant.Prorogé la durée de la société jusqu'au 21/09/2080.

- Décidé la transformation de l'EARL en GAEC, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : GAEC MARPAUX A

Siège social : 17 Grande Rue – 21310 NOIRON SUR BEZE suite au transfert du siège social

Date de la décision d'agrément par Mme la Préfète de la Côte d'Or : 15/06/2018

Pour avis et mention, La Gérance

AL214322573

CUMA DES VALLONS À MAREY SUR TILLE

N° d'agrément : 21/82/448
RCS Dijon : 325 994 192

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA DES VALLONS à 21120 MAREY SUR TILLE du 27/10/2017 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 28 avril 2017

- Le transfert du Siège social Chez M Eric MINOT, 24 Grande Rue, 21580 CUSSEY LES FOURGES

- La prorogation de la durée de la CUMA de 99 ans à partir du 15/12/2012.

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président

Eric MINOT

AL214322579

FUSION

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT, DOUBS ET TERRITOIRE DE BELFORT Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la Préfecture du Doubs le 15 novembre 1963 Siège social : 30 Rue du Caporal Peugeot 25000 BESANCON Identifiant au répertoire national des associations : W251000187 SIREN : 775 571 342 SOLIHA COTE D'OR Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la Préfecture de Dijon le 7 mars 1950 Siège social : 4, Rue de la Redoute, ZAE Cap Nord 21850 SAINT APOLLINAIRE Identifiant au répertoire national des associations : W212002794 SIREN : 302 559 125 AVIS DE PROJET DE FUSION par voie d'intégration par l'Association SOLIHA DOUBS ET TERRITOIRE DE BELFORT de l'association SOLIHA COTE D'OR à paraitre dans les départements du Doubs et de la Côte-d'Or 1. Objet des associations participantes : SOLIHA DOUBS ET TERRITOIRE DE BELFORT, association intégrante, a pour objet de favoriser et d'initier, par tous les moyens appropriés, la promotion sociale de l'individu par l'amélioration de son habitat, l'aménagement du cadre de vie et de l'environnement rural comme en milieu urbain. SOLIHA COTE D'OR, association intégrée, a pour objet d'ouvrer pour l'amélioration des conditions de vie et d'habitat notamment des populations défavorisées, fragiles ou vulnérables ; de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités, à la préservation du développement du lien social, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale. 2. Projet de fusion : Le projet de fusion a été arrêté par le Conseil d'administration de l'association intégrée et par le Conseil d'administration de l'association intégrante le 28 septembre 2018, sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales des deux associations participant à la fusion, devant se réunir le 6 décembre 2018. 3. Evaluation de l'actif et du passif de l'association intégrée, ainsi que des engagements souscrits par elle, dont la transmission à l'association intégrante est prévue : Montant de l'actif : Actif immobilisé : 61 905 € Actif circulant : 484 469 € Montant du passif : Provisions et subvention d'investissement : 175 603 € Emprunts et dettes: 170 931 € Dettes sociales et fiscales : 92 132 € Autres dettes : 94 742 € Soit un actif net apporté de 12 966 €. Engagements souscrits : Baux immobilier (bail commercial et bail emphytéotique), Location longue durée de 3 véhicules, Contrats téléphoniques. Pour avis

AL214322572

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE «SAINT JOSEPH»

GFA au capital de 180000,00 Euros
Château de Longecourt en Plaine,
21110 LONGECOURT EN PLAINE
439682659 R.C.S. Dijon

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/10/2018 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Gérard LE GOUZ de SAINT SEINE, demeurant 2 rue du Château 21110 LONGECOURT EN PLAINE en qualité de nouveau Gérant, à compter rétroactivement du 26/02/2006, pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Jeanine CHATELET, Gérant décédée.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

POUR AVIS ET MENTION

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, Notaire à DIJON (21000), 16 Avenue Victor Hugo

AL214322546

DISSOLUTION LIQUIDATION

PHARMACIE DU VAL DE SAONE

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 10 000 euros
Siège social : 1, Rue Desilles et Rue Martene
SAINT-JEAN-DE-LOSNE (COTE D'OR)
801 941 501 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2018, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, le liquidateur.

AL214322454

SARL PIERRET THOMAS

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1.500 euros
Siège social :
14 B rue du Chapeau Rouge
21000 DIJON
813 372 810 RCS DIJON

Par des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2018, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Thomas PIERRET, demeurant 6 rue Adolphe Dietrich 21000 DIJON et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL214322478

CLÔTURE DE LIQUIDATION

H&A FOOD
SAS, société en liquidation
au capital de 100 €
50 RUE JEANNIN, 21000 Dijon
820031698 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 01/10/2018, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Dijon

Le liquidateur.

AL214322543

SARL F.B.A.M.

SARL au capital de 10.000 €
Siège social
104-106 rue Berbisey
21000 Dijon
481 319 192 RCS Dijon

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30/09/2018 la dissolution anticipée de la SARL F.B.A.M. et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Fabrice BURDIN demeurant 10 C rue Georges Bernanos – 21000 DIJON.

La gérance assumée par lui-même a pris fin à la même date.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur soit au 10 C rue Georges Bernanos à DIJON (21000) et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON.

Pour avis et mention

Le liquidateur

AL214322577

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

CYMAEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 72 bis rue de Montchapet
21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 01/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : CYMAEL ; Siège social : 72 bis rue de Montchapet, 21000 DIJON ; Objet social : La conception, la confection, la création, la production, la promotion et la commercialisation de support de bag in box, La réfection d'articles en cuir et associés ; Durée de la Société : 99 ans à compter

de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 1 000 euros ; Gérance : Monsieur Martial PROVOST, demeurant 72 bis rue de Montchapet-21000 DIJON, a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis-La Gérance

AL214322508

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 12/10/2018 : forme : SCI, dénomination sociale : LES MENTORS, siège social : 4 Chemin sans Fonds, 21160 PERRIGNY LES DIJON, objet : acquisition d'un immeuble sis à BEAUNE (21) 3 Rue Charles Aubertin, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange ou autrement ;acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ce terrain par édification d'immeubles et exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, capital : 1 000 euros, gérance : Mme Nicole ROUSSEAU (4 Chemin Sans Fonds 21160 PERRIGNY LES DIJON) et M. Frédéric ROUSSEAU (11 Rue des Cras 21640 VOUGEOT), cession : agrément en AGE, libre entre associés, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL214322541

MACADAM CROCODILE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIAL: SARL

DENOMINATION SOCIALE : MACADAM CROCODILE

SIEGE SOCIAL : Champ Lain – Rd 23- 21190 TAILLY

OBJET SOCIAL: Travaux de terrassement, préparation de site et démolition

DUREE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S de Dijon,

CAPITAL SOCIAL : 10 000 euros

GERANCE : M. Christophe ROUGEOT – Demeurant Chemin de la petite châtelaine – 21200 BEAUNE

IMMATRICULATION : R.C.S DIJON

Pour avis

La Gérance

AL214322545

SCI MELPIZ

Société Civile Immobilière
au capital de 100 €
14 rue Victor Dumay
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12 octobre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

-Forme : Société civile immobilière

-Dénomination : SCI MELPIZ

- Siège social : 14 rue Victor Dumay – 21000 DIJON

-Objet : L'acquisition, la vente, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles et droits mobiliers ou immobiliers

Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

-Durée : 99 ans

-Capital : 100 €

-Gérance : Madame Céline PIZZOLATO demeurant 14 rue Victor Dumay - 21000 DIJON

-Immatriculation : RCS de DIJON

AL214322549

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 19/10/2018, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MASCOTEL

Forme : SAS - Capital : 1.000 euros

Siège : 34 rue des Godrans, 21000 Dijon

Objet : prestations de service et de conseils en matière de gestion, audit, assistance, management, formation, etc. notamment mais non exclusivement dans le domaine de la gestion hôtelière et de la commercialisation d'hôtels

Durée : 99 ans

Président : Médéric FAUCHILLE, 34 rue des Godrans, 21000 Dijon

Admission et participation aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives

Exercice du droit de vote : toute action donne droit à une voix

Transmission d'actions : agrément donné par décision collective des associés

Immatriculation : RCS de Dijon

AL214322568

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
2 impasse Couzinet
Parc de la Plaine
BP 95818
31505 TOULOUSE CEDEX 5

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à UZOS du 12/10/2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BRL HOLDING

Siège social : Lieu-dit «Ferme de la Bussière» Forêt Royale d'Arbuère, 21640 GILLY-LES-CITEAUX

Objet social : Toute prise de participation, par tous moyens et à toutes époques, à toutes formes d'entreprises, groupement ou sociétés, magasins, réseaux de points de vente, acteurs économiques, pris au sens large ; tout rachat et acquisition, par tous moyens et à toutes époques, d'actifs, de fonds de commerce ou de droits ayant trait à l'objet social ; Toute prestation de conseil et d'assistance aux entreprises et aux particuliers ; La création, l'acquisition, l'exploitation et la vente de toutes marques de fabrique et de procédés de fabrication, ainsi que tous les brevets d'invention ou licences, l'exploitation directe ou indirecte, et la mise en valeur de tous établissements industriels et commerciaux ayant trait à son objet ; L'achat, la prise à bail, la construction, l'installation et l'exploitation de tous immeubles, matériels et objets mobiliers nécessaires ou utiles à son activité ou pour ses besoins administratifs Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 000 euros

Gérance : Madame Amandine PELLEGRIN HEDOUIN, demeurant Les Jardins de Barbaudy Lot 1 - 64110 UZOS, assure la gérance

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL214322571

NIÈVRE

SUCCESSION

Etude de Me Jean CHINCHOLE
Notaire à Luzy

Aux termes d'un partage reçu par Me Jean CHINCHOLE, notaire à Luzy (58), le 27/07/2018, vol 2018P n° 3758, suite au décès de M Michel FROSSARD du 25/01/2018, le fonds artisanal et de commerce pompes funèbres privées sis à Luzy (58) 9 rue St André SIRET 349 782 698 000 14, a été attribué à M Thomas FROSSARD demeurant à Luzy (58) 6 rue de Lafayette, avec entrée en jouissance le 25/01/2018.

Pour avis et mention,

Me CHINCHOLE

AL584322670

NOMINATION

ADEBCOSNE

SAEM au capital social de 336.000 Euros Siège social : Centre d'Affaires CAMPUS, 2 rue des Minotiers 58200 COSNE COURS SUR LOIRE SIREN 379 360 860 R.C.S. NEVERS

Le 24 juin 2014, le conseil d'administration a nommé Monsieur Denis MANGEOT représentant de la Ville de Cosne Cours sur Loire Président Directeur Général, demeurant

9 chemin de Plantenoix 58200 COSNE COURS SUR LOIRE et Monsieur Michel VENEAU représentant de la Ville de Cosne Cours sur Loire administrateur demeurant 17 A rue Franc Nohain 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.

Pour avis.

AL584322589

ADEBCOSNE

SAEM au capital social de 336.000 Euros Siège social : Centre d'Affaires CAMPUS, 2 rue des Minotiers 58200 COSNE COURS SUR LOIRE SIREN 379 360 860 R.C.S. NEVERS

Le 4 mai 2017, le conseil d'administration a nommé administrateurs, représentants de la Communauté de Communes Loire Vignobles et Nohain :

- M Thierry FLANDIN demeurant La Garde 58220 PERROY

- M Pascal CHARTIER demeurant 15 rue des Oiseaux – Moussard 58150 SAINT MARTIN SUR NOHAIN

- M Alain DHERBIER demeurant 83 rue de la Fontaine Saint Laurent 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

- M René MARCELLOT demeurant 3 rue du 19 mars 1962 58200 SAINT PERE

- M Danielle ROY demeurant 4 route Bois de la Gatelle 58440 LA CELLE SUR LOIRE

- M Patrick RAPEAU demeurant 28 route de Cessy 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGY

en remplacement de Mr Jacques BARBERY, démissionnaire. Mme Nadia THOLLENAZ et Mme Brigitte GALOPIN nommées précédemment représentantes de la Communauté de Communes Loire et Nohain n'ont pas été renommées lors de la fusion des Communautés de Communes par la Communauté de Communes Loire Vignobles et Nohain.

Pour avis.

AL584322590

ADEBCOSNE

SAEM au capital social de 336.000 Euros Siège social : Centre d'Affaires CAMPUS, 2 rue des Minotiers 58200 COSNE COURS SUR LOIRE SIREN 379 360 860 R.C.S. NEVERS

Le 3 mai 2018, le conseil d'administration a nommé administrateur Mme Pascale QUILLIER demeurant Impasse des Coques 58200 COSNE COURS SUR LOIRE représentant la Ville de COSNE COURS SUR LOIRE en remplacement de Mr CORLAY Christian, démissionnaire.

Pour avis.

AL584322591

SCI DMA

Capital social : 500 euros
Siège social : 3, avenue Georges Brassens
58640 VARENNES
VAUZELLES - 484 171 392 RCS NEVERS

Par AGO du 25/09/18, Mme Dilara CELIK, née le 31/10/1999 à NEVERS (58), de nationalité française, dt 3, av Georges Brassens à VARENNES-VAUZELLES (58640) a été nommée Gérante en remplacement de Monsieur Maxime CELIK.

AL584322628

FIDAL
Société d'Avocats
3 rue Jean Pitre Chevalier
Créach Gwen
29336 QUIMPER CEDEX

GENERALE COLLECTIVITES

SAS au capital de 38.200 €
Siège social : ZAC des Chamonds
Rue Edouard Branly
58640 VARENNES-VAUZELLES
300 577 202 RCS NEVERS

Suivant décisions de l'associé unique en date du 28 juin 2018 la société PricewaterhouseCoopers Audit, ayant son siège à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) – 63, rue Villiers, a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Madame Danielle BOULAY et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société AUDIT EXPERT OUEST n'a pas été renouvelé.

AL584322700

LEGIPOLE CONSEIL
S.C.P SIMON - DELONCA - BECERRA - BROS
Société Civile Professionnelle d'Avocats
80 Rue James Watt - Tecnosud 2 66100 PERPIGNAN

COMPAGNIE FERROVIAIRE REGIONALE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000.000 Euros
Siège Social : 58340 CERCY-LA-TOUR
80, avenue Louis Coudant
520 080 987 RCS NEVERS

COMMISSARIAT AUX COMPTES

L'Assemblée Générale en date du 29 juin 2018, constatant que les mandats de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Anick CHAUMARTIN, Commissaire aux Comptes suppléant, sont venus à expiration, a décidé de :

- nommer la société DELOITTE ET ASSOCIES, Société Anonyme au capital de 1.723.040 Euros, ayant son siège social à 92200 NEUILLY-SUR-SEINE - 185 C, Avenue Charles de gaulle, immatriculée sous le numéro 572 028 041 RCS NANTERRE, et ayant un établissement secondaire à 66000 PERPIGNAN - 3055,

Avenue de Prades, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ;

- ne pas renouveler le mandat de Madame Anick CHAUMARTIN en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Il en résulte les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées :

Anciennes mentions :

Commissaire aux comptes titulaire : Société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Commissaire aux comptes suppléant : Madame Anick CHAUMARTIN

Nouvelles mentions :

Commissaire aux comptes titulaire : Société DELOITTE ET ASSOCIES

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, Les Représentants légaux

AL584322569

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI BG IMMO
SCI au capital de 10.000 €
Siège social : 5, impasse des violettes
58180 Marzy
RCS Nevers 502.068.489

Aux termes de l'assemblée générale du 17 octobre 2018, il a été décidé de transférer le siège social au Les Fondereaux 58180 Marzy à compter du 17 octobre 2018.

L'article 4ème des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL584322681

BEMOB

SAS au capital social de 1.500 euros. Siège social: 3 Le Vernoy, 58310 Arquian. 832 885 040 R.C.S. Nevers. Par acte du 03/08/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège au 3, rue du 19 mars 1962 à Chaux(21700). La société sera raidée du RCS de Nevers et immatriculée au RCS de Dijon.

AL584322685

LE MANOIR DU MORVAN

SAS au capital de 1 000 euros
27 Rue du Moulin de l'Armance
10210 Chaource
RCS Troyes 829 930 056

Délibération du 08/10/2018 : l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 27 Rue du Moulin de l'Armance 10210 CHAOURCE au Lieu-dit Bézolles 58110 SAINT-PEREUSE et ce, à compter du 25/10/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.

La Société dont l'objet social est la création, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, l'installation et l'exploitation directe, tant en France qu'à l'étranger, de tous campings, villages de vacances, centres de détente et de loisirs, sports de plein air ou installations similaires, activité de gîtes, chambres d'hôtes, camping, location de salles et en général l'hébergement de personnes sous toutes ses formes, ainsi que tous les commerces annexes, tels que restaurants, brasseries, cafés, alimentations générales, articles souvenir et de plage, a été constituée pour 99 années à compter du 30/05/2017.

Pour avis Le Président

AL584322687

GROUPEMENT FORESTIER VANHAM

Société Civile
au capital de 30.489,90 euros
Siège social
15 B, avenue Carnot 70100 Gray
352 176 929 RCS Vesoul.

L'AGO du 14/09/2018, a transféré le siège social à « Les Essertis « 58110 Chougny à compter du 14/10/2018, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Objet : Sylviculture. Durée : jusqu'au 25/11/2075. Radiation au RCS de Vesoul. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL584322703

MODIFICATION DE CAPITAL

Office Notarial de Maîtres S. KREICHER et S. SANDELLI
Notaires à Château-Chinon (Nièvre),
2, place du Docteur Bondoux

MODIFICATION DU CAPITAL

Augmentation de capital social par apport de biens immobiliers Le 28/12/2017, aux termes d'un acte contenant augmentation de capital social par apport de biens immobiliers, dressé par Me Stéphane SANDELLI, notaire en l'Office Notarial de Me Sophie KREICHER, ayant son siège au 2 Place Docteur Bondoux à CHATEAU-CHINON VILLE (58120), la SCI DCFL58, ayant son siège social à CHAUMARD (58120), lieudit Huard, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro SIRET 823 867 916, a décidé d'augmenter son capital social initial d'un montant de 1000 euros, par apport de biens immobiliers, pour le porter à la somme de 39000 euros, divisé en 3900 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 3900.

Ledit acte a été publié au service de la publicité foncière de NEVERS 1 le 15/02/2018 volume 2018P numéro 765.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis et mention.

Me Stéphane SANDELLI, notaire.

AL584322684

CONVOCATION

AXEREAL
Société Coopérative Agricole à capital variable
36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET
Siren 503 681 801 RCS Orléans

CONVOCATION

Aux Assemblées de Section aux Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle et Assemblée Générale Plénière Extraordinaire

I. Les associés coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Section dont l'ordre du jour commun est le suivant :

- lecture à titre d'information

. du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2017/2018,

. des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés du même exercice,

. du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,

. des comptes et du bilan au 30 juin 2018,

. du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire,

- discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle,

- discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire,

- désignation des délégués devant assister à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle, et à l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire.

Les assemblées de section se tiendront aux dates, heures et lieux fixés ci-dessous.

· Boischaut Sud - Epis Bocage,

15/11/18, 9h15, Salle des fêtes, route du Fournil, 36160 Pouligny Notre Dame

· Nièvre - Val de Loire Sologne,

20/11/18, 9h15, Domaine de la Chezatte, La Chezatte, 18240 Sainte-Gemme-en-Sancerrois

· Centre Nord - Champagne Berrichonne - Vallées du Cher,

21/11/18, 9h15, Lycée agricole Le Subdray, Le Sollier, 18570 Le Subdray

· Beauce - Nord - Perche Nord,

23/11/18, 9h15, Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir, 10 rue Dieudonné Costes, 28000 Chartres

· Blésois - Boischaut Nord - Perche Sud – Touraine,

26/11/18, 9h15, Les Pagodes de Beauval, 41110 Saint-Aignan-sur-Cher

· Cavap - Francilienne - Orléanais,

27/11/18, 9h15, Mercure Paris Sud Parc du Coudray Hotel, Route de Milly, 91830 Le Coudray-Montceaux

II. L'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle et l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire des délégués désignés par les Assemblées de Section se tiendront :

mardi 4 décembre 2018 à 9h00 pour l'AG-POA et 11h00 pour l'AGPE

au CENTRE DE CONFERENCES – 9 place du 6 juin 1944 – 45000 ORLEANS

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire Annuelle :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2017/2018

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2017/2018,

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30.06.2018,

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30.06.2018,

- Quitus aux administrateurs,

- Dotation des réserves obligatoires,

- Distribution d'un intérêt aux parts sociales à avantages particuliers,

- Distribution d'un intérêt aux parts sociales,

- Distribution de dividendes reçus au titre des participations,

- Dotation des réserves facultatives,

- Mise à jour du capital social,

- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,

- Variation du capital,

- Indemnisation des administrateurs,

- Renouvellement d'administrateurs,

- Nomination d'administrateurs,

- Comptes d'adhérents inactifs depuis plus de cinq ans portés en autres réserves,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Plénière Extraordinaire,

- Mise en conformité des statuts de la Coopérative Axéréal avec l'arrêté ministériel du 28 avril 2017,

- Réduction du nombre de sections,

- Modification de l'Article 29 § 3 des statuts,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout associé coopérateur a la faculté de prendre connaissance dans les délais légaux du texte des résolutions proposées, des rapports, des comptes et bilan au 30 juin 2018, soit dans chaque section, soit au siège social.

Pour Avis

Le Président

AL584322699

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

M. VANDERHULST eddy, né le 09/10/1970 à Roubaix (59), demeurant 26 rue yves cogoi rdc 58600 Fourchambault, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux afin de s'appeler à l'avenir : GASKA

AL584322678

MODIFICATION DE STATUTS

HAEP3

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 040 000 € ramené à 800 000 €
Siège social : Zone Industrielle
Route Nationale 7
58320 POUGUES LES EAUX
751 844 572 RCS NEVERS

* Aux termes d'une AGE du 13/07/2018 et des décisions du Président du 13/09/2018, le capital social a été réduit de 240 000 € par voie de rachat d'actions se trouvant ainsi ramené de 1 040 000 € à 800 000 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

* Aux termes d'un acte ssp du 13/09/2018, les associés ont décidé à compter du même jour de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de « HAEP3 ».

* Aux termes d'un acte ssp du 13/09/2018, les associés ont décidé à compter du 14/09/2018 de nommer la société GF 57 (812 836 724 RCS NEVERS) sise à GUERIGNY (58) - 1, Rue Mathieu aux fonctions de Présidente de la société en remplacement de Mr Alain MANNS démissionnaire.

AL584322674

AVIS DE MODIFICATION

La Sarl CAYAN – 01 Bd de la République - 58120 CHATEAU CHINON - Capital 1000€, n° de Siret 80966339600012 - APE 0240Z. A pris la décision, suivant l'A.G.E. du 05.10.2018, de procéder au changement de gérant, de siège et de dénomination. Le nouveau gérant est M. KOCABEY Mihran, le nouveau siège est au « 13 rue de la Croix Verte – 71400 AUTUN » et la nouvelle dénomination est « Sarl KAYABEY BOIS ». RCS de Chalon sur Saône.

AL584322689

VENTE

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET ARTISANAL

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du 4 Octobre 2018 enregistré à service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1 le 10 Octobre 2018, dossier 2018 00021334, référence 5804 P01 2018 A 01224

VENDEUR : Madame Joëlle GIRAULT demeurant à MONTCEAU LES MINES (Saône et Loire) – 11 rue de la Ferme

ACQUEREUR : Madame Isabelle BARLE demeurant à CHANTENAY SAINT IMBERT (Nièvre) – 8, route d'Azy le Vif

DESIGNATION DU FONDS : Un fonds de commerce et artisanal de soins d'esthétique corporelle, institut de beauté, produits de beauté, parfumerie, vente de produits diététiques, accessoires et vêtements exploité, sous l'enseigne « INSTITUT MONACO » exploité à NEVERS (Nièvre) – 9 allée du Docteur Subert pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 348 235 771

PRIX : 15.000 euros

JOUISSANCE : le 1er Octobre 2018

OPPOSITION : Pour la réception des oppositions, il est fait élection de domicile au cabinet d'avocats NOVO CONSEILS sis à NEVERS (Nièvre) – 15, Rue Adam Billault, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis

AL584322546

VENTE

Maître Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58) informe que M Nicolas STRIESKA, se propose de vendre 3 parcelles sises à DUN DUR GRANDRY (58) cadastrées B659 B663 B664 pour une superficie totale de lha99a40ca (vente indivisible des 3 parcelles).

Moyennant le prix de 10.000€

Les propriétaires d»une parcelle boisée contigüe aux parcelles vendues, disposent d'un droit de préférence qu'ils peuvent exercer dans un délai de 2 mois.

Toute personne intéressée est priée de se faire connaître par lettre recommandée avec accusé de réception à Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) 1 rue de la République BP 16.

AL584322686

CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS du 10/10/2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 15/10/2018, Dossier 2018 00021724 référence 5804P01 2018 A 01242, Mr et Mme AGUILAR dt ensemble à RAVEAU (58) – 180, rue des Asserts ont cédé à la société EURL CHENAGON, SARL au capital de 5 000 € ayant son siège social à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 19-21, Grande rue, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 842 755 118, un fonds de commerce de fleuriste connu sous l'enseigne « NANY FLEURS» sis et exploité à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 19-21, Grande rue, moyennant le prix de 95 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 15/10/2018.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité au siège du fonds vendu et pour la correspondance au cabinet LEGALYS CONSEILS sis à MOULINS (03) – 33, Place d'Allier.

AL584322691

CESSION

Suivant acte SSP en date à Saint-Pierre Le Moûtier (58) du 01/10/2018, enregistré au SPFE de Nevers 1, le 15/10/2018 dossier 2018 00021715, réf 5804P01 2018 A 01239, la SARL SAINT PIERRE TAXI, capital de 1 000 euros, siège social 20 avenue du Bel Air à Saint-Pierre Le Moûtier (58240) RCS NEVERS 453 419 699. A CEDE A : La SARL AUGER, capital de 23 700 euros, siège social 33 Bis rue du Docteur Vinatier à Lurcy Levis (03320), RCS de CUSSET 341 739 696. Un fonds artisanal de taxi et commercial de transport collectif au moyen de véhicules légers de 9 places au maximum, chauffeur compris, code APE 4932Z, sis exploité 20 avenue du Bel Air à Saint-Pierre Le Moûtier (58240) avec tous ses éléments corporels et incorporels, moyennant le prix principal de 225 000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 200 000 euros et aux éléments corporels pour 25 000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 01/10/2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, à l'adresse du fonds vendu et pour la correspondance au cabinet de Maître Benoît VIDAL, 186 rue de Rivoli à PARIS (75001). POUR AVIS

AL584322694

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DMAK

Capital social : 285.500 euros
Siège social : 3, av. Georges Brassens
58640 VARENNES
VAUZELLES - 821 760 238 RCS NEVERS

Par AGO du 25/09/18, Mme Dilara CELIK, née le 31/10/1999 à NEVERS (58), de nationalité française, dt 3, av Georges Brassens à VARENNES-VAUZELLES (58640) a été nommée Gérante en remplacement de Monsieur Maxime CELIK.

AL584322629

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU JARRIER

Groupement foncier agricole
au capital de 37.960 €
Siège social :
58440 LA-CELLE-SUR-LOIRE
443 994 280 R.C.S. Nevers

Par AGE du 7/9/2018, les associés ont nommé en qualité de gérant M. Philippe MARTIN DE LA BASTIDE D'HUST demeurant 16 Rue Olier - 75015 PARIS. Mme DE CARDES épouse MARTIN DE LA BASTIDE conserve sa qualité de gérante.

Mention au RCS de Nevers

AL584322675

Office Notarial de Maîtres S. KREICHER et S. SANDELLI
Notaires à Château-Chinon (Nièvre),
2, place du Docteur Bondoux

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SARL DU HAUT MORVAN
Au capital de 24.000,00 Euros
Siège social à
MONTSAUCHE LES SETTONS (58230),
Route de Planchez
SIREN 433.728.326 RCS de NEVERS

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Suivant acte authentique dressé par Me Stéphane SANDELLI, notaire en l'Office Notarial de CHATEAU-CHINON (58120), 2 Place Dr Bondoux, en date du 31/07/2018, enregistré à NEVERS 1 (58) le 27/08/2018, Dossier 2018 17951, référence 2018 n 00497, contenant cession de parts, Mr MANDET Gilles, demeurant à LIERNAIS (21430), Rue de la Croix Pitois, né à THOISY LA BERCHERE (21210) le 23/01/1966, a été nommé en qualité de gérant de la SARL DU HAUT MORVAN, en remplacement de Mr LAUGEROTTE

Christian Georges Albert, né à SAINT-MANDE (94160) le 28/01/1954, gérant démissionnaire, à compter dudit acte, pour une durée indéterminée.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de NEVERS (58000).

Pour avis.

Maître Stéphane SANDELLI, notaire.

AL584322683

SOCIETE CIVILE AGRICOLE DU DOMAINE DE BRINON

Société civile agricole
au capital de 2 254 149 Euros
Siège social : Rue du Château
58420 Brinon sur Beuvron
428595912 R.C.S. Nevers

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/08/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant Mr Jean-Marc ALLIX, demeurant 1 Rue Villaret de Joyeuse 75017 PARIS ; en remplacement de Mr Daniel ALLIX.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de NEVERS.

AL584322690

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI 8 GRANDE RUE

SC au capital de 1524,49 €.Siège social 8 grande rue, 58310 Saint-Amand-en-Puisaye.401 273 297 RCS de Nevers.L'AGE du 30/05/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mme FRANCOIS Valérie, demeurant 26 Chemin des Cathares, 11000 Berriac et fixé le siège de liquidation au siège social.L'AGO du 30/05/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.Radiation du RCS de Nevers

AL584322585

SCI DES PREMANOIRS

en liquidation
Capital social : 1 524,49 Euros
Siège social : 26 rue des Prémanoirs
58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
R.C.S. NEVERS 422 379 115

Le 08.10.2018, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 08.10.2018.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584322669

SCI VAILLANT 26 LA PLAINE

Société Civile en liquidation
au capital de 120 000 €
Siège Social : 8, lieu-dit Saint-Baudière
58180 MARZY
528 501 018 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 07/09/2018, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mr Dominique VAILLANT dt à MARZY (58) – 8, lieu-dit Saint-Baudière de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/08/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL584322672

EARL DE COMMAGNY

en liquidation
Siège de liquidation : Commagny
58290 Moulins Engilbert
Au capital social de 42 197,89 euros
RCS Nevers - N° 389 794 827

L'assemblée générale réunie le 1er octobre 2018, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 30 septembre 2018, déchargé Mme BROSSARD Nathalie, née COINTE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateur

AL584322673

SAS LA CHAPELLE DE CLAMECY

Société par actions simplifiées
en liquidation
au capital de 2 000,00 €
Siège social : 5 Place de Bethléem
à CLAMECY 58500
RCS : 828 876 243 NEVERS

L'assemblée générale des associés, réunie le 15 octobre 2018 à 14 heures a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat à Monsieur Jardin DIDIER liquidateur, domicilié à la MANSE, 58530 DORNECY et constaté la clôture de liquidation à compter du 30 septembre 2018

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Le Liquidateur.

AL584322692

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DELAPRE FRERES

Société Civile en liquidation
au capital de 762,25 euros
Siège de liquidation :
Rue du Cholet – Saint Eloi
58000 NEVERS
340 050 855 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération du 18 août 2018, les associés réunis au siège de liquidation ont approuvé le compte de clôture de liquidation de la société, donné quitus à Monsieur Jean Paul DELAPRE, liquidateur de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, J.P. DELAPRE

AL584322693

S.A.R.L. VALLEE DU SAUZAY

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 67 .000 euros
Siège social : Pressures,
CLAMECY (58500)
RCS Nevers B 428 196 240

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée des associés réunie en date du 19 octobre 2018, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de sonmandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce mêmejour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis : Le Liquidateur,

Jean-Louis PERRETTE,

AL584322698

SCI CLAUDE DENIS

En liquidation
Au capital de 35.063,27 Euros
Siège social : 85, Petite Rue des Sablons
RCS Nevers 393.956.479

Avis de liquidation de société

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 22 août 2018, enregistrée au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS 1, le 11 octobre 2018 dossier 2018 00021479 référence 5804P01 2018 N 00574, la collectivité des associés après avoir entendu le rapport du liquidateur a approuvé les comptes de liquidation, le partage de la société et le boni de liquidation, et a donné quitus au liquidateur.

La clôture des opérations de liquidation est fixée au 22 août 2018.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis

Le liquidateur

AL584322702

LES FILAOS

SARL en liquidation
au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 41 avenue Colbert
58000 Nevers
R.C.S. Nevers 478 501 372

Le 30.09.2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30.09.2018. Mme Brigitte CLEMENT demeurant 23 rue des Fourmis 18150 CUFFY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

AL584322704

SCI DU PARC

en liquidation
Capital social : 1 000 Euros
Siège social : 26 rue des Prémanoirs
58240 Saint Pierre le Moutier
R.C.S. Nevers 749 947 776

Le 08.10.2018, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 08.10.2018.

La société sera radiée au RCS de Nevers.

AL584322705

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 24/09/18,il a été constitué une EURL dénommée CTE–HOUSING (CONSEIL POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE–HOUSING).Siège social:21 rue Gambetta 58600 Fourchambault.Capital:1000€.Objet: Ingénierie,études techniques(7112B).

Gérance:M.Walid ZGUIBI,21 bd Victor Hugo 58000 Nevers.Durée:99ans.

Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584322541

ORIGINIS

SARL au capital de 32 000 euros
Siège social
5 Square de la Résistance
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS du 1/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ORIGINIS

Siège social : 5 Square de la Résistance – 58000 NEVERS

Objet social : conseil en communication par tous moyens et objets et formation en communication

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 32 000 euros

Gérance : Monsieur Cyril TOUTAIN demeurant 11 Grande Rue – 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis - La Gérance

AL584322615

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 28/09/2018, il a été constitué la SASU: AGRIBOOSTER Capital: 1000€. Objet: Recherches appliquées en agriculture Formulation de prémix, de fertilisants et de biostimulants. Président et Siège: REDONDO ep. BUCAILLE Joëlle, 8 rue Jeanne d'Arc, 58000 NEVERS.Durée: 99 ans. Au RCS de NEVERS

AL584322620

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 10/09/2018, constitution SARL dénommée R.K.S. SARL. Siège: 1 rue Maurice Kriegel Valrimont 58350 CHÂTEAU-NEUF-VAL-DE-BARGIS. Capital: 1.050 €. Objet: entreprise de bâtiment, rénovation et aménagement d'intérieur, tous travaux de bâtiments. Gérance: Mme GINETTE RIVIERRE, 5 rue d'Auvergne 03200 VICHY. Durée: 99 ans. RCS NEVERS

AL584322535

AVIS DE CONSTITUTION

Statuts : rédigés sous seing privé et signés en date du 14/09/2018

Dénomination : KAPITALPART

Forme juridique : SAS

Capital social : 1200 EUROS

Siège social : 5 rue Jean Gautherin 58000 NEVERS

Objet : La Société a pour objet en France, dans les départements et territoires d'outre-mer ou à l'étranger :

La fourniture de toutes prestations de service, conseil en gestion. Etude de marchés. Marketing. Traduction de tous documents. Publicité. La conception, la création, la réalisation et la mise en place des techniques en productivité des entreprises.

L'achat, la vente, la diffusion, la représentation, le courtage, la promotion sous toutes ses formes (y compris par franchise) de tous biens mobiliers ou immobiliers, produits, objets et matériels, neufs ou d'occasion y compris les œuvres d'art. L'import-export.

Durée : 99 ans

Président : Monsieur Cherif Bruno BENCHEMAKH résident à Nevers, 5 rue Jean Gautherin

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont cessibles entre actionnaires ou à des Tiers après agrément préalable de la collectivité des associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Uniquement avec accord du Président de la société

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL584322676

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/10/2018, il a été constitué une SASU dénommée : NILA Siège social : 41 RUE SAINT JACQUES, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE Capital : 1.000€ Objet : Maçonnerie peinture électricité plomberie entreprise générale de bâtiment & nettoyage de tous corps d'état climatisation achat vente et location de matériel de bâtiment; Président : Mme EIRINI FLORIDOU, 41 RUE SAINT JACQUES, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL584322688

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17.10.2018 il a été institué la SAS suivante : Dénomination : CONFLUENCES.VET Capital : 5 000 ? Siège social : 1, rue Louis Pasteur 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE Objet : La réalisation de toutes prestations de services en matière de négociation des achats de médicaments auprès des laboratoires vétérinaires, centrales d'achat, pour le compte des clients. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS Président : M. Alexandre ANIER demeurant 438 route de Nyon 58130 BALLERAY

AL584322695

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 19 octobre 2018 constitution de la SAS :

Le 13ème

Capital social : 5 000 euros.

Siège social : 14 rue du 13ème de Ligne 58000 NEVERS

Objet : Restaurant, plat à emporter, traiteur, bar, brasserie, café, glace et cocktails

Président : M. Ahcene-Thomas KORRICHE demeurant 562 route du Château de Mimont 58320 PARIGNY LES VAUX

Directeur Général : M. Antoine ROUGET demeurant chez M. KORRICHE 562 route du Château de Mimont 58320 PARIGNY LES VAUX

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL584322701

YONNE

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

DUMARBELYNE
SCEA au capital de 386 229.38 euros
Les loges 89320 VAUDEURS
RCS SENS 342 542 123

Aux termes du PV de AGE du 01/10/2018, il a décidé de transférer son siège social de «Les loges» (89320) VAUDEURS au 1 Bis route Saint Florentin (89320) ARCES-DILO à compter de ce jour.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de SENS.

Pour avis,

La gérance

AL894322693

➜ ADDITIF

Additif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne, le 28/09/2018, concernant la société SCI DU 17 RUE DU GENERAL LECLERC, lire : pour la dissolution de la SCI à St Clément (89100) décidée en AGE du 25/09/18 : Le siège de la liquidation est fixé au 15 Rue du Général Leclerc 89100 ST CLEMENT chez M. Chevalier Vanier. Adresse de correspondance : Sci du Gal Leclerc – Chez SAS CLUB 99 – 14 Place de l'Europe – 89100 St Clément.

AL894322727

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/10/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Hervé BARDOT** 2 rue de la Petite Vitesse Zone Artisanale 89390 NUITS. RCS Auxerre 824822050. CIP 4002.

AL894322705

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/10/2018, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **Monsieur Philippe Michel LOISEAU** 36 grande-rue Aristide Briand 89200 AVALLON. RCS Auxerre 398321091. CIP 2187.

AL894322706

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/10/2018 arrêtant le plan de cession de la Sàrl **SARL BRASSERIE DE LA PLACE** 10 place de l Eglise 89630 Quarré-les-Tombes (Café, bar). RCS AUXERRE 513124701. CIP 4004. Ledit jugement a désigné comme tenu d'exécuter le plan Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon.

AL894322695

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/10/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SAS FRANCE VINS-COURTAGE** 74 grande-rue 89800 Maligny (courtage en vins). RCS Auxerre 404002073. CIP 4094. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894322696

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/10/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique **WIFI EXPERT** 9 rue de la Noue 89000 Auxerre (vente de matériels et logiciels technologiques). RCS Auxerre 502773245. CIP 4095. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL894322697

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/10/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique FORTINI** 28 rue de la Poste 89360 Flogny-la-Chapelle (maçonnerie générale). RCS Auxerre 331369413. CIP 4100. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894322698

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/10/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SAS NG BATIMENT** 11 rue des Mignottes les Chaumes 89250 CHEMILLY SUR YONNE (maîtrise d'œuvre, maçonnerie). RCS Auxerre 817978455. CIP 4096. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894322699

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/10/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl CLEAN WAY FINANCE** 58 route Nationale 6 89380 Appoigny (prise de participation). RCS Auxerre 383083904. CIP 4101. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894322701

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/10/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl MANAGEMENT CONSEIL FINANCE** 58 route Nationale 6 89380 Appoigny (prises de participation). RCS Auxerre 383083987. CIP 4102. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL894322702

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/10/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de Monsieur Kenny WAROUX «**EIRL WAROUX KENNY**» 12 bis rue de la Chapelle les Bries 89380 Appoigny (maçonnerie générale, carrelage). RCS Auxerre 799871207. CIP 4098. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL894322703

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/10/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS à associé unique CJL AUTOS** 258 le Haut des Tuileaux 89250 GURGY (garage automobile,). RCS Auxerre 825025943. CIP 4099. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894322704

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/10/2018 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Madame Jacqueline Louise DE BEAUCHAMP** Centre Commercial Zac Saint-Simeon, parc du Levant 89000 Auxerre (vente produits de boulangerie viennoiserie). RCS Auxerre 428886584. CIP 4091. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL894322707

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/10/2018 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl LICC** 87 rue Bourneil 89000 Auxerre (achat vente de câbles électriques). RCS Auxerre 481114825. CIP 3956. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL894322708

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/10/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **SAS S.A.S. ENAEL-Services** 17 rue Pesant et Bombert 89350 Champignelles (aide à domicile). RCS Auxerre 812493898. CIP 4097. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894322709

➜ CONVOCATION

Convocations aux Assemblées de Section et aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire

SCA YNOVAE

Siège social
3, allée de Passy – 89510 VERON

Convocation aux Assemblées de Section

Les adhérents de la Coopérative YNOVAE sont convoqués à leur Assemblée de Section qui aura lieu :

Ø Pour la ZONE NORD, le lundi 12 novembre 2018 à 9h00, salle des fêtes de VILLEPERROT – 1, rue Abreuvoir – 89140 VILLEPERROT.

Ø Pour la ZONE EST, le mardi 13 novembre 2018 à 9h00, salle des fêtes de VERGIGNY – rue des Bruyères – 89600 VERGIGNY (face au stade).

Ø Pour la ZONE OUEST, le vendredi 16 novembre 2018 à 9h00, salle des fêtes de CHAMPVALLON – 54 rue Montegros – 89710 CHAMPVALLON.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du vendredi 8 décembre 2017.

- Information et discussion sur l'ordre du jour des Assemblées Générales Plénières ordinaire et extraordinaire du vendredi 30 novembre 2018 dont la convocation est ci-dessous.

- Election des représentants de la Section aux Assemblées Générales Plénières ordinaire et extraordinaire du vendredi 30 novembre 2018.

Questions diverses.

Convocation aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués aux Assemblées Générales Plénières ordinaire et extraordinaire qui auront lieu le vendredi 30 novembre 2018 à 13h15, salle Claude Debussy – 61, rue Saint-Jacques – 89300 JOIGNY.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2017.

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017-2018 et sur la gestion du Groupe YNOVAE.

- Présentation des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2018.

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés.

- Approbation des comptes.

- Approbation des opérations visées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2017-2018.

- Constatation de la variation du Capital Social.

- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration.

- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs.

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration aux associés sur l'évolution des statuts.

- Mise en conformité des statuts avec l'arrêté rectificatif du 28 avril 2017 portant homologation des modèles de statuts des Sociétés Coopératives Agricoles et adoption des nouveaux statuts.

- Adoption de la disposition relative au

transfert de propriété.

- Pouvoirs en vue des formalités.

Les Associés auront la faculté à partir du 15ième jour précédant la date fixée pour les Assemblées de Section, de prendre connaissance au siège social des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des comptes sociaux et des résolutions proposées ainsi que des comptes consolidés.

Le Président du Conseil d'Administration

Laurent PONCET

AL894322736

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS

Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement de Beines et de Fleys

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs du 27 septembre 2018, les zonages d'assainissement des communes de Beines et Fleys seront soumis à l'enquête publique durant 32 jours calendaires du 22 octobre 2018 au 22 novembre 2018 inclus ; Madame Baron assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- les dossiers seront déposés dans les Mairies de Beines et de Fleys aux jours et heures habituels d'ouverture de ces Mairies afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur – Mairie de Beines ou de Fleys – lequel les annexera au registre.

- une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur :

à la Mairie de Beines

lundi 22 octobre 2018 de 14h à 16h

lundi 05 novembre 2018 de 14h à 16h

jeudi 22 novembre 2018 de 10h à 12h

à la Mairie de Fleys

lundi 22 octobre 2018 de 10h à 12h

lundi 05 novembre 2018 de 10h à 12h

jeudi 22 novembre 2018 de 14h à 16h

afin de répondre aux demandes d'information du public.

Le rapport et les conclusions de Mme le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils auront été transmis aux communes.

AL894322576

MODIFICATION DE STATUTS

GFA DE LA FERME DU CARON

GFA au capital de 386 153,56 € Siège social : Ferme du Caron - 89100 SUBLIGNY 343 508 263 RCS SENS Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2018, la collectivité des associés a : - Constaté la cessation des fonctions de gérant de M. René DEWEIRDT à compter du 4 janvier 2015, suite à son décès, - décidé de réduire le capital social de 67 230,45 € par annulation de parts sociales, ramenant celui-ci à 318 923,11 €. Pour avis, la gérance.

AL894322710

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE TRANSFORMATIONZ

EARL DE LA METAIRIE - Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en cours de transformation en Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 89 853,45 euros - Siège social : La Métairie - 89240 LINDRY - 389 481 284 RCS AUXERRE. Suivant délibération en date du 16 octobre 2018, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité la transformation de la Société en société civile d'exploitation agricole à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le capital social reste fixé à la somme de 89 853,45 euros, divisé en 5894 parts sociales de 15.24 euros chacune.

AL894322713

SEQUOIA

Société unipersonnelle par actions simplifiée Au capital de 150 000 euros Siège social : 89300 CHAMPLAY 10 rue du Moulin Transféré à : 89300 CHAMPLAY Route nationale 6 480 285 113 RCS SENS Il résulte des décisions de l'associée unique en date du 9 octobre 2018, savoir : 1er qu'il a été pris acte de la démission de la société AUTOREVA TEAM avec effet immédiat, de ses fonctions de présidente de la société et qu'a été nommée qualité de présidente de la société : - la société NOMBLOT FRERES, société par actions simplifiée au capital de 8.000.000 d'euros dont le siège est sis 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE 500, rue Camille Desmoulins, immatriculée sous le numéro 377 698 634 RCS VILLEFRANCHE / TARARE. 2ème que le siège social a été transféré, le même jour de : 89300 CHAMPLAY 10, rue du Moulin à : 89300 CHAMPLAY Route nationale 6 3ème qu'ont été supprimées de l'objet social les activités de vente de journaux et de magazines, d'exploitation de taxis et voitures de place, de mandataire d'assurance et de transports routiers, que la société n'exploite pas présentement. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

AL894322722

CESSION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à CHICHERY (Yonne) du 11 octobre 2018, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 15 octobre 2018, dossier 2018 00029432, référence 8904P01 2018 A 02318, la société PEPINIERES MORIN, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège social est 16, rue du Puits d'Hiver

89400 CHICHERY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 493 323 760 RCS SENS, représentée par Monsieur Bernard MORIN, A CEDE à la société PEPINIERES NEAU, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 500 €, dont le siège social est 6, Impasse du Moulin 71510 DENNEVY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 834 317 786 RCSCHALON SUR SAONE, représentée par Monsieur Jean-Michel NEAU, une branche complète d'activité de pépinières viticoles, sise et exploitée 16 rue du Puits d'Hiver – 89400 CHICHERY, moyennant le prix de 50 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er octobre 2018. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, à la Société SJB, Cabinet d'Avocats, 43 rue du Clos à AUXERRE (Yonne),Pour avis.

AL894322729

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LES COPAINS D'ABORD
EURL au capital social de 4 000 €
31 Route de SENS
89100 GRON
839 938 107 RCS SENS

NOMINATION CO-GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 1/10/2018, l'associée unique a décidé de nommer comme co-gérant pour une durée indéterminée M. CHEVALIER Arnaud, demeurant au 74 Rue Victor Guichard à SENS (89100).

Par conséquent, Mme Sandrine CHEVALIER devient co-gérante.

Pour avis,

La gérance

AL894322622

S.J.B. Société d'Avocats

J.A.M.

Société Civile
au capital de 15 244,90 euros
Siège social
Rue des Brûleries 89250 Mont Saint Sulpice
334 611 605 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 17 septembre 2018, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérants Monsieur Francis MASSON, demeurant 1 Rue de Faronville 89380 APPOIGNY et Madame Florence POSTEL, née MASSON, demeurant 33 Rue de Berri 75008 PARIS, pour une durée illimitée. Madame Janine MASSON, née LEGE, conserve son mandat de gérante.

Pour avis

AL894322716

NON DISSOLUTION

AVIS DE NON DISSOLUTION

DE SA AGO
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 ruelle Berton - 89360 PERCEY
800 264 855 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 28 septembre 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL894322719

DISSOLUTION LIQUIDATION

ANGELIQUE LUCQUIN

SARL au capital de 100€ Siège social : 26 RUE DES TILLOTS, 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD 538 279 746 RCS de SENS Le 29/09/2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Angélique LUCQUIN, 26 rue des Tillots, 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de SENS

AL894322694

GAEC DU TOIT A L'ANE

GAEC en liquidation au capital de 142 082,48 € Siège social : 89200 THAROT 327 511 721 RCS AUXERRE Liquidateurs : M. Jean-Luc LARCHE demeurant à THAROT (89200), et M. Thierry LARCHE demeurant à THAROT (89200). Avis de clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 31 août 2018, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, ont prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL894322720

JRS BONNARD

SARL en liquidation
au capital social de 4 000 Euros
Siège social :
11 rue de la Croix de Fer
Les Fragnes
89520 TREIGNY
R.C.S. AUXERRE 829 851 286

Le 31.08.2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31.08.2018. M. Jérémy SERMONDADAZ-BOUCHIER demeurant à Alligny Cosne (58200), Les Reboullots, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Alligny Cosne (58200), Les Reboullots.

Pour avis.

AL894322725

M.F.

Société à responsabilité limitée
au capital variable de 7 500,00 €
Siège social
3 chemin de la Noue - 89100 Sens
443 823 760 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Madame Maryline VAUTHIER demeurant 3 chemin de la Noue - 89100 SENS. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 3 chemin de la Noue - 89100 SENS. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, le liquidateur.

AL894322738

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 30/08/18 constitution sas maçonnerie de l'yonne, capital 100 euros, siège 9 rte de chevillon 89120 prunoy, objet travaux de maçonnerie, durée 99 ans, pdt mélodie thuilliez, 9 rte de chevillon 89120 prunoy, immat rcs sens.

AL894322533

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 20/9/18,il a été constitué une SAS dénommée COMPTOIR BOURGUIGNON.Siège social:1d rue pierre coudry 89600 Saint-florentin.Capital:200euros. Objet:-Import-export de produits artisanaux français non réglementés-Le négoce,l'achat et la vente,l'importation et l'exportation de tous produits transformés issus de l'agriculture non réglementés-Toutes opérations de commission,et de représentation ayant un lien direct ou indirect avec les activités principales.-Conseil aux entreprises étrangères.Président:M. Yannick NGONGUE ENYENGUE,1d rue pierre coudry 89600 Saint-florentin. DG:Mme DARJA AHMED,1d rue pierre coudry 89600 Saint-florentin.Durée:99ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894322570

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Yrouerre en date du 07-10-2018 de: LE QUAI. Forme: SCI . Capital: 1000 Euros. Siège: 32 Rue De Montpeyroux, 89700 Yrouerre. Durée: 99 ans. Cogérance: Marie-Laure MIGEVANT (RAVRY), 32 Rue De Montpeyroux 89700 Yrouerre et Arthur MIGEVANT, 72 Quai Clemenceau 69300 Caluire Et Cuire. Objet: Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Cessions de parts sur décision extraordinaire des associés représentant au moins 2/3 des parts sociales. RCS: Auxerre.

AL894322692

Etude de Maître Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (Yonne), le 10 octobre 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la

construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La dénomination sociale est : ANCEFAVI Le siège social est fixé à : CHEVANNES (89240), 21 rue des Vignottes Hameau de Serein. La société est constituée pour une durée de 99 années Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR). Les apports sont en numéraires. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Le premier gérant de la société est : Madame Geneviève REBEYROL, demeurant CHEVANNES (89240), 21 rue des Vignottes Hameau de Serein. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis. Le notaire.

AL894322712

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SOGNES - PERCENEIGE du 9 Octobre

2018, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 500 euros, dénommée : COACHE INVESTISSEMENT

Siège : 1 rue des Groseilliers, 89260 SOGNES - PERCENEIGE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre

Objet : la prise de participations dans tous types de société et la prestation de services de quelque nature qu'ils soient auprès de ces sociétés Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Frédéric COACHE, demeurant 1 rue des Groseilliers, 89260 SOGNES -PERCENEIGE

Pour avis,

Le Président

AL894322714

Me Jennifer DEGREVE
Notaire à Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 17/10/2018, il a été constitué une société civile aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale : MB IMMOBILIER

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : CHARMOY (89400), 119 rue du Pont.

Capital : DIX euros (10 euros)

Gérance : Messieurs Clément Lucien André BILLARD et Guillaume Alexandre Marcel MASSON, demeurant ensemble à CHARMOY (89400), 119 rue du Pont.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis.

AL894322715

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/09/2018, il a été constitué une SAS dénommée : VIEU JULIEN Siège social : 5 grande rue, 89230 ROUVRAY Capital : 100€ Objet : Achat, vente, entretien et réparation de véhicule, achat vente de matériel professionnel et de travaux publics, commissionnement sur achat vente ainsi que toutes opérations connexes à l'activité visant à favoriser l'activité de la société. Président : M. JULIEN VIEU, 5 grande rue, 89230 ROUVRAY. Directeur Général : M. DANIEL SENDAO, 73 rue Louis Braille, 89000 AUXERRE. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894322718

SCP BOMBERAULT-CASSIER
Aubigny-sur-Nère (18)

AVIS

Par acte de Me BOMBERAULT du 26/09/2018 enregistré aux impôts de BOURGES le 01/10/2018n°1804P01 2018N00784 a été constituée une société :

Forme : SCI

Objet : l'acquisition, la propriété, la location de tous biens immobiliers

Dénomination : SCI DES GRANDS BRANCHEREAUX.

Siège social : BLENEAU (89220)Les Grands Branchereaux

Durée : 99 ans

Capital social : 1.200€ par apport en numéraire.

Agrément : libre au profit d'un associé ou conjoints, toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants: Benjamin DAVIET dmt à BRIARE (45), Montaloy ; Mélanie DAVIET dmt à SANTRANGE (18), 11 rue Henri Blanchet ; Pauline DAVIET dmt LOUESME (89), le Bourg.

La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE

Pour avis

Le notaire.

AL894322723

ARM AUTO 89
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
55 Route de Montargis
89300 JOIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à JOIGNY en date du 18 SEPTEMBRE 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ARM AUTO 89,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : 55 Route de Montargis 89300 JOIGNY,

Objet social : Achat, vente au détail de tous véhicules automobiles et motorisés, en neufs et d'occasion, achat et vente au détail de toutes pièces détachées automobiles, matériels, accessoires et produits en neufs et occasion se rapportant à l'automobile, dépôt-vente de véhicules d'occasion, mécanique et nettoyage automobile ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 5 000 euros,

Président : Monsieur GHAZARYAN Arsen, demeurant 1 bis rue Roger Thureau 89300 JOIGNY.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS

La Présidence

AL894322726

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date à ST LEGER VAUBAN du 25 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : SCIERIE BRIZARD Siège : 1, La Provenchère, 89630 ST LEGER VAUBAN Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : Scierie, exploitation forestière et négoce, vente et achat de bois et matériaux de construction, débardage, vente et achat de tous produits du sol. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Damien BRIZARD, demeurant 6 La Provenchère – 89630 ST LEGER VAUBAN La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894322728

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 19 Octobre 2018 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : AGENCE AUGET

Siège social : 10 Rue de Sommeville – 89470 MONETEAU

Objet : - Toutes prestations de services et conseils dans le domaine de la communication et de la publicité

Durée : 99 années

Capital : MILLE EUROS (1.000 €) intégralement libéré.

Apports en numéraire : MILLE EUROS (1.000 €)

Gérance : Monsieur Aurélien GUINET demeurant à MONETEAU (89470) – 10 Rue de Sommeville

Immatriculation : au RCS d'AUXERRE.

AL894322733

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date à AUXERRE (Yonne), du 18 OCTOBRE 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LUTSEN DEPANNAGE SAV

Siège social : 25, rue du Grand Caire, 89000 AUXERRE

Objet social : Maintenance en chauffage, travaux d'installations d'équipements thermiques et de climatisation

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Baptiste PETITJEAN, demeurant 7 Rue des Guerlains – CRAVANT – 89460 DEUX RIVIERES

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894322735

S.E.L.A.R.L. CABINET JURIDIQUE LALANDE ET ASSOCIES

AVOCATS INSCRITS AU BARREAU DE SAINTES
5 Rue des Boucheries 17130 MONTENDRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT MAURICE THIZOUAILLE

(89110) du 19 octobre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile ;

Dénomination sociale : Groupement forestier LES BOIS D'ARTHUR ;

Siège social : 4 Rue de Vieux Poux, 89110 ST MAURICE THIZOUAILLE ;

Objet social : la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances

inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser et sur tous autres terrains que le groupement pourrait acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société

au Registre du commerce et des sociétés ;

Capital social : 15 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire ;

Gérance : Monsieur Jean-Pierre RAOUT, demeurant 4, rue de Vieux Poux –

89110 SAINT MAURICE THIZOUAILLE ;

Clauses relatives aux cessions de parts :

- agrément requis dans tous les cas ;

- agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales;

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de

SENS.

Pour avis, la Gérance

AL894322737

Nous informons nos aimables lecteurs que les locaux de

TERRES DE BOURGOGNE SERONT FERMÉS LE VENDREDI 02 NOVEMBRE 2018

En vous remerciant de votre compréhension

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

Sondage

Les petits Français sont heureux

A l'occasion de son 40e anniversaire, Astrapi, le magazine des 7-11 ans de Bayard Jeunesse a demandé à Harris Interactive d'interroger les enfants sur le bonheur.



Passer du temps avec leurs parents est une source de bonheur pour les enfants.

Il en résulte que 98 % des bambins de cette tranche d'âge se déclarent heureux, dont 37 % très heureux. Pour se sentir heureux, 57 % déclarent avant tout avoir besoin de parents qui les aiment, 42 % avoir besoin d'amis et 33 % avoir besoin de temps pour jouer. Lorsqu'on leur demande de citer les choses qui les ont rendus heureux, *«les parents»*, *«maman»*, *«papa»* et *«la famille»* font partie des mots les plus cités spontanément. *«Le temps des vacances»* passées le plus souvent avec les parents arrive lui aussi dans le peloton de tête. Lorsqu'ils sont en famille, passer du temps avec leurs parents est la première source de bonheur des enfants : 68 % se disent ainsi très heureux de ces moments si précieux, bien plus que d'avoir des invités à la maison (47 %), de lire des histoires (42 %) ou encore de jouer avec les frères et sœurs (41 %). Ces moments en famille sont encore plus importants pour les plus petits (7-9 ans) puisqu'ils sont 73 % à aimer passer du temps avec leurs parents.

Outre la famille, le cercle amical et les jeux qui en découlent revêtent aussi une grande importance : 42 % des enfants déclarent avoir besoin d'amis pour être heureux. Ces instants partagés avec les copains surpassent toutes les envies de besoins matériels. Seuls 24 % des enfants répondent avoir besoin de cadeaux pour être heureux et ils ne sont respectivement que 10 % et 5 % à citer de *«l'argent pour acheter tout ce qu'ils veulent»* ou encore *«une belle maison ou un bel appartement»*. Pareillement, à l'école, le fait d'avoir des amis contribue très largement à s'y sentir heureux puisqu'ils citent spontanément les copains lorsqu'on les interroge sur leurs meilleurs souvenirs à l'école. Par ailleurs, pour être heureux, 33 % des enfants déclarent avoir besoin de temps pour jouer. Ainsi, lorsqu'on demande aux enfants de citer ce qu'ils aiment faire avec leurs parents, le jeu (de société, de plein air…) cité par 71 % d'entre eux, devance largement le fait de regarder la télévision (53 %), de discuter (44 %), de cuisiner (34 %, mais 46 % pour les filles), ou encore de jouer aux jeux vidéo (34 %, mais 46 % pour les garçons). Et s'ils sont 64 % à estimer qu'ils pratiquent assez d'activités de loisirs (contre 31 % pas assez), ils sont 57 % à considérer que s'amuser est l'aspect le plus important dans une activité, bien plus que se détendre (14 %), apprendre (13 %), progresser (12 %) ou gagner des compétitions (4 %).

Les enfants détestent les conflits

L'école ne demeure pas en reste puisque 87 % des enfants se déclarent heureux ou très heureux d'y aller tous les matins. Ils aiment principalement *«retrouver leurs amis»*, *«jouer»*, *«faire des sorties»* et *«préparer des spectacles»*. La récré (97 %), les sorties (96 %) rendent particulièrement les enfants heureux à l'école, mais ils expriment aussi du bonheur à avoir un maître ou une maîtresse gentil(le) (97 %), à avoir de bonnes notes (97 %) ou encore apprendre des choses nouvelles (94 %).

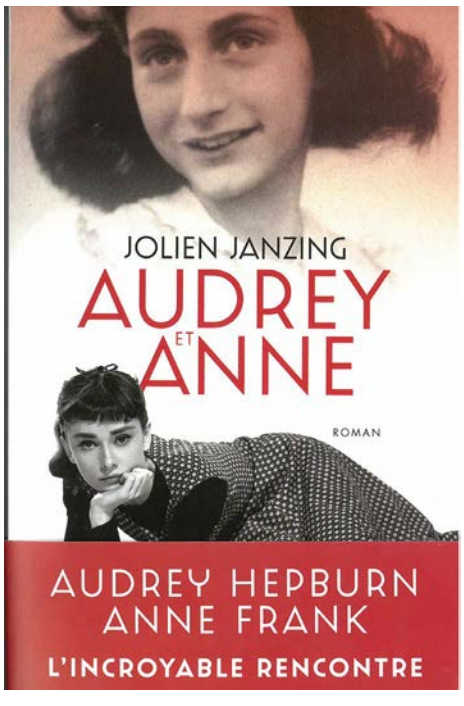
Ce sont les conflits qui rendent les enfants le plus malheureux. Les trois situations les plus citées sont le fait d'être grondés par leurs parents (45 %), qu'on les embête à l'école ou ailleurs (36 %) ou encore que leurs parents se disputent entre eux (31 %). À l'école, ce sont les moqueries qui rendent les enfants le plus malheureux (51 %), devant les disputes avec leurs amis (45 %), les mauvaises notes (38 %) et le manque d'amis (29 %). Il est à noter que le passage au tableau est redouté par un enfant sur dix.

Lorsqu'on interroge les enfants sur la perception de la place qu'ils occupent dans la société, un sur trois estime être plus heureux que les autres enfants en France et deux tiers plus heureux que les autres enfants dans le monde. S'ils ont à 65 % le sentiment que les gens sont particulièrement heureux en France, ce sentiment est particulièrement plus marqué chez les plus jeunes (69 %) et chez enfants issus des catégories supérieures (72 %). Pour ce qui est de savoir ce qui les rend malheureux, les enfants ont cité les actes terroristes (49 %), le harcèlement scolaire (35 %), le fait que certaines personnes soient malades ou handicapées (33 %) ou encore que certains soient sans abri (25 %).

V. G.

Coin lecture

Destins croisés



«Audrey et Anne» est un roman de Jolien Janzing paru aux éditions L'Archipel (www.editionsarchipel.com).

Toutes les deux nées en 1929, à un mois d'intervalle, Audrey Hepburn et Anne Franck vont bien évidemment connaître des destins extraordinaires (au sens littéral du terme) en dépit de la fin tragique de la seconde. Ces destins se croisent dans le livre de l'auteure qui fait rencontrer le père d'Anne Franck et Audrey Hepburn pour que la seconde interprète le rôle de la fille du premier au cinéma. La jeune Audrey revit alors une partie de son passé, en partie commun avec Anne. Toutes les deux quittent leur pays jeune, toutes les deux se retrouvent dans deux pays qui ne sont pas leur pays de naissance, toutes les deux sont délaissées par leur mère et toutes les deux se réfugient dans l'art (la danse pour l'une, l'écriture pour l'autre) pour vivre leur vie de fillette. C'est tout cela que l'on retrouve dans cet ouvrage touchant.

Thierry Michel

Coin cuisine

Muffins tomates séchées et ciboulette à la tomme de Savoie (pour 8 muffins)

Ingrédients :

- 100 g de farine,
- 2 œufs,
- 1 cuillère à café de levure chimique,
- 120 ml de lait,
- 6 tomates séchées,
- 1/2 bouquet de ciboulette,
- 150 g de Tomme de Savoie IGP,
-- Sel et poivre du moulin.



Crédit photo : Sarahtatouille

Réalisation :

Préchauffer le four à 180° C.
Dans un saladier, mélanger la farine, la levure, le lait et les œufs.
Ciseler finement la ciboulette et couper les tomates séchées en petits morceaux.
Détailler la tomme de Savoie en cubes et ajouter le tout au mélange précédent.
Rectifier l'assaisonnement.
Placer les caissettes à muffins dans des moules adéquates puis les remplir au 3/4 de la préparation.
Enfourner pour 20 à 25 minutes.



PUY-DE-DOME (63)

Paroles de jeune



ENGAGEMENT

Producteur laitier, chef du centre de première intervention (CPI) et 1er adjoint au maire de Laqueuille (63), à seulement 33 ans, Aurélien Amblard cumule les casquettes.

Agriculteur, sapeur-pompier et adjoint au maire, trois casquettes sur une seule tête

À 33 ans à peine, Aurélien Amblard compte déjà sur sa tête un bon nombre de casquettes. Producteur laitier au Gaec du Plan d'Eau depuis 2009, Chef du Centre de Première Intervention (CPI) depuis 2016 et enfin 1er adjoint au maire de Laqueuille depuis 2017, sans oublier papa de trois jeunes enfants, les journées d'Aurélien sont bien remplies. De quoi perdre son patois ! *« C'est beaucoup de temps mais tout est une question d'organisation. Oh bien sûr, si les journées comptaient une heure de plus, je ne cracherais pas dessus ! »*



Aurélien Amblard porte trois casquettes et une quatrième si on rajoute son rôle de jeune papa. © M. COMTE

Tout s'enchaîne

Originaire de Laqueuille, Aurélien Amblard s'est toujours investi dans la vie de sa commune. En 2003, alors qu'il fête tout juste ses 18 ans, il rentre dans la caserne du village comme sapeur-pompier volontaire. *« C'était un rêve de gosse. Mon grand-père était pompier, j'ai grandi avec ses histoires. »* Parallèlement, il achève ses études agricoles et obtient un BTS Productions Animales. Il travaille ensuite pendant 4 ans comme technico-commercial pour une société de négoce agricole. Sur la route le menant dans les exploitations, il fait la rencontre de ceux qui deviendront ses associés. *« J'ai toujours eu en tête l'idée de m'installer. Mes deux associés, âgés de 60 et 50 ans, recherchaient un jeune pour le préparer à la reprise de l'exploitation. J'ai saisi l'opportunité. »* En janvier 2009, Aurélien Amblard devient ainsi le troisième associé du Gaec du Plan d'Eau à Laqueuille.

En 2008, le jeune homme prend encore d'autres engagements et devient élu de sa commune.

Les choses sérieuses commencent

Encore insatisfait de son engagement citoyen, il accepte de prendre les rênes de sa caserne en 2016. *« L'ancien Chef de centre souhaitait passer la main. Comme j'étais impliqué dans la vie du centre, lui, mais aussi mes camarades, m'ont encouragé à reprendre le poste. »* Du haut de ses 31 ans, voilà Aurélien Amblard propulsé à la tête du CPI. Il compte sous son commandement pas moins de 14 soldats du feu volontaire dont 6 agriculteurs !

Puis en 2017, il devient 1er adjoint au maire de la commune de Laqueuille. Entre toutes ses responsabilités, Aurélien Amblard a trouvé le temps de se marier et d'avoir trois enfants (dont des jumeaux). Immédiatement, une question apparaît évidente : combien d'heures dort-il dans une nuit ? *« Sept heures »* annonce-t-il fièrement. Aurélien Amblard est un extraterrestre ! Ou, plus probable, il cache un clone de lui-même dans son placard !

> *« Les agriculteurs, nous sommes les premiers employeurs et utilisateurs de nos communes. C'est important de siéger dans les conseils pour faire entendre notre voix. »*

Jongler entre les responsabilités

Mais surtout pourquoi ce besoin irrésistible de s'engager ? Même lui n'a pas de réponse exacte. *« Je le fais parce que ça me plait et parce que je peux le faire. Mon métier me permet d'être actif en journée sur ma commune. Bien entendu, il y a l'astreinte de la traite mais j'ai deux associés très compréhensifs. Je veille néanmoins à ce que toutes ces responsabilités ne pèsent pas sur le fonctionnement de l'exploitation. »*

Du côté des pompiers, Aurélien Amblard peut compter sur le système informatique GICA lui permettant d'indiquer son niveau de disponibilité par un simple coup de téléphone. En revanche, il n'existe encore aucun secrétaire numérique pour aider les Chefs de centres à réaliser leurs tâches administratives. Mais remplir des papiers, ce n'est pas ce qui agace le plus Aurélien.

Le manque de volontaires au sein de la caserne est parfois préjudiciable. D'après le jeune homme et élu, cette problématique n'est pas le seul fait du manque d'engagement des habitants. *« Les exigences du SDIS en matière d'aptitudes physiques sont irrationnelles. Certains volontaires se font recaler parce qu'ils ont trois kilos en trop ! Y compris des joueurs de rugby ! J'aimerais qu'on m'explique… ».*

J'aime

- Rendre service
- M'investir pour ma commune
- Les sapeurs-pompiers

Je n'aime pas

- L'égoïsme
- Les exigences physiques de plus en plus strictes pour le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires.

Son exploitation

- Commune Laqueuille, Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes
- Gaec du Plan d'Eau, 3 associés
- 85 hectares tout en herbe
- 80 vaches laitières Prim'Holstein
- Environ 560 000 litres de lait

Faire entendre sa voix

Quant à son implication en tant qu'élu, Aurélien Amblard explique : *« C'était dans la continuité parce qu'avant j'étais membre du Comité des fêtes. »*

Il témoigne également que son métier d'agriculteur a influencé sa décision de s'investir à la mairie. *« Nous sommes les premiers employeurs de la commune, les premiers utilisateurs aussi et de ce fait, nous avons une vision précise de l'ensemble de Laqueuille. Nous avons une voix à porter et à faire entendre. »*

Bien que celle du jeune éleveur, pompier et élu est bien discrète lorsqu'il s'agit de parler de lui, les 385 habitants de la commune vont l'entendre pendant encore longtemps. Car Aurélien Amblard compte bien assurer encore longtemps toutes ses activités et responsabilités.

Mélodie Comte

Sciences et agriculture

Vers un réchauffement climatique « glaçant » dans l'Atlantique Nord ?

Et si le réchauffement climatique se traduisait par un refroidissement rapide de l'Atlantique Nord de 2° à 3°, sur une échelle de temps de quelques décennies. C'est l'hypothèse posée par des scientifiques dans les années 1990, et corroborée plus récemment par une équipe de chercheurs.



Photo: ONU/Jean-Marc Ferré

La région de l'Atlantique nord suscite pas mal d'incertitudes quant aux variations rapides et importantes de température qui pourraient survenir.

Le refroidissement évoqué par les travaux récents de chercheurs de l'université de Bordeaux, vient corroborer une hypothèse déjà émise dans les années quatre-vingt-dix d'un possible refroidissement de l'Atlantique Nord. Un refroidissement relativement brutal, puisqu'il s'installerait en quelques décennies seulement. Ce refroidissement pourrait en partie ralentir les effets du réchauffement climatique sur les côtes françaises de l'Atlantique et amener à nuancer certains conseils en agriculture.

Cette hypothèse s'appuie sur un ralentissement de la circulation océanique de retournement dont le Golf Stream fait partie. La région de l'Atlantique nord suscite pas mal d'incertitudes quant aux variations rapides et importantes qui pourraient survenir. Un rapport du Giec identifiait ainsi quarante projections de scénarios possibles, que les chercheurs ont décidé d'explorer plus avant.

Les scientifiques se sont intéressés au gyre subpolaire (gigantesque tourbillon d'eau océanique formé d'un ensemble de courants marins) au sud du Groenland et ils font fait tourner un algorithme spécialement conçu pour détecter les variations rapides.

Résultat : 9 modèles sur 40 montrent un refroidissement rapide de la zone de 2 à 3 °C en dix ans. L'un des scientifiques coordonnant les recherches observe que *« la mer du Labrador est le siège d'un phénomène de convection qui nourrit la circulation océanique de retournement. Quand ses eaux se refroidissent en hiver, elles deviennent plus denses, plus salées et plongent en faisant remonter des eaux plus chaudes. La variable clé du processus est la stratification, à savoir la variation de densité de l'eau avec la profondeur. Avec des hivers moins froids et des eaux moins salées* (N.D.L.R. : du fait de la fonte des glaces) *ce phénomène est en danger »*.

Beaucoup de modèles utilisés sont assez peu représentatifs des observations en cours de la stratification en Atlantique Nord. Une prise en compte de ces seuls modèles fait monter la prévalence du scénario de refroidissement dans cinq modèles sur onze. Ce qui fait grimper le risque à presque 50 % !

Que peut-on en penser et quelle crédibilité accordée à ce type de projection ? L'échelle de temps est primordiale puisque ce phénomène s'envisage dans les quelques décennies à venir. Mais ce phénomène, considéré comme *« local »* par les chercheurs, ne remet *« absolument pas »* en cause le réchauffement climatique à l'échelle globale, seules devraient être concernées la zone maritime de l'Atlantique Nord et dans une moindre mesure, les zones continentales qui la bordent.

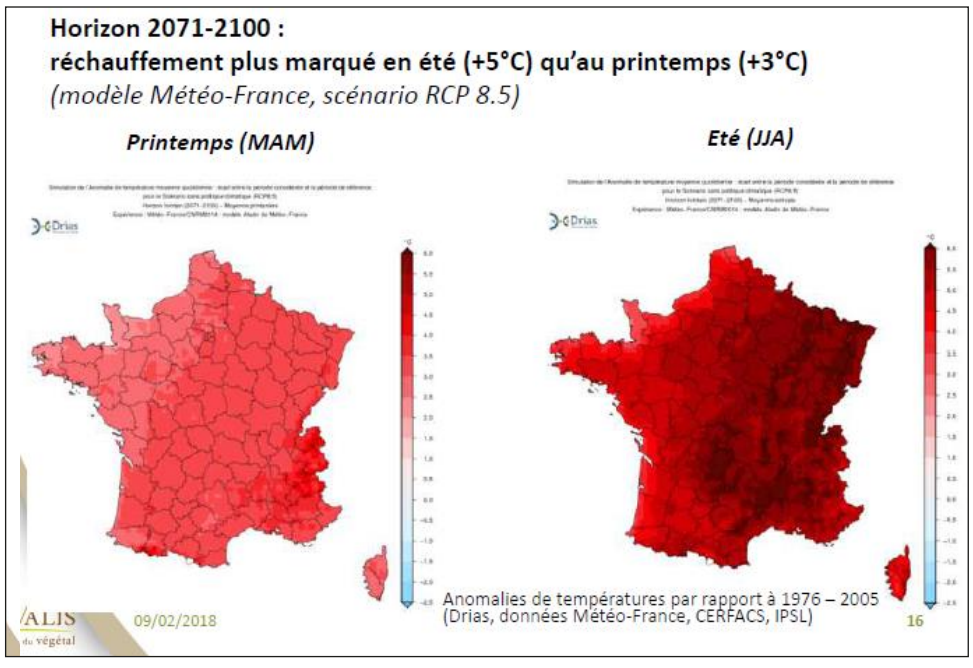
Un réchauffement hétérogène

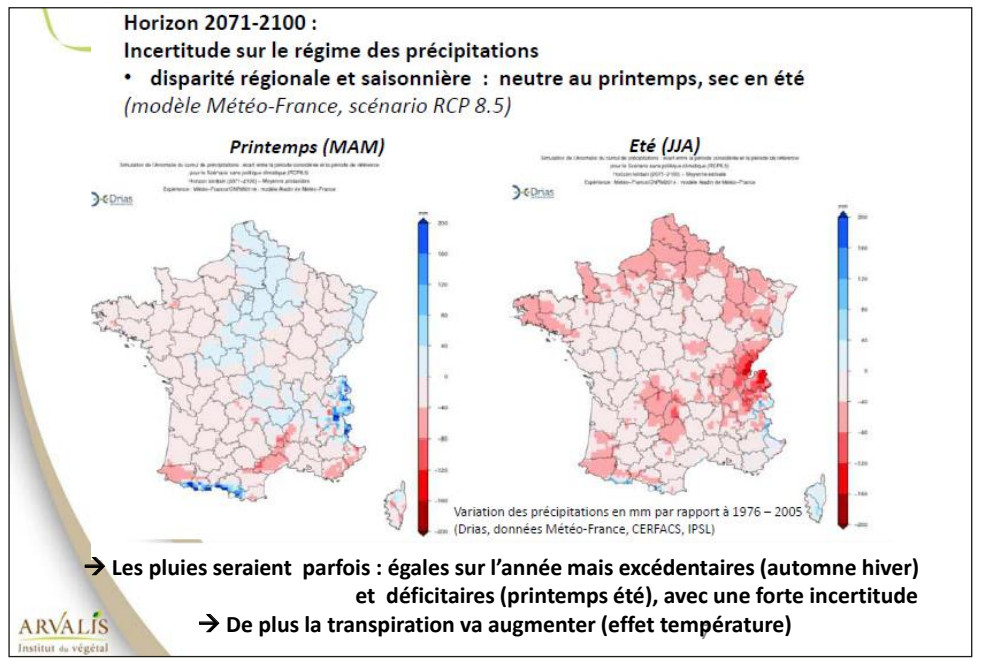
Alors que tout le monde se prépare à un réchauffement quasi uniforme, certaines incertitudes peuvent être pointées en fonction des régions. Sur les côtes françaises comme sur les îles britanniques ou la Belgique, l'effet pourrait être de -1 °C environ. Ces incertitudes régionales plaident pour la mise en place d'études de prévision décennale du climat et de nombreux efforts de recherche en ce sens sont d'ailleurs engagés à l'échelle européenne.

Des travaux interdisciplinaires se poursuivent aussi pour évaluer les impacts du changement climatique, comme le projet KCCAVE de l'Inra qui concerne des agronomes et des climatologues. Un projet DEFI (région Aquitaine) réunit des chercheurs et des spécialistes de la vigne et de la sylviculture.

L'intérêt de ces études c'est qu'elles permettent de changer d'échelle par rapport aux projections mondiales du Giec. Maintenant, une grande incertitude demeure quant aux précipitations, domaine dans lequel les prévisions sont encore impossibles. Une telle avancée prédictive serait pourtant cruciale pour anticiper d'éventuelles sécheresses et pallier les risques de pertes de productivité et de mortalité (notamment en sylviculture). Dans certains cas et sur certaines zones, un refroidissement de 1° suffirait à compenser le réchauffement climatique à moyen terme… De là à faire des préconisations, on n'en est pas encore là. Mais le discours s'affine et cela ouvre le champ des possibles solutions.

L'hypothèse d'un refroidissement rapide mais mesuré donnerait du temps aux régions du pourtour Atlantique pour affiner certains conseils d'adaptation au changement climatique. Ce qui impose de garder un œil vigilant sur les variations réelles des températures et des courants en Atlantique Nord. De la Floride aux côtes marocaines et plus au nord dans l'Atlantique, des bouées mesurent ainsi en temps réel et en continu la salinité, la température et les courants marins. L'Atlantique Nord est sous haute surveillance.





ARVALIS